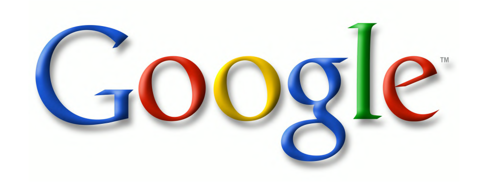






HISTOIRE
DE L'EMPIRE
DE RUSSIE.

TOME SECOND.

HISTOIRE
DE L'EMPIRE
DE RUSSIE
SOUS
PIERRE LE GRAND,

Par l'Auteur de l'Histoire de CHARLES XII.

TOME SECOND.



M. DCC. LXXIII.



AU LECTEUR.

L'EMPIRE de Russie est devenu de notre tems si considérable pour l'Europe, que PIERRE son vrai fondateur en est encor plus intéressant. C'est lui qui a donné au Nord une nouvelle face; & après lui, sa nation a été sur le point de changer le sort de l'Allemagne; & son influence s'est étendue sur la France & sur l'Espagne, malgré l'immense distance des lieux. L'établissement de cet Empire est peut-être la plus grande époque pour l'Europe, après la découverte du nouveau monde. C'est uniquement ce

qui engage l'auteur de la première partie de l'histoire de PIERRE *le Grand* à donner la seconde.

Il y a quelques fautes dans plusieurs exemplaires du premier Tome, dont on doit avertir le lecteur.

Page 5. après ces mots, *dans la route que les caravanes pourraient prendre*, ajoutez, *en passant par les plaines des Calmoucs, & par le grand désert nommé Kobi.*

Page 11. *à la jonction*, mettez, *à l'embouchure.*

Page 26. *Russie rouge*, lisez, *avec une partie de la Russie rouge.* Au reste il est bon d'apprendre aux critiques mal instruits que la Volinie, la Podolie, & quelques contrées voisines, ont été appellées *Russie rouge* par tous les Géographes.

Page 59. L'éditeur trompé par le défaut d'un zéro dans le manuscrit, a mis en toutes lettres, *soixante & douze mille serfs de moines*, au lieu de *sept cent vingt mille.*

Page 67. après ces mots, *La Religion Grecque commença en effet à s'établir en Russie*; ôtez ce qui suit, & mettez; *Le Patriarche de Constantinople Chrisoberge envoya un Evêque batiser Volodimer, pour ajouter à son Patriarchat cette partie du Monde. Volodimer acheva donc l'ouvrage commencé par son ayeul. Un Syrien nommé Michel, fut le premier Métropolitain en Russie &c.*

Page 73. *Il regardait les Jésuites comme des hommes dangereux*; on peut ajouter, que les Jésuites qui s'étaient introduits en Russie en 1685. en furent chassés en 1689. & qu'y étant rentrés, ils en furent encor chassés en 1718.

Page 91. *Fille du Sécrétaire Nariskin*, lisez, *Fille du Sécretaire Apraxin*.

Page 292. mettez *Pennamunde*, au lieu de *Dunamunde*.

On peut laisser au pays d'Orembourg l'épitète de *petit*, parce qu'en effet ce Gouvernement est petit en

comparaiſon de la Sibérie à laquelle il touche. On peut ſubſtituer une *peau d'ours* à la *peau de mouton* que pluſieurs voyageurs prétendent être adorée par les Oſtiaks. Si ces bonnes gens rendent un culte à ce qui leur eſt utile, une fourure d'ours eſt encor plus adorable qu'une peau de mouton, & il faut avoir une peau d'âne pour s'appeſantir ſur ces bagatelles.

Que les barques conſtruites par le Czar PIERRE Ier. ayent été appellées ou non *demi-galères*, que PIERRE ait logé d'abord dans une maiſon de bois, ou dans une maiſon de briques, cela eſt je crois fort indifférent.

Il y a des choſes moins indignes des yeux d'un lecteur ſage. Il eſt dit, par exemple, au premier volume, que les peuples du Kamshatka ſont ſans religion. Des mémoires récens m'apprennent que ce peuple ſauvage a auſſi ſes Théologiens, qui font deſcendre les habitans de cette preſqu'île,

d'une eſpèce d'être ſupérieur, qu'ils appellent *Kouthou.* Ces mémoires diſent, qu'ils ne lui rendent aucun culte, & qu'ils ne l'aiment, ni ne le craignent.

Ainſi ils ont une Mythologie, & ils n'ont point de Religion ; cela pourrait être vrai, & n'eſt guères vraiſemblable ; la crainte eſt l'attribut naturel des hommes. On prétend que dans leurs abſurdités, ils diſtinguent des choſes permiſes, & des choſes défendues : ce qui eſt permis, c'eſt de ſatisfaire toutes ſes paſſions ; ce qui eſt défendu, c'eſt d'aiguiſer un couteau ou une hache quand on eſt en voyage, & de ſauver un homme qui ſe noye. Si en effet c'eſt un péché parmi eux de ſauver la vie à ſon prochain, ils ſont en cela différens de tous les hommes, qui courent par inſtinct au ſecours de leurs ſemblables, quand l'intérêt ou la paſſion ne corrompt pas en eux ce penchant naturel. Il ſemble qu'on ne pourrait parvenir à faire un crime d'une action

ſi commune & ſi néceſſaire, qu'elle n'eſt pas même une vertu ; que par une philoſophie également fauſſe & ſuperſtitieuſe, qui perſuaderait qu'il ne faut pas s'oppoſer à la Providence, & qu'un homme deſtiné par le Ciel, à être noyé, ne doit pas être ſecouru par un homme : mais les barbares ſont bien loin d'avoir même une fauſſe philoſophie.

Cependant ils célèbrent, dit-on, une grande fête, qu'ils appellent dans leur langage d'un mot qui ſignifie *purification* ; mais de quoi ſe purifient-ils, ſi tout leur eſt permis ? & pourquoi ſe purifient-ils, s'ils ne craignent ni n'aiment leur Dieu *Kouthou ?*

Il y a ſans doute des contradictions dans leurs idées, comme dans celles de preſque tous les peuples ; les leurs ſont un défaut d'eſprit, & les nôtres en ſont un abus ; nous en avons beaucoup plus qu'eux, parce que nous avons plus raiſonné.

Comme ils ont une eſpèce de Dieu,

ils ont auſſi des Démons ; enfin, il y a parmi eux des ſorciers, ainſi qu'il y en a toujours eu chez toutes les nations les plus policées. Ce ſont les vieilles qui ſont ſorcières dans le Kamshatka, comme elles l'étaient parmi nous avant que la ſaine phyſique nous éclairât. C'eſt donc partout l'apanage de l'eſprit humain d'avoir des idées abſurdes, fondées ſur notre curioſité & ſur notre faibleſſe. Les Kamshatkales ont auſſi des prophêtes, qui expliquent les ſonges ; & il n'y a pas longtems que nous n'en avons plus.

Depuis que la Cour de Ruſſie a aſſujetti ces peuples en bâtiſſant cinq fortereſſes dans leur pays, on leur a annoncé la Religion Grecque. Un Gentilhomme Ruſſe très inſtruit m'a dit qu'une de leurs grandes objections était que ce culte ne pouvait être fait pour eux, puiſque le pain & le vin ſont néceſſaires à nos myſtères, & qu'ils ne peuvent avoir ni pain ni vin dans leur pays.

Ce peuple d'ailleurs mérite peu d'observations ; je n'en ferai qu'une ; c'eſt, que ſi on jette les yeux ſur les trois quarts de l'Amérique, ſur toute la partie méridionale de l'Afrique, ſur le Nord, depuis la Laponie juſqu'aux mers du Japon, on trouve que la moitié du genre humain n'eſt pas au deſſus des peuples du Kamshatka.

Au reſte il eſt bon d'avertir que l'illuſtre Géographe *De l'Ile* appelle ce pays *Kamshat*. Nous retranchons d'ordinaire les *ka* & les *koy* qui ſont à la fin des noms Ruſſes ; & c'eſt ainſi qu'en uſent les Italiens.

Il y a un article plus important qui peut intéreſſer la dignité des Couronnes. *Oléarius* qui accompagnait en 1634. des Envoyés de Holſtein en Ruſſie & en Perſe, rapporte au livre troiſième de ſon hiſtoire, que le Czar *Ivan Baſilovitz* avait relégué en Sibérie un Ambaſſadeur de l'Empereur : c'eſt un fait dont aucun autre Hiſto-

rien, que je ſache, n'a jamais parlé : il n'eſt pas vraiſemblable que l'Empereur eût ſouffert une violation du droit des gens ſi extraordinaire & ſi outrageante.

Le même *Oléarius* dit dans un autre endroit ; » Nous partimes le 13. » Fevrier 1634. de compagnie avec » un certain Ambaſſadeur de France » qui s'appellait *Charles de Tallerand*, » Prince de Chalais &c. *Louis* l'avait » envoyé avec *Jaques Rouſſel* en Am- » baſſade en Turquie & en Moſco- » vie ; mais ſon collègue lui rendit » de ſi mauvais offices auprès du Pa- » triarche, que le grand Duc le re- » légua en Sibérie.

Au livre troiſiéme, il dit que cet Ambaſſadeur, le Prince de Chalais, & le nommé *Rouſſel* ſon collègue qui était marchand, étaient envoyés de *Henri IV*. Il était aſſez probable que *Henri IV*. mort en 1610. n'envoya point d'Ambaſſade en Moſcovie en 1634. Si *Louis XIII*. avait fait partir

pour Ambassadeur un homme d'une maison aussi illustre que celle de *Tallerand*, il ne lui eût point donné un marchand pour collègue ; l'Europe aurait été informée de cette Ambassade, & l'outrage singulier fait au Roi de France eût fait encor plus de bruit.

Ayant contesté ce fait incroyable dans le premier volume, & voyant que la fable d'*Oléarius* avait pris quelque crédit, je me suis crû obligé de demander des éclaircissemens au dépôt des affaires étrangères en France. Voici ce qui a donné lieu à la méprise d'*Oléarius*.

Il y eut en effet un homme de la maison de *Tallerand*, qui ayant la passion des voyages, alla jusqu'en Turquie, sans en parler à sa famille, & sans demander de lettres de recommandation. Il rencontra un marchand Hollandais nommé *Roussel*, député d'une Compagnie de négoce, & qui n'était pas sans liaisons avec le Ministère de France. Le Marquis de *Tal-*

lerand se joignit avec lui pour aller voir la Perse ; & s'étant brouillé en chemin avec son compagnon de voyage, *Roussel* le calomnia auprès du Patriarche de Moscou ; on l'envoya en effet en Sibérie ; il trouva le moyen d'avertir sa famille, & au bout de trois ans, le Sécretaire d'Etat, Mr. *Des-Noyers*, obtint sa liberté de la Cour de Moscou.

Voilà le fait mis au jour : il n'est digne d'entrer dans l'histoire, qu'autant qu'il met en garde contre la prodigieuse quantité d'anecdotes de cette espèce, raportées par les voyageurs.

Il y a des erreurs historiques ; il y a des mensonges historiques. Ce que raporte *Oléarius* n'est qu'une erreur ; mais quand on dit qu'un Czar fit clouer le chapeau d'un Ambassadeur sur sa tête, c'est un mensonge. Qu'on se trompe sur le nombre & la force des vaisseaux d'une armée navale, qu'on donne à une contrée plus ou moins d'étendue, ce n'est

qu'une erreur, & une erreur très pardonnable. Ceux qui répètent les anciennes fables dans lesquelles l'origine de toutes les nations est enveloppée, peuvent être accusés d'une faiblesse commune à tous les auteurs de l'antiquité: ce n'est pas là mentir, ce n'est proprement que transcrire des contes.

L'inadvertance nous rend encor sujets à bien des fautes, qu'on ne peut appeller mensonges. Si dans la nouvelle Géographie d'*Hubner* on trouve que les bornes de l'Europe sont à l'endroit où le fleuve Oby se jette dans la mer noire, & que l'Europe a trente millions d'habitans, voilà des inattentions que tout lecteur instruit rectifie. Cette Géographie vous présente souvent des villes grandes, fortifiées, peuplées, qui ne sont plus que des bourgs presque déserts; il est aisé alors de s'apercevoir que le tems a tout changé; l'auteur a consulté des anciens, & ce qui

qui était vrai de leur tems, ne l'eſt plus aujourd'hui.

On ſe trompe encor en tirant des inductions. PIERRE *le Grand* abolit le Patriarchat. *Hubner* ajoute qu'il ſe déclara Patriarche lui-même. Des anecdotes prétendues de Ruſſie vont plus loin, & diſent qu'il officia pontificalement; ainſi, d'un fait avéré on tire des concluſions erronées, ce qui n'eſt que trop commun.

Ce que j'ai appellé menſonge hiſtorique eſt plus commun encore; c'eſt ce que la flatterie, la ſatyre, ou l'amour inſenſé du merveilleux fait inventer. L'hiſtorien qui pour plaire à une famille puiſſante loue un Tyran, eſt un lâche; celui qui veut flétrir la mémoire d'un bon Prince eſt un monſtre; & le Romancier qui donne ſes imaginations pour la vérité, eſt mépriſé. Tel qui autrefois faiſait reſpecter des fables par des nations entières, ne ſerait pas lû aujourd'hui du dernier des hommes.

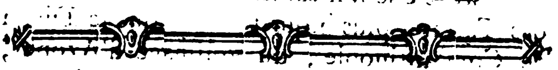
Il y a des critiques plus menteurs encore, qui altèrent des passages, ou qui ne les entendent pas, qui inspirés par l'envie, écrivent avec ignorance contre des ouvrages utiles : ce sont les serpens qui rongent la lime, il faut les laisser faire.





HISTOIRE DE L'EMPIRE DE RUSSIE SOUS PIERRE LE GRAND.

SECONDE PARTIE.



CHAPITRE PREMIER.

CAMPAGNE DU PRUTH.

LE Sultan *Achmet III.* déclara la guerre à PIERRE PREMIER ; mais ce n'était pas pour le Roi de Suède ; c'était, comme on le croit bien, pour ses seuls intérêts. Le Kan des Tartares de Crimée voyait

avec crainte un voisin devenu si puissant. La Porte avait pris ombrage de ses vaisseaux sur les Palus-Méotides, & sur la mer noire, de la ville d'Azoph fortifiée, du port de Taganroc déja célèbre; enfin de tant de grands succès, & de l'ambition que les succès augmentent toujours.

Il n'est ni vraisemblable, ni vrai, que la Porte Ottomane ait fait la guerre au Czar vers les Palus-Méotides, parce qu'un vaisseau Suédois avait pris sur la mer Baltique une barque, dans laquelle on avait trouvé une lettre d'un ministre qu'on n'a jamais nommé. *Norberg* a écrit que cette lettre contenait un plan de la conquête de l'Empire Turc, que la lettre fut portée à *Charles XII.* en Turquie, que *Charles* l'envoya au Divan, & que sur cette lettre la guerre fut déclarée. Cette fable porte assez avec elle son caractère de fable. Le Kan des Tartares plus inquiet encor que le Divan de Constantinople, du voisinage d'Azoph, fut celui qui par ses instances obtint qu'on entrerait en campagne. *

* Ce que raporte *Norberg* sur les prétentions du grand Seigneur, n'est ni moins faux ni moins puérile: il dit que le Sultan *Achmet* envoya au Czar les conditions auxquelles il accorderait la paix, avant d'avoir commencé la guerre. Ces conditions étaient, selon le confesseur de *Charles douze*, de

La Livonie n'était point encor toute entière au pouvoir du Czar, quand *Achmet III.* prit dès le mois d'Août la résolution de se déclarer. Il pouvait a peine savoir la reddition de Riga. La proposition de rendre en argent les effets perdus par le Roi de Suède à Pultava, serait de toutes les idées la plus ridicule, si celle de démolir Pétersbourg ne l'était davantage. Il y eut beaucoup de romanesque dans la conduite de *Charles* à Bender ; mais celle du Divan eût été plus romanesque encore, s'il eût fait de telles demandes.

Le Kan des Tartares qui fut le grand moteur de cette guerre, alla voir *Charles* dans sa retraite. Ils étaient unis par les mêmes intérêts, puis qu'Azoph est frontière de la petite Tartarie. *Charles* & le Kan de Crimée étaient ceux qui avaient le plus perdu par l'agrandissement du Czar ; mais ce Kan ne commandait point les armées du grand Seigneur ; il était Novem. 1701.

renoncer à son alliance avec le Roi *Auguste*, de rétablir *Stanislas*, de rendre la Livonie à *Charles*, de payer à ce prince argent comptant ce qu'il lui avait pris à Pultava, & de démolir Péterſbourg. Cette pièce fut forgée par un nommé *Brazey*, auteur famélique d'une feuille intitulée *Mémoires satiriques, historiques & amusans*. *Norberg* puisa dans cette source. Il parait que ce confesseur n'était pas le confident de *Charles XII.*

comme les princes feudataires d'Allemagne, qui ont servi l'Empire avec leurs propres troupes, subordonnées au Général de l'Empereur Allemand.

29. Novembre 1710. La première démarche du Divan fut de faire arrêter dans les ruës de Constantinople l'Ambassadeur du Czar *Tolstoy*, & trente de ses domestiques, & de l'enfermer au château des sept tours. Cet usage barbare, dont des sauvages auraient honte, vient de ce que les Turcs ont toujours des ministres étrangers, résidans continuellement chez eux, & qu'ils n'envoyent jamais d'ambassadeurs ordinaires. Ils regardent les ambassadeurs des princes chrétiens, comme des consuls de marchands, & n'ayant pas d'ailleurs moins de mépris pour les chrétiens que pour les Juifs, ils ne daignent observer avec eux le droit des gens que quand ils y sont forcés; du moins jusqu'à présent ils ont persisté dans cet orgueil féroce.

Le célèbre Visir *Achmet Couprogli*, qui prit Candie sous *Mahomet IV*, avait traité le fils d'un ambassadeur de France avec outrage, & ayant poussé la brutalité jusqu'à le fraper, l'avait envoyé en prison, sans que *Louis XIV*, tout fier qu'il était, s'en fût autrement ressenti, qu'en envoyant un autre ministre à la Porte. Les princes chrétiens très délicats entre eux sur le point d'hon-

neur, & qui l'ont même fait entrer dans le droit public, semblaient l'avoir oublié avec les Turcs.

Jamais Souverain ne fut plus offensé dans la personne de ses ministres que le Czar de Russie. Il vit dans l'espace de peu d'années son ambassadeur à Londres mis en prison pour dettes; son plénipotentiaire en Pologne & en Saxe roué vif sur un ordre du Roi de Suède: son ministre à la Porte Ottomane saisi & mis en prison dans Constantinople comme un malfaiteur.

La Reine d'Angleterre lui fit, comme nous avons vû, satisfaction pour l'outrage de Londres. L'horrible affront reçu dans la personne de *Patkul*, fut lavé dans le sang des Suédois à la bataille de Pultava; mais la fortune laissa impunie la violation du droit des gens par les Turcs.

Le Czar fut obligé de quitter le théatre de la guerre en Occident, pour aller combattre sur les frontières de la Turquie. D'abord il fait avancer vers la * Moldavie dix régimens qui étaient en Pologne; il ordonne au Maréchal *Sheremetof* de partir de la Livonie avec son corps d'armée; & laissant le prince *Menzikof* Janvier 1711.

* Il est bien étrange que tant d'auteurs confondent la Valachie & la Moldavie.

à la tête des affaires à Péterbourg, il va donner dans Moscou tous les ordres pour la campagne qui doit s'ouvrir.

18 Janv. 1711. Un sénat de régence est établi ; ses régimens des gardes se mettent en marche ; il ordonne à la jeune noblesse de venir apprendre sous lui le métier de la guerre ; place les uns en qualité de cadets, les autres d'officiers subalternes. L'amiral *Apraxin* va dans Azoph commander sur terre & sur mer. Toutes ces mesures étant prises, il ordonne dans Moscou qu'on reconnaisse une nouvelle Czarine ; c'était cette même personne faite prisonnière de guerre dans Marienbourg en 1702. PIERRE avait répudié l'an 1696. *Eudoxia Lapoukin* * son épouse, dont il avait deux enfans. Les loix de son église permettent le divorce, & si elles l'avaient défendu, il eût fait une loi pour le permettre.

La jeune prisonnière de Marienbourg à qui on avait donné le nom de *Catherine*, était au-dessus de son sexe & de son malheur. Elle se rendit si agréable par son caractère, que le Czar voulut l'avoir auprès de lui ; elle l'accompagna dans ses courses & dans ses travaux pénibles, partageant ses fatigues, adoucissant ses peines par la gaieté de son esprit, & par sa complaisance ; ne connais-

* Ou *Lapouchin*.

ſant point cet apareil de luxe & de molleſſe, dont les femmes ſe ſont fait ailleurs des beſoins réels. Ce qui rendit ſa faveur plus ſingulière, c'eſt qu'elle ne fut ni enviée, ni traverſée, & que perſonne n'en fut la victime. Elle calma ſouvent la colère du Czar, & le rendit plus grand encor en le rendant plus clément. Enfin, elle lui devint ſi néceſſaire, qu'il l'épouſa ſecrettement en 1707. Il en avait déja deux filles, & il en eut l'année ſuivante une princeſſe qui épouſa depuis le Duc de Holſtein. Le mariage ſecret de PIERRE & de *Catherine* fut déclaré le jour même que le Czar * partit avec elle pour aller éprouver ſa fortune contre l'Empire Ottoman. Toutes les diſpoſitions promettaient un heureux ſuccès. L'Hetman des Coſaques devait contenir les Tartares, qui déja ravageaient l'Ukraine dès le mois de Février; l'armée Ruſſe avançait vers le Nieſter; un autre corps de troupes ſous le Prince *Galitzin* marchait par la Pologne. Tous les commencemens furent favorables; car *Galitzin* ayant rencontré près de Kiovie un parti nombreux de Tartares, joints à quelques Coſaques, & à quelques Polonais du parti de *Staniſlas*, & même de Suédois, il les défit entièrement, & leur tua cinq

17 Mars 1711.

* Journal de PIERRE *le Grand*.

mille hommes. Ces Tartares avaient déja fait dix mille esclaves dans le plat pays. C'est de tems immémorial, la coutume des Tartares de porter plus de cordes que de cimeterres, pour lier les malheureux qu'ils surprennent. Les captifs furent tous délivrés, & leurs ravisseurs passés au fil de l'épée. Toute l'armée, si elle eût été rassemblée, devait monter à soixante mille hommes. Elle dut être encor augmentée par les troupes du Roi de Pologne. Ce Prince qui devait tout au Czar vint le trouver le 3. Juin 1714. à Jaroslau sur la rivière de Sane, & lui promit de nombreux secours. On proclama la guerre contre les Turcs au nom des deux Rois : mais la diète de Pologne ne ratifia pas ce qu'*Auguste* avait promis : elle ne voulut point rompre avec les Turcs. C'était le sort du Czar d'avoir dans le Roi *Auguste* un allié qui ne pouvait jamais l'aider. Il eut les mêmes espérances dans la Moldavie & dans la Valachie, & il fut trompé de même.

La Moldavie & la Valachie devaient secoüer le joug des Turcs. Ces pays sont ceux des anciens Daces, qui mêlés aux Gépides inquiéterent longtems l'Empire Romain ; *Trajan* les soumit ; le premier *Constantin* les rendit chrétiens. La Dacie fut une province de l'empire d'Orient ; mais bientôt après ces mêmes

peuples contribuèrent à la ruïne de celui d'Occident, en servant sous les *Odoacres* & sous les *Théodorics*.

Ces contrées restèrent depuis annexées à l'Empire Grec; & quand les Turcs eurent pris Constantinople, elles furent gouvernées & oprimées par des Princes particuliers. Enfin elles ont été entiérement soumises par le Padicha ou Empereur Turc, qui en donne l'investiture. Le Hospodar, ou Vaivode, que la Porte choisit pour gouverner ces provinces, est toujours un Chrétien Grec. Les Turcs ont par ce choix fait connaître leur tolérance, tandis que nos déclamateurs ignorans leur reprochent la persécution. Le Prince que la Porte nomme est tributaire, ou plutôt fermier: elle confère cette dignité à celui qui en offre davantage, & qui fait le plus de présent au Visir, ainsi qu'elle confère le Patriarchat Grec de Constantinople. C'est quelquefois un Dragoman, c'est-à-dire, un interprète du Divan, qui obtient cette place. Rarement la Moldavie & la Valachie sont réunies sous un même Vaivode; la Porte partage ces deux provinces, pour en être plus sûre. *Démétrius Cantemir* avait obtenu la Moldavie. On faisait descendre ce Vaivode *Cantemir* de *Tamerlan*, parce que le nom de *Tamerlan* était *Timur*, que ce *Timur* était un Kan Tartare; & du nom de *Timur-*

kan, venait, disait-on, la famille de *Kantemir*.

Bassaraba Brancovan avait été investi de la Valachie. Ce *Bassaraba* ne trouva point de généalogiste qui le fît descendre d'un conquérant Tartare. *Cantemir* crut que le tems était venu de se soustraire à la domination des Turcs, & de se rendre indépendant, par la protection du Czar. Il fit précisement avec PIERRE ce que *Mazeppa* avait fait avec *Charles*. Il engagea même d'abord le Hospodar de Valachie *Bassaraba* à entrer dans la conspiration, dont il espérait recueillir tout le fruit. Son plan était de se rendre maître des deux provinces. L'Evêque de Jérusalem, qui était alors en Valachie, fut l'ame de ce complot. *Cantemir* promit au Czar des troupes & des vivres, comme *Mazeppa* en avait fait au Roi de Suède, & ne tint pas mieux sa parole.

Le Général *Sheremetof* s'avança jusqu'à Jassi, capitale de la Moldavie, pour voir, & pour soutenir l'exécution de ces grands projets. *Cantemir* l'y vint trouver, & en fut reçu en Prince; mais il n'agit en Prince qu'en publiant un manifeste contre l'Empire Turc. Le Hospodar de Valachie qui démêla bientôt ses vûes ambitieuses, abandonna son parti, & rentra dans son devoir. L'Evêque de Jérusalem craignant justement pour sa tête, s'en-

fuit & se cacha ; les peuples de la Valachie & de la Moldavie demeurèrent fidèles à la Porte Ottomane ; & ceux qui devaient fournir des vivres à l'armée Russe, les allèrent porter à l'armée Turque.

Déja le Visir *Baltagi-Méhémet* avait passé le Danube à la tête de cent mille hommes ; & marchait vers Jassi le long du Pruth, autrefois le fleuve Hierase, qui tombe dans le Danube, & qui est à peu près la frontière de la Moldavie & de la Bessarabie. Il envoya alors le Comte *Poniatoski*, Gentilhomme Polonais attaché à la fortune du Roi de Suède, prier ce Prince de venir lui rendre visite, & voir son armée. *Charles* ne put s'y résoudre, il exigeait que le Grand Visir lui fît sa première visite dans son asyle près de Bender ; sa fierté l'emporta sur ses intérêts. Quand *Poniatoski* revint au camp des Turcs ; & qu'il excusa les refus de *Charles XII*. *Je m'attendais bien*, dit le Visir au Kan des Tartares, *que ce fier Payen en userait ainsi.* Cette fierté réciproque qui aliéne toujours tous les hommes en place, n'avança pas les affaires du Roi de Suède : il dut d'ailleurs s'apercevoir bientôt que les Turcs n'agissaient que pour eux, & non pas pour lui.

Tandis que l'armée Ottomane passait le Danube, le Czar avançait par les frontières de la Pologne, passait le Boristhène, pour aller dé-

gager le Maréchal *Sheremetof*, qui étant au midi de Jaffi, fur les bords du Pruth, était menacé de fe voir bientôt environné de cent mille Turcs, & d'une armée de Tartares. PIERRE avant de paffer le Boristhène, avait craint d'expofer *Catherine* à un danger qui devenait chaque jour plus terrible; mais *Catherine* regarda cette attention du Czar comme un outrage à fa tendreffe & à fon courage; elle fit tant d'inftances, que le Czar ne put fe paffer d'elle; l'armée la voyait avec joye à cheval à la tête des troupes; elle fe fervait rarement de voiture. Il fallut marcher au delà du Boristhène par quelques déferts, traverfer le Bog, & enfuite la rivière du Tiras qu'on nomme aujourd'hui Niefter; après quoi l'on trouvait encor un autre défert avant d'arriver à Jaffi fur les bords du Pruth. Elle encourageait l'armée, y répandait la gayeté, envoyait des fecours aux officiers malades, & étendait fes foins fur les foldats.

On arriva enfin à Jaffi, où l'on devait
4 Juillet établir des magazins. Le Hofpodar de Va-
1711. lachie *Baffarada*, rentré dans les intérêts de la Porte, & feignant d'être dans ceux du Czar, lui propofa la paix, quoique le grand Vifir ne l'en eût point chargé; on fentit le piége; on fe borna à demander des vivres qu'il ne pouvait ni ne voulait fournir. Il était difficile d'en faire venir de Pologne; fes pro-

visions que *Cantemir* avait promises, & qu'il espérait en vain tirer de la Valachie, ne pouvaient arriver ; la situation devenait très-inquiétante. Un fléau dangereux se joignit à tous ces contretems ; des nuées de sauterelles couvrirent les campagnes, les dévorèrent & les infectèrent : l'eau manquait souvent dans la marche sous un soleil brulant & dans des déserts arides ; on fut obligé de faire porter à l'armée de l'eau dans des tonneaux.

PIERRE, dans cette marche, se trouvait, par une fatalité singulière, à portée de *Charles XII* ; car Bender n'est éloigné que de vingt-cinq lieuës communes de l'endroit où l'armée Russe campait auprès de Jassi. Des partis de Cosaques pénétrèrent jusqu'auprès de la retraite de *Charles* ; mais les Tartares de Crimée qui voltigeaient dans ces quartiers, mirent le Roi de Suède à couvert d'une surprise. Il attendait avec impatience & sans crainte dans son camp l'événement de la guerre.

PIERRE se hâta de marcher sur la rive droite du Pruth, dès qu'il eut formé quelques magazins. Le point décisif était d'empêcher les Turcs, postés au-dessous, sur la rive gauche, de passer ce fleuve, & de venir à lui. Cette manœuvre devait le rendre maître de la Moldavie & de la Valachie ; il envoya le Général

Janus avec l'avant-garde, pour s'oppoſer à ce paſſage des Turcs ; mais ce Général n'arriva que dans le tems même qu'ils paſſaient ſur leurs pontons : il ſe retira ; & ſon infanterie fut pourſuivie juſqu'à ce que le Czar vint lui-même le dégager.

L'armée du Grand-Viſir s'avança donc bientôt vers celle du Czar, le long du fleuve. Ces deux armées étaient bien différentes : celle des Turcs, renforcée des Tartares, était, dit-on, de près de deux cent cinquante mille hommes ; celle des Ruſſes n'était alors que d'environ trente-ſept mille combattans. Un corps aſſez conſidérable ſous le Général *Renne*, était au delà des montagnes de la Moldavie, ſur la rivière de Sireth ; & les Turcs coupèrent la communication.

Le Czar commençait à manquer de vivres, & à peine ſes troupes campées non loin du fleuve pouvaient-elles avoir de l'eau ; elles étaient expoſées à une nombreuſe artillerie, placée par le grand Viſir ſur la rive gauche, avec un corps de troupes qui tirait ſans ceſſe ſur les Ruſſes. Il paraît par ce récit très-détaillé & très fidèle, que le Viſir *Baltagi-Méhémet*, loin d'être un imbécille comme les Suédois l'ont repréſenté, s'était conduit avec beaucoup d'intelligence. Paſſer le Pruth à la vûe d'un ennemi, le contraindre à reculer & le pourſuivre, couper tout d'un

d'un coup la communication entre l'armée du Czar & un corps de sa cavalerie, enfermer cette armée sans lui laisser de retraite, lui ôter l'eau & les vivres, la tenir sous des batteries de canon qui la menacent d'une rive opposée ; tout cela n'était pas d'un homme sans activité & sans prévoyance.

PIERRE alors se trouva dans une plus mauvaise position que *Charles douze* à Pultava, enfermé comme lui par une armée supérieure, éprouvant plus que lui la disette, & s'étant fié comme lui aux promesses d'un Prince trop peu puissant pour les tenir, il prit le parti de la retraite, & tenta d'aller choisir un camp avantageux en retournant vers Jassi.

Il décampa dans la nuit ; mais à peine est-il en marche, que les Turcs tombent sur son arrière-garde au point du jour. Le régiment des gardes *Préobrasinski* arrêta longtemps leur impétuosité. On se forma, on fit des retranchemens avec les chariots & le bagage. Le même jour toute l'armée Turque attaqua encor les Russes. Une preuve qu'ils pouvaient se défendre, quoiqu'on en ait dit, c'est qu'ils se défendirent très longtems, qu'ils tuèrent beaucoup d'ennemis, & qu'ils ne furent point entamés.

20. Juillet 1711.

21. Juillet 1711.

Il y avait dans l'armée Ottomane deux officiers du Roi de Suède, l'un le Comte

Poniatoski, l'autre le Comte de *Spare*, avec quelques Cosaques du parti de *Charles douze*. Mes Mémoires disent que ces Généraux conseillèrent au grand Visir de ne point combattre, de couper l'eau & les vivres aux ennemis, & de les forcer à se rendre prisonniers ou de mourir. D'autres mémoires prétendent qu'au contraire ils animèrent le grand Visir à détruire avec le sabre une armée fatiguée & languissante qui périssait déja par la disette. La première idée paraît plus circonspecte, la seconde plus conforme au caractère des Généraux élevés par *Charles douze*.

Le fait est que le grand Visir tomba sur l'arrière garde au point du jour. Cette arrière-garde était en désordre Les Turcs ne rencontrèrent d'abord devant eux qu'une ligne de quatre cent hommes; on se forma avec célérité. Un Général Allemand nommé *Alard* eut la gloire de faire des dispositions si rapides & si bonnes, que les Russes résistèrent pendant trois heures à l'armée Ottomane sans perdre de terrain.

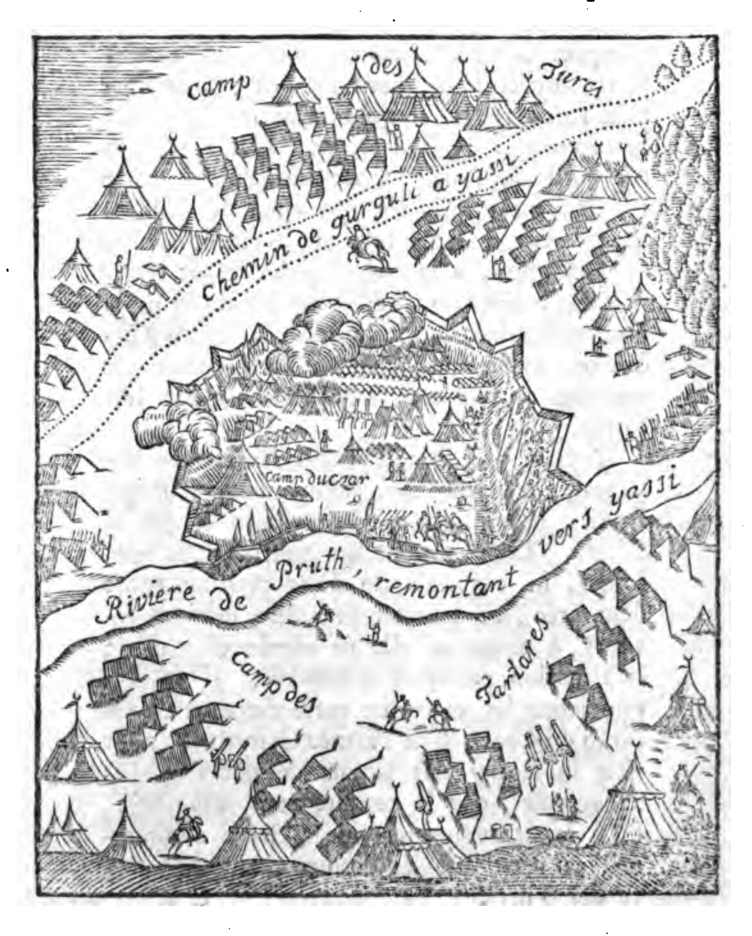
La discipline à laquelle le Czar avait accoutumé ses troupes, le paya bien de ses peines. On avait vû à Narva soixante mille hommes défaits par huit mille, parce qu'ils étaient indisciplinés; & ici on voit une arrière-garde d'environ huit mille Russes soutenir les ef-

forts de cent cinquante mille Turcs, leur tuer ſept mille hommes, & les forcer à retourner en arrière.

Après ce rude combat, les deux armées ſe retranchèrent pendant la nuit; mais l'armée Ruſſe reſtait toujours enfermée, privée de proviſions & d'eau même. Elle était près des bords du Pruth, & ne pouvait approcher du fleuve; car ſi-tôt que quelques ſoldats hazardaient d'aller puiſer de l'eau, un corps de Turcs poſté à la rive oppoſée faiſait pleuvoir ſur eux le plomb & le fer d'une artillerie nombreuſe chargée à cartouche. L'armée Turque qui avait atttaqué les Ruſſes, continuait toujours de ſon côté à la foudroyer par ſon canon.

Il était probable qu'enfin les Ruſſes allaient être perdus ſans reſſource par leur poſition, par l'inégalité du nombre & par la diſette. Les eſcarmouches continuaient toujours, la cavalerie du Czar preſque toute démontée, ne pouvait plus être d'aucun ſecours, à moins qu'elle ne combattît à pied; la ſituation paraiſſait déſeſpérée. Il ne faut que jetter les yeux ſur cette carte exacte du camp du Czar, & de l'armée Ottomane, pour voir qu'il n'y eut jamais de poſition plus dangereuſe, que la retraite était impoſſible, qu'il falait remporter une victoire complette, ou périr jusqu'au dernier, ou être eſclave des Turcs.

Toutes les rélations, tous les mémoires du tems conviennent unanimément, que le



Czar incertain s'il tenterait le lendemain le ſort d'une nouvelle bataille, s'il expoſerait ſa femme, ſon armée, ſon Empire, & le fruit de tant de travaux, à une perte qui ſemblait inévitable, ſe retira dans ſa tente, accablé de douleur, & agité de convulſions dont il était quelquefois attaqué, & que ſes chagrins redoublaient. Seul, en proie à tant d'inquiétudes cruelles, ne voulant que perſonne fût témoin de ſon état, il défendit qu'on entrât dans ſa tente. Il vit alors quel était ſon bonheur d'avoir permis à ſa femme de le ſuivre. *Catherine* entra malgré la défenſe.

Une femme qui avait affronté la mort pendant tous ces combats, expoſée comme un autre au feu d'artillerie des Turcs, avait le droit de parler. Elle perſuada ſon époux de tenter la voie de la négociation.

C'eſt la coutume immémoriale dans tout l'Orient, quand on demande audience aux Souverains, ou à leurs repréſentans, de ne les aborder qu'avec des préſens. *Catherine* raſſembla le peu de pierreries qu'elle avait aportées dans ce voyage guerrier, dont toute magnificence & tout luxe étaient bannis; elle y ajouta deux peliſſes de renard noir; l'argent comptant qu'elle ramaſſa fut deſtiné pour le Kiaia. Elle choiſit elle-même un officier intelligent, qui devait avec deux valets porter les préſens au grand Viſir, & enſuite

faire conduire au Kiaia en ſûreté, le préſent qui lui était réſervé. Cet officier fut chargé d'une lettre du Maréchal *Sheremetof* à *Méhémet-Baltagi.* Les mémoires de PIERRE conviennent de la lettre; ils ne diſent rien des détails dans leſquels entra *Catherine*; mais tout eſt aſſez confirmé par la déclaration de PIERRE lui-même donnée en 1723. quand il fit couronner *Catherine* Impératrice; *Elle nous a été*, dit-il, *d'un très-grand ſecours dans tous les dangers, & particuliérement à la bataille du Pruth, où notre armée était réduite à vingt-deux mille hommes.* Si le Czar en effet n'avait plus alors que vingt-deux mille combattans, menacés de périr par la faim, ou par le fer; le ſervice rendu par *Catherine* était auſſi grand que les bienfaits dont ſon époux l'avait comblée. Le journal manuſcrit * de PIERRE *le grand* dit que le jour même du grand combat du 20 Juillet, il y avait 31554. hommes d'infanterie, & 6692 de cavalerie, preſque tous démontés; il aurait donc perdu ſeize mille deux cent quarante-ſix combattans dans cette bataille. Les mêmes mémoires aſſurent que la perte des Turcs fut beaucoup plus conſidérable que la ſienne, & qu'attaquant en

* Page 177. du journal de PIERRE *le Grand.*

foule & sans ordre, aucun des coup tirés sur eux ne porta à faux. S'il est ainsi la journée du Pruth du 20 au 21. Juillet, fut une des plus meurtrières qu'on ait vûe depuis plusieurs siécles.

Il faut ou soupçonner PIERRE LE GRAND de s'être trompé, lorsqu'en couronnant l'Impératrice, il lui témoigne sa reconnaissance, *d'avoir sauvé son armée réduite à vingt-deux mille combattans*; ou accuser de faux son journal, dans lequel il est dit que le jour de cette bataille, son armée du Pruth, indépendamment du corps qui campait sur le Sireth, *montait à* 31554 *hommes d'infanterie, & à* 6692. *de cavalerie.* Suivant ce calcul la bataille aurait été plus terrible que tous les historiens, & tous *les mémoires pour & contre ne l'ont rapporté jusqu'ici.* Il y a certainement ici quelque mal-entendu; & cela est très ordinaire dans les récits de campagnes lorsqu'on entre dans les détails: le plus sûr est de s'en tenir toujours à l'événement principal, à la victoire & à la défaite: on sait rarement avec précision ce que l'une & l'autre ont conté.

A quelque petit nombre que l'armée Russe fût réduite, on se flattait qu'une résistance si intrépide & si opiniâtre en imposait au grand Visir, qu'on obtiendrait la paix à des conditions honorables pour la porte Ottomane, que ce traité en rendant le Visir agréable à son maître

ne serait pas trop humiliant pour l'Empire de Russie. Le grand mérite de *Catherine* fut, ce semble, d'avoir vû cette possibilité dans un moment où les Généraux paraissaient ne voir qu'un malheur inévitable.

Norberg, dans son histoire de *Charles XII.* rapporte une lettre du Czar au grand Visir, dans laquelle il s'exprime en ces mots; *Si contre mon attente j'ai le malheur d'avoir déplu à Sa Hautesse, je suis prêt à réparer les sujets de plainte qu'elle peut avoir contre moi. Je vous conjure, très-noble Général, d'empêcher qu'il ne soit répandu plus de sang, & je vous suplie de faire cesser dans le moment le feu excessif de votre artillerie. Recevez l'ôtage que je viens de vous envoyer.*

Cette lettre porte tous les caractères de fausseté, ainsi que la plûpart des piéces raportées au hazard par *Norberg*: elle est datée du 11. Juillet nouveau stile; & on n'écrivit à *Baltagi-Méhémet* que le 21. nouveau stile. Ce ne fut point le Czar qui écrivit, ce fut le Maréchal *Sheremetof*; on ne se servit point, dans cette lettre, de ces expressions, *le Czar a eu le malheur de déplaire à Sa Hautesse*; ces termes ne conviennent qu'à un sujet qui demande pardon à son maître; il n'est point question d'ôtage; on n'en envoya point; la lettre fut portée par un officier, tandis que l'artillerie tonnait des deux côtés. *Sheremetof* dans sa lettre, fai-

faisait seulement souvenir le Visir de quelques offres de paix que la Porte avait faites au commencement de la campagne par les Ministres d'Angleterre & de Hollande, lorsque le Divan demandait la cession de la citadelle & du port de Taganroc, qui étaient les vrais sujets de la guerre.

Il se passa quelques heures avant qu'on eût une réponse du grand Visir. On craignait que le porteur n'eût été tué par le canon, ou n'eût été retenu par les Turcs. On dépêcha un second courrier avec un duplicata, & on tint conseil de guerre en présence de *Catherine*. Dix officiers généraux signèrent le résultat que voici : 21. Juillet 1711.

» Si l'ennemi ne veut pas accepter les con-
» ditions qu'on lui offre, & s'il demande
» que nous posions les armes, & que nous
» nous rendions à discrétion, tous les Gé-
» néraux & les Ministres sont unanimément
» d'avis de se faire jour au travers des en-
» nemis. «

En conséquence de cette résolution, on entoura le bagage des retranchemens, & on s'avança jusqu'à cent pas de l'armée Turque, lorsqu'enfin le grand Visir fit publier une suspension d'armes.

Tout le parti Suédois a traité dans ces mémoires ce Visir de lâche & d'infame, qui s'était laissé corrompre. C'est ainsi que tant

d'écrivains ont accusé le Comte *Piper* d'avoir reçu de l'argent du Duc de *Malborough*, pour engager le Roi de Suède à continuer la guerre contre le Czar, & qu'on a imputé à un Ministre de France d'avoir fait à prix d'argent le traité de Seville. De telles accusations ne doivent être avancées que sur des preuves évidentes. Il est très-rare que des premiers Ministres s'abaissent à de si honteuses lâchetés, découvertes tôt ou tard par ceux qui ont donné l'argent, & par les régistres qui en font foi. Un Ministre est toujours un homme en spectacle, à l'Europe; son honneur est la base de son crédit; il est toujours assez riche pour n'avoir pas besoin d'être un traître.

La place de Viceroi de l'Empire Ottoman est si belle, les profits en sont si immenses en tems de guerre, l'abondance & la magnificence régnaient à un si haut point dans les tentes de *Baltagi-Méhémet*, la simplicité, & surtout la disette étaient si grandes dans l'armée du Czar, que c'était bien plutôt au grand Visir à donner qu'à recevoir. Une légère attention de la part d'une femme qui envoyait des pelisses & quelques bagues, comme il est d'usage dans toutes les cours, ou plutôt dans toutes les Portes orientales, ne pouvait être regardée comme une corruption. La conduite franche & ouverte de *Baltagi-Méhémet* semble confondre les accusations

dont on a fouillé tant d'écrits touchant cette affaire. Le Vice-chancelier *Shaffiroff* alla dans fa tente avec un grand apareil ; tout fe passa publiquement, & ne pouvait fe passer autrement. La négociation même fut entamée en préfence d'un homme attaché au Roi de Suède, & domestique du Comte *Poniatoski*, officier de *Charles XII*, lequel fervit d'abord d'interprète ; & les articles furent rédigés publiquement par le premier Secrétaire du Visiriat, nommé *Hummer Effendi*. Le Comte *Poniatoski* y était préfent lui-même Le préfent qu'on faifait au Kiaia fut offert publiquement, & en cérémonie ; tout fe passa felon l'ufage des Orientaux ; on fe fit des préfens réciproques ; rien ne ressemble moins à une trahifon. Ce qui détermina le Vifir à conclure, c'est que dans ce tems-là même le corps d'armée commandé par le Général *Renne*, fur la rivière de Sireth en Moldavie, avait passé trois rivières, & était alors vers le Danube, où *Renne* venait de prendre la ville & le château de Brahila, défendus par une garnifon nombreufe, commandée par un Pacha. Le Czar avait encor un autre corps d'armée qui avançait des frontières de la Pologne. Il est de plus très-vraifemblable que le Vifir ne fut pas instruit de la difette que fouffraient les Russes. Le compte des vivres & des munitions n'est pas communiqué à fon

ennemi ; on se vante, au contraire, devant lui d'être dans l'abondance, dans le tems qu'on souffre le plus. Il n'y a point de transfuges entre les Turcs & les Russes ; la différence des vêtemens, de la religion & du langage, ne le permet pas. Ils ne connaissent point, comme nous, la désertion : aussi le grand Visir ne savait pas au juste dans quel état déplorable était l'armée de PIERRE.

Baltagi qui n'aimait pas la guerre, & qui cependant l'avait bien faite, crut que son expédition était assez heureuse s'il remettait aux mains du grand Seigneur les villes & les ports pour lesquels il combattait, s'il renvoyait des bords du Danube en Russie l'armée victorieuse du Général *Renne*, & s'il fermait à jamais l'entrée des Palus Méotides, le bosphore Cimmérien, la mer noire à un Prince entreprenant ; enfin s'il ne mettait pas des avantages certains au risque d'une nouvelle bataille, (qu'après tout le désespoir pouvait gagner contre la force :) il avait vû ses janissaires repoussés la veille, & il y avait plus d'un exemple de victoires remportées par le petit nombre contre le grand ; telles furent ses raisons : ni les officiers de *Charles* qui étaient dans son armée, ni le Kan des Tartares ne les approuvèrent. L'intérêt des Tartares était de pouvoir exercer leurs pillages sur les frontières de Russie & de Pologne. L'intérêt de

Charles XII. était de se venger du Czar ; mais le Général, le premier Ministre de l'Empire Ottoman, n'était animé ni par la vengeance particulière d'un Prince Chrétien, ni par l'amour du butin qui conduisait les Tartares. Dès qu'on fut convenu d'une suspension d'armes, les Russes achetèrent des Turcs les vivres dont ils manquaient. Les articles de cette paix ne furent point rédigés comme le voyageur *La Motraye* le rapporte, & comme *Norberg* le compte d'après lui. Le Visir parmi les conditions qu'il exigeait, voulait d'abord que le Czar s'engageât à ne plus entrer dans les intérêts de la Pologne, & c'est sur quoi *Poniatoski* insistait, mais il était au fonds convenable à l'Empire Turc que la Pologne restât désunie & impuissante ; ainsi cet article se réduisit à retirer les troupes Russes des frontières. Le Kan des Tartares demandait un tribut de quarante mille sequins : ce point fut longtems débattu, & ne passa point.

Le Visir demanda longtems qu'on lui livrât *Cantemir*, comme le Roi de Suède s'était fait livrer *Patkul*. *Cantemir* se trouvait précisément dans le même cas où avait été *Mazeppa*. Le Czar avait fait à *Mazepa* son procès criminel, & l'avait fait exécuter en effigie. Les Turcs n'en usèrent point ainsi ;

ils ne connaissent ni les procès par contumace, ni les sentences publiques. Ces condamnations affichées, & les exécutions en effigie sont d'autant moins en usage chez eux, que leur loi leur défend les représentations humaines de quelque genre qu'elles puissent être. Ils insistèrent en vain sur l'extradition de *Cantemir*. PIERRE écrivit ces propres paroles au Vice-chancelier *Shaffiroff*.

» J'abandonnerai plutôt aux Turcs tout
» le terrein qui s'étend jusqu'à Cursk; il me
» restera l'espérance de le recouvrer: mais la
» perte de ma foi est irréparable, je ne peux
» la violer. Nous n'avons de propre que
» l'honneur; y renoncer c'est cesser d'être
» Monarque.

Enfin le traité fut conclu & signé près du village nommé *Falksen* sur les bords du Pruth. On convint dans le traité qu'Asoph & son territoire seraient rendus avec les munitions & l'artillerie dont il était pourvû avant que le Czar l'eût pris en 1696. que le port de Taganroc sur la mer de Zabache serait demoli, ainsi que celui de Samara sur la rivière de ce nom, & d'autres petites citadelles. On ajoute enfin un article touchant le Roi de Suède, & cet article même faisait assez voir combien le Visir était mécontent de lui. Il fut stipulé que ce Prince ne

ſerait point inquiété par le Czar, s'il retournait dans ſes Etats, & que d'ailleurs le Czar & lui pouvaient faire la paix, s'ils en avaient envie.

Il eſt bien évident par la rédaction ſingulière de cet article, que *Baltagi-Méhémet* ſe ſouvenait des hauteurs de *Charles XII.* Qui ſait même ſi ces hauteurs n'avaient pas incliné *Méhémet* du côté de la paix ? La perte du Czar était la grandeur de *Charles*, & il n'eſt pas dans le cœur humain de rendre puiſſans ceux qui nous mépriſent Enfin ce Prince qui n'avait pas voulu venir à l'armée du Viſir, quand il avait beſoin de le ménager, accourut quand l'ouvrage, qui lui ôtait toutes ſes eſpérances, allait être conſommé. Le Viſir n'alla point à ſa rencontre, & ſe contenta de lui envoyer deux Bachas ; il ne vint au devant de *Charles* qu'à quelque diſtance de ſa tente.

La converſation ne ſe paſſa, comme on ſait, qu'en reproches. Pluſieurs hiſtoriens ont cru que la réponſe du Viſir au Roi, quand ce Prince lui reprocha d'avoir pû prendre le Czar priſonnier, & de ne l'avoir pas fait, était la réponſe d'un imbécille ; *Si j'avais pris le Czar*, dit-il, *qui aurait gouverné ſon Empire ?* Il eſt aiſé pourtant de comprendre que c'était la réponſe d'un homme piqué ; & ces mots qu'il ajouta, *Il ne faut pas que tous*

les Rois sortent de chez eux, montrent assez combien il voulait mortifier l'hôte de Bender.

Charles ne retira d'autre fruit de son voyage que celui de déchirer la robe du grand Visir avec l'éperon de ses bottes. Le Visir qui pouvait l'en faire repentir, feignit de ne s'en pas appercevoir, & en cela il était très supérieur à *Charles*. Si quelque chose put faire sentir à ce Monarque dans sa vie brillante & tumultueuse, combien la fortune peut confondre la grandeur, c'est qu'à Pultava un pâtissier avait fait mettre bas les armes à toute son armée, & qu'au Pruth un fendeur de bois avait décidé du sort du Czar & du sien ; car ce Visir *Baltagi-Méhémet* avait été fendeur de bois dans le serrail comme son nom le signifie ; & loin d'en rougir, il s'en faisait honneur, tant les mœurs orientales different des nôtres.

Le Sultan & tout Constantinople furent d'abord très contens de la conduite du Visir, on fit des réjouissances publiques une semaine entière ; le Kiaia de *Méhémet*, qui porta le traité au Divan, fut élevé incontinent à la dignité de Boujouk Imraour, grand écuyer ; ce n'est pas ainsi qu'on traite ceux dont on croit être mal servi.

Il parait que *Norberg* connaissait peu le Gouvernement Ottoman, puisqu'il dit, *que*

de

le grand Seigneur ménageait son Visir, & que Baltagi-Méhémet était à craindre. Les janissaires ont été souvent dangereux aux Sultans ; mais il n'y a pas un exemple d'un seul Visir qui n'ait été aisément sacrifié sur un ordre de son maître, & *Méhémet* n'était pas en état de se soutenir par lui-même. C'est de plus se contredire, que d'assurer dans la même page, que les Janissaires étaient irrités contre *Méhémet*, & que le Sultan craignait son pouvoir.

Le Roi de Suède fut réduit à la ressource de cabaler à la Cour Ottomane. On vit un Roi qui avait fait des Rois, s'occuper à faire présenter au Sultan des mémoires & des placets qu'on ne voulait pas recevoir. *Charles* employa toutes les intrigues, comme un sujet qui veut décrier un Ministre auprès de son Maître. C'est ainsi qu'il se conduisit contre le Visir *Méhémet* & contre tous ses successeurs ; tantôt on s'adressait à la Sultane Validé par une Juive ; tantôt on employait un eunuque : il y eut enfin un homme qui se mêlant parmi les gardes du grand Seigneur, contrefit l'insensé, afin d'attirer ses regards, & de pouvoir lui donner un mémoire du Roi. De toutes ces manœuvres *Charles* ne recueillit d'abord que la mortification de se voir retrancher son Thaim, c'est-à-dire la subsistance que la générosité de la Porte lui fournissait par jour, & qui se montait à quin-

ze cent livres monnoie de France. Le grand Visir au lieu de Thaim, lui dépêcha un ordre, en forme de conseil, de sortir de la Turquie.

Charles s'obstina plus que jamais à rester, s'imaginant toujours qu'il rentrerait en Pologne, & dans l'Empire Russe avec une armée Ottomane. Personne n'ignore quelle fut enfin en 1714. l'issue de son audace infléxible; comment il se battit contre une armée de Janissaires, de Spahis & de Tartares, avec ses secretaires, ses valets de chambre, ses gens de cuisine & d'écurie; qu'il fut captif dans le pays où il avait joüi de la plus généreuse hospitalité; qu'il retourna ensuite déguisé en courrier dans ses Etats, après avoir demeuré cinq années en Turquie. Il faut avouer que s'il y a eu de la raison dans sa conduite, cette raison n'était pas faite comme celle des autres hommes.





CHAPITRE SECOND.

SUITE DE L'AFFAIRE DU PRUTH.

IL est utile de rappeller ici un fait déja raconté dans l'hiſtoire de *Charles XII*. Il arriva pendant la ſuſpenſion d'armes qui précéda le traité du Pruth, que deux Tartares ſurprirent deux officiers Italiens de l'armée du Czar, & vinrent les vendre à un officier des Janiſſaires ; le Viſir punit cet attentat contre la foi publique par la mort des deux Tartares. Comment accorder cette délicateſſe ſi ſévère avec la violation du droit des gens, dans la perſonne de l'Ambaſſadeur *Tolſtoy*, que le même grand Viſir avait fait arrêter dans les rues de Conſtantinople ? Il y a toujours une raiſon des contradictions dans la conduite des hommes. *Baltagi-Méhémet* était piqué contre le Kan des Tartares, qui ne voulait pas entendre parler de paix ; & il voulut lui faire ſentir qu'il était le maître.

Le Czar après la paix ſignée ſe retira par

Jaſſi juſques ſur la frontière, ſuivi d'un corps de 8000 Turcs, que le Viſir envoya, non-ſeulement pour obſerver la marche de l'armée Ruſſe, mais pour empêcher que les Tartares vagabonds ne l'inquiétaſſent.

PIERRE accomplit d'abord le traité, en faiſant démolir la forteresse de Samara & de Kamienska, mais la reddition d'Aſoph & la démolition de Taganroc ſouffrit plus de difficultés : il falait aux termes du traité diſtinguer l'artillerie & les munitions d'Aſoph qui appartenaient aux Turcs, de celles que le Czar y avait miſes depuis qu'il avait conquis cette place. Le Gouverneur traina en longueur cette négociation, & la Porte en fut juſtement irritée. Le Sultan était impatient de recevoir les clefs d'Aſoph ; le Viſir les promettait ; le Gouverneur différait toujours. *Baltagi-Méhémet* en perdit les bonnes graces de ſon maître, & ſa place ; le Kan des Tartares & ſes autres ennemis prévalurent contre lui ; il fut envelopé dans la diſgrace de pluſieurs Bachas ; mais le grand Seigneur qui connaiſſait ſa fidélité, ne lui ôta ni ſon bien ni ſa vie ; il fut envoyé à Mytilène, où il commanda. Cette ſimple
Novem. 1711. déposition, cette conſervation de ſa fortune, & ſur-tout ce commandement dans Mytilène, démentent évidemment tout ce que *Norberg* avance pour faire croire que ce Viſir avait été corrompu par l'argent du Czar.

Norberg dit que le Boſtangi Bachi qui vint lui redemander le Bul de l'Empire, & lui ſignifier ſon arrêt, le déclara *traitre & déſobéiſſant à ſon maître, vendu aux ennemis à prix d'argent, & coupable de n'avoir point veillé aux intérêts du Roi de Suède*. Premiérement ces ſortes de déclarations ne ſont point du tout en uſage en Turquie: les ordres du Sultan ſont donnés en ſecret & exécutés en ſilence. Secondement, ſi le Viſir avait été déclaré *traitre, rebelle & corrompu*, de tels crimes auraient été punis par la mort, dans un pays où ils ne ſont jamais pardonnés. Enfin, s'il avait été puni pour n'avoir pas aſſez ménagé l'intérêt de *Charles XII.*, il eſt clair que ce Prince aurait eu en effet à la Porte Ottomane un pouvoir qui devait faire trembler les autres Miniſtres; ils devaient en ce cas implorer ſa faveur & prévenir ſes volontés; mais au contraire, *Juſſuf Pacha*, Aga des Janiſſaires, qui ſuccéda à *Méhémet-Baltagi* dans le Viſiriat, penſa hautement comme ſon prédéceſſeur ſur la conduite de ce Prince; loin de le ſervir, il ne ſongea qu'à ſe défaire d'un hôte dangereux; & quand *Poniatoski*, le confident & le compagnon de *Charles XII*, vint complimenter ce Viſir ſur ſa nouvelle dignité, il lui dit, *Payen, je t'avertis qu'à la première intrigue que tu voudras tramer, je te ferai jetter dans la mer, une pierre au cou.*

Ce compliment que le Comte *Poniatoski* rapporte lui même dans les mémoires qu'il fit à ma réquisition, ne laisse aucun doute sur le peu d'influence que *Charles XII.* avait à la Porte. Tout ce que *Norberg* a rapporté des affaires de Turquie, paraît d'un homme passionné, & mal informé. Il faut ranger parmi les erreurs de l'esprit de parti, & parmi les mensonges politiques, tout ce qu'il avance sans preuve de la prétendue corruption d'un grand Visir, c'est-à-dire, d'un homme qui disposait de plus de soixante millions par an, sans rendre compte. J'ai encore entre les mains la lettre que le Comte *Poniatoski* écrivit au Roi *Stanislas* immédiatement après la paix du Pruth: il reproche à *Baltagi-Méhémet* son éloignement pour le Roi de Suède, son peu de goût pour la guerre, sa facilité: mais il se garde bien de l'accuser de corruption; il savait trop ce que c'est que la place d'un grand Visir, pour penser que le Czar pût mettre un prix à la trahison du Viceroi de l'Empire Ottoman.

Shaffirof & *Sheremetof* demeurés en ôtage à Constantinople ne furent point traités comme ils l'auraient été s'ils avaient été convaincus d'avoir acheté la paix, & d'avoir trompé le Sultan de concert avec le Visir; ils demeurèrent en liberté dans la ville, escortés de deux compagnies de Janissaires.

L'Ambassadeur *Tolstoy* étant sorti des sept

tours immédiatement après la paix du Pruth, les Ministres d'Angleterre & de Hollande s'entremirent auprès du nouveau Visir pour l'exécution des articles.

Asoph venait enfin d'être rendu aux Turcs; on démolissait les forteresses stipulées dans le traité. Quoique la Porte Ottomane n'entre guère dans les différents des Princes Chrétiens; cependant elle a été flattée alors de se voir arbitre entre la Russie, la Pologne & le Roi de Suède: elle voulait que le Czar retirât ses troupes de la Pologne, & délivrât la Turquie d'un voisinage si dangereux; elle souhaitait que *Charles* retournât dans ses Etats, afin que les Princes Chrétiens fussent continuellement divisés; mais jamais elle n'eut l'intention de lui fournir une armée. Les Tartares désiraient toujours la guerre, comme les artisans veulent exercer leurs professions lucratives. Les Janissaires la souhaitaient, mais plus par haine contre les Chrétiens, par fierté, par amour pour la licence, que pour d'autres motifs. Cependant les négociations des Ministres Anglais & Hollandais prévalurent contre le parti opposé. La paix du Pruth fut confirmée; mais on ajouta dans le nouveau traité, que le Czar retirerait dans trois mois toutes ses troupes de la Pologne, & que l'Empereur Turc renverrait incessamment *Charles XII.*

On peut juger par ce nouveau traité, si le

La Poméranie est la province d'Allemagne la plus septentrionale, bornée à l'orient par la Prusse & la Pologne, à l'occident par le Brandebourg, au Midi par le Meklembourg, & au nord par la mer Baltique : elle eut presque de siécle en siécle différents maîtres. *Gustave Adolphe* s'en empara dans la fameuse guerre de trente ans, & enfin elle fut cédée solemnellement aux Suédois par le traité de Vestphalie, à la réserve de l'Evéché de Camin & de quelques petites places situées dans la Poméranie ultérieure. Toute cette province devait naturellement appartenir à l'Electeur de Brandebourg, en vertu des pactes de famille faits avec les Ducs de Poméranie. La race de ces Ducs s'était éteinte en 1637. Par conséquent, suivant les loix de l'Empire, la maison de Brandebourg avait un droit évident sur cette province ; mais la nécessité, la premiere des loix, l'emporta dans le traité d'Osnabruck sur les pactes de famille, & depuis ce temps, la Poméranie presque toute entière avait été le prix de la valeur Suédoise.

Le projet du Czar était de dépouiller la couronne de Suède de toutes les Provinces qu'elle possédait en Allemagne ; il falait pour remplir ce dessein, s'unir avec les Electeurs de Brandebourg & d'Hanovre, & avec le Dannemarck. PIERRE écrivit tous les articles

du traité qu'il projettait avec ces Puissances, & tout le détail des opérations nécessaires pour se rendre maitre de la Poméranie.

Pendant ce tems-là même, il maria dans Torgau son fils *Alexis*, avec la Princesse de *Volfembutel*, sœur de l'Impératrice d'Allemagne, épouse de *Charles VI.*; mariage qui fut depuis si funeste, & qui coûta la vie aux deux époux. 25. Oct. 1711.

Le Czarovitz était né du premier mariage de PIERRE avec *Eudoxie Lapukin*, mariée, comme on l'a dit, en 1689. Elle était alors confinée dans un couvent à Susdal. Son fils *Alexis Petrovitz*, né le premier Mars 1690. était dans sa 22e année. Ce Prince n'était pas encore connu en Europe. Un Ministre dont on a imprimé des mémoires sur la cour de Russie, dit dans une lettre écrite à son maître, datée du 25. Août 1711. » que » ce Prince était grand & bien fait, qu'il » ressemblait beaucoup à son père, qu'il avait » le cœur bon, qu'il était plein de piété; » qu'il avait lû cinq fois l'Ecriture sainte, » qu'il se plaisait fort à la lecture des ancien» nes histoires grecques : il lui trouve l'esprit » étendu & facile; il dit que ce Prince sait » les Mathématiques, qu'il entend bien la » guerre, la navigation, la science de l'hy» draulique, qu'il sait l'Allemand, qu'il aprend » le Français; mais que son père n'a ja-

» mais voulu qu'il fît ce qu'on appelle ses
» exercices.

Voilà un portrait bien différent de celui que le Czar lui-même fit quelques tems après de ce fils infortuné : nous verrons avec quelle douleur son père lui reprocha tous les défauts contraires aux bonnes qualités que ce Ministre admire en lui.

C'est à la postérité à décider entre un étranger qui peut juger légérement, ou flatter le caractère d'*Alexis*, & un père qui a cru devoir sacrifier les sentiments de la nature au bien de son Empire. Si le Ministre n'a pas mieux connu l'esprit d'*Alexis* que sa figure, son témoignage a peu de poids : il dit que ce Prince était grand & bien fait ; les mémoires que j'ai reçus de Pétersbourg, disent qu'il n'était ni l'un ni l'autre.

Cathérine sa belle-mère n'assista point à ce mariage ; car quoiqu'elle fût regardée comme Czarine, elle n'était point reconnue solemnellement en cette qualité, & le titre d'Altesse qu'on lui donnait à la Cour du Czar lui laissait encor un rang trop équivoque, pour qu'elle signât au contract, & pour que le cérémonial Allemand lui accordât une place convenable à sa dignité d'épouse du Czar PIERRE. Elle était alors à Thorn dans la Prusse Polonaise.
9. Janv. 1711. Le Czar envoya d'abord les deux nouveaux époux à Volfembutel, & reconduisit bientôt

la Czarine à Péterſbourg avec cette rapidité & cette ſimplicité d'appareil qu'il mettait dans tous ſes voyages.

Ayant fait le mariage de ſon fils, il déclara plus ſolemnellement le ſien, & le célébra à Péterſbourg. La cérémonie fut auſſi auguſte qu'on peut la rendre dans un pays nouvellement créé, dans un temps où les finances étaient dérangées par la guerre ſoutenue contre les Turcs, & par celle qu'on faiſait encor au Roi de Suède. Le Czar ordonna ſeul la fête, & y travailla lui-même ſelon ſa coutume. Ainſi *Catherine* fut reconnue publiquement Czarine, pour prix d'avoir ſauvé ſon époux & ſon armée. 19 Fevr. 1712.

Les acclamations avec leſquelles ce mariage fut reçu dans Péterſbourg étaient ſincères : mais les applaudiſſements des ſujets aux actions d'un Prince abſolu ſont toujours ſuſpects : ils furent confirmés par tous les eſprits ſages de l'Europe, qui virent avec plaiſir, preſque dans le même temps, d'un côté, l'héritier de cette vaſte monarchie n'ayant de gloire que celle de ſa naiſſance, marié à une Princeſſe ; & de l'autre un conquérant, un légiſlateur, partageant publiquement ſon lit & ſon trône avec une inconnue, captive à Marienbourg, & qui n'avait que du mérite. L'approbation même eſt devenue plus générale, à meſure que les eſprits ſe ſont plus

éclairés par cette saine Philosophie qui a fait tant de progrès depuis 40 ans ; philosophie sublime & circonspecte, qui apprend à ne donner que des respects extérieurs à toute espèce de grandeur & de puissance, & à réserver les respects véritables pour les talens, & pour les services.

Je dois fidélement rapporter ce que je trouve, concernant ce mariage, dans les dépêches du Comte de *Bassevitz*, conseiller aulique à Vienne, & longtems Ministre de Holstein à la cour de Russie. C'était un homme de mérite, plein de droiture & de candeur, & qui a laissé en Allemagne une mémoire précieuse. Voici ce qu'il dit dans ses lettres. » La » Czarine avait été non-seulement nécessaire » à la gloire de PIERRE, mais elle l'était à » la conservation de sa vie. Ce Prince était » malheureusement sujet à des convulsions » douloureuses, qu'on croyait être l'effet d'un » poison qu'on lui avait donné dans sa jeu- » nesse. *Catherine* seule avait trouvé le se- » cret d'appaiser ses douleurs par des soins pé- » nibles, & des attentions recherchées, dont » elle seule était capable, & se donnait tou- » te entière à la conservation d'une santé » aussi précieuse à l'Etat qu'à elle même. Ain- » si le Czar ne pouvant vivre sans elle, la » fit compagne de son lit & de son trône. » Je me borne à rapporter ses propres pa- « roles.

La fortune, qui dans cette partie du monde avait produit tant de ſcènes extraordinaires à nos yeux, & qui avait élevé l'Impératrice *Catherine* de l'abaiſſement, de la calamité, au plus haut degré d'élévation, la ſervit encor ſingulièrement quelques années après la ſolemnité de ſon mariage.

Voici ce que je trouve dans le manuſcrit curieux d'un homme qui était alors au ſervice du Czar & qui parle comme témoin. page 56 du mſſ.

Un envoyé du Roi *Auguſte* à la cour du Czar, retournant à Dreſde par la Courlande, entendit dans un cabaret un homme qui paraiſſait dans la miſère, & à qui on faiſait l'accueil inſultant que cet état n'inſpire que trop aux autres hommes. Cet inconnu piqué, dit que l'on ne le traiterait pas ainſi s'il pouvait parvenir à être préſenté au Czar, & que peut-être il aurait dans ſa cour de plus puiſſantes protections qu'on ne penſait.

L'envoyé du Roi *Auguſte* qui entendit ce diſcours eut la curioſité d'interroger cet homme, & ſur quelques réponſes vagues qu'il en reçut, l'ayant conſidéré plus attentivement, il crut démêler dans ſes traits quelques reſſemblances avec l'Impératrice. Il ne put s'empêcher, quand il fut à Dreſde, d'en écrire à un de ſes amis à Péterſbourg. La

lettre tomba dans les mains du Czar. Ce Prince envoya ordre au Prince *Repnin* gouverneur de Riga, de tâcher de découvrir l'homme dont il était parlé dans la lettre. Le Prince *Repnin* fit partir un homme de confiance pour Mittau en Courlande, on découvrit l'homme; il s'appellait *Charles Scavronski*; il était fils d'un gentilhomme de Lithuanie, mort dans les guerres de Pologne, & qui avait laiſſé deux enfans au berceau, un garçon & une fille. L'un & l'autre n'eurent d'éducation que celle qu'on peut recevoir de la nature dans l'abandon général de toutes choſes. *Scavronski* ſéparé de ſa ſœur dès la plus tendre enfance, ſavait ſeulement qu'elle avait été priſe dans Marienbourg en 1704. & il la croyait encor auprès du Prince *Menzikoff*, où il penſait qu'elle avait fait quelque fortune.

Le Prince *Repnin*, ſuivant les ordres exprès de ſon maître, fit conduire à Riga *Scavronski*, ſous prétexte de quelque délit dont on l'accuſait; on fit contre lui une eſpèce d'information, & on l'envoya ſous bonne garde à Péterſbourg, avec ordre de le bien traiter ſur la route.

Quand il fut arrivé à Péterſbourg, on le mena chez un maître d'hôtel du Czar nommé *Shepleff*. Ce maître d'hôtel inſtruit du rô-

le

le qu'il devait jouer, tira de cet homme beaucoup de lumières fur fon état, & lui dit enfin que l'accufation qu'on avait intentée contre lui à Riga était très grave, mais qu'il obtiendrait juftice, qu'il devait préfenter une requête à fa Majefté, qu'on dreſſerait cette requête en fon nom, & qu'on ferait enforte qu'il pût la lui donner lui-même.

Le lendemain le Czar alla diner chez *Shepleff*; on lui préfenta *Scavronski* : ce Prince lui fit baeucoup de queftions, & demeura convaincu par la naïveté de fes réponfes, qu'il étoit le propre frère de la Czarine. Tous deux avaient été dans leur enfance en Livonie. Toutes les réponfes que fit *Scavronski* aux queftions du Czar, fe trouvaient conformes à ce que fa femme lui avait dit de fa naiffance & des premiers malheurs de fa vie.

Le Czar ne doutant plus de la vérité, propofa le lendemain à fa femme d'aller diner avec lui chez ce même *Shepleff*; il fit venir au fortir de table ce même homme qu'il avait interrogé la veille. Il vint vêtu des même habits qu'il avait portés dans le voyage; le Czar ne voulut point qu'il parût dans un autre état que celui auquel fa mauvaife fortune l'avait accoutumé.

Il l'interrogea encore devant fa femme.

Le manuscrit porte qu'à la fin il lui dit ces propres mots : *Cet homme est ton frère : allons, Charles, baise la main de l'Impératrice, & embrasse ta sœur.*

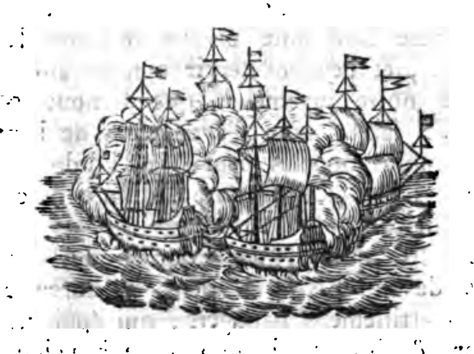
L'auteur de la rélation ajoute que l'Impératrice tomba en défaillance, & que lorsqu'elle eut repris ses sens, le Czar lui dit : *Il n'y a là rien que de simple ; ce gentilhomme est mon beau-frère : s'il a du mérite, nous en ferons quelque chose ; s'il n'en a point, nous n'en ferons rien.*

Il me semble qu'un tel discours montre autant de grandeur que de simplicité, & que cette grandeur est très peu commune. L'auteur dit que *Scavronski* resta longtems chez *Shepleff*, qu'on lui assigna une pension considérable, & qu'il vécut très retiré. Il ne pousse pas plus loin le récit de cette avanture, qui servit seulement à découvrir la naissance de *Catherine* : mais on sait d'ailleurs que ce Gentilhomme fut créé Comte, qu'il épousa une fille de qualité, & qu'il eut deux filles mariées aux premiers Seigneurs de Russie. Je laisse au peu de personnes qui peuvent être instruites de ces détails, à démêler ce qui est vrai dans cette avanture, & ce qui peut y avoir été ajouté. L'auteur du manuscrit ne paraît pas avoir raconté ces faits dans la vuë de débiter du merveilleux à ses lecteurs, puisque son mémoire n'était

point destiné à voir le jour. Il écrit à un ami avec naïveté ce qu'il dit avoir vû. Il se peut qu'il se trompe sur quelques circonstances, mais le fonds parait très vrai; car si ce gentilhomme avait sû qu'il était frère d'une personne si puissante, il n'aurait pas attendu tant d'années pour se faire reconnaître. Cette reconnaissance, toute singulière qu'elle parait, n'est pas si extraordinaire que l'élevation de *Catherine* : l'une & l'autre sont une preuve frapante de la destinée, & peuvent servir à nous faire suspendre notre jugement, quand nous traitons de fables tant d'événemens de l'antiquité moins opposés peut-être à l'ordre commun des choses que toute l'histoire de cette Impératrice.

Les fêtes que PIERRE donna pour le mariage de son fils & le sien, ne furent pas des divertissemens passagers, qui épuisent le trésor, & dont le souvenir reste à peine. Il acheva la fonderie des canons & les bâtimens de l'amirauté; les grands chemins furent perfectionnés; de nouveaux vaisseaux furent bâtis; il creusa des canaux; la bourse & les magazins furent achevés, & le commerce maritime de Pétersbourg commença à être dans sa vigueur. Il ordonna que le Sénat de Moscou fût transporté à Pétersbourg; ce qui s'exécuta au mois d'Avril 1712. Par là

cette nouvelle ville devint comme la capitale de l'Empire. Plusieurs prisonniers Suédois furent employés aux embellissemens de cette ville, dont la fondation était le fruit de leur défaite.





CHAPITRE QUATRIEME.

PRISE DE STETIN.

Descente en Finlande. Evénemens de 1712.

PIERRE se voyant heureux dans sa maison, dans son gouvernement, dans ses guerres contre *Charles XII*, dans ses négociations avec tous les Princes qui voulaient chasser les Suédois du continent, & les renfermer pour jamais dans la presqu'île de la Scandinavie ; il portait toutes ses vues sur les côtes occidentales du nord de l'Europe, & oubliait les Palus-Méotides & la mer noire. Les clefs d'Asoph longtems refusées au Bacha qui devait entrer dans cette place au nom du grand Seigneur, avaient été enfin rendues ; & malgré tous les soins de *Charles XII*, malgré toutes les intrigues de ses partisans à la cour Ottomane, malgré même plusieurs démonstrations d'une nouvelle guerre, la Russie & la Turquie étaient en paix.

Charles douze restait toujours obstinément à Bender, & faisait dépendre sa fortune [illegible] es espérances du caprice d'un grand Visir, tandis que le Czar menaçait toutes ses provinces, armait contre lui le Dannemark & Hanovre, était prêt de faire déclarer la Prusse, & réveillait la Pologne & la Saxe.

La même fierté inflexible que *Charles* mettait dans sa conduite avec la Porte, dont il dépendait, il la déployait contre ses ennemis éloignés, réunis pour l'accabler. Il bravait du fond de sa retraite, dans les déserts de la Bessarabie, & le Czar, & les Rois de Pologne, de Dannemark & de Prusse, & l'Electeur de Hanovre devenu bientôt après Roi d'Angleterre, & l'Empereur d'Allemagne qu'il avait tant offensé quand il traversa la Silésie en vainqueur. L'Empereur s'en vengeait en l'abandonnant à sa mauvaise fortune, & en ne donnant aucune protection aux États que la Suede possédait encore en Allemagne.

1712. Il eût été aisé de dissiper la ligue qu'on formait contre lui. Il n'avait qu'à céder Stétin en Poméranie au premier Roi de Prusse *Frédéric*, Electeur de Brandebourg, qui avait des droits très légitimes sur cette partie de la Poméranie : mais il ne regardait pas alors la Prusse comme une Puissance prépondérante : ni *Charles*, ni personne, ne pouvait

prévoir que le petit Royaume de Prusse presque désert, & l'Electorat de Brandebourg deviendraient formidables. Il ne voulut consentir à aucun accommodement, & résolu de rompre, plûtôt que de plier, il ordonna qu'on résistât de tous côtés, sur mer & sur terre. Ses Etats étaient presqu'épuisés d'hommes & d'argent ; cependant on obéit : Le Sénat de Stokolm équipa une flotte de treize vaisseaux de ligne ; on arma des milices : chaque habitant devint soldat. Le courage & la fierté de *Charles XII.* semblerent animer tous ses sujets, presqu'aussi malheureux que leur maître.

Il est difficile de croire que *Charles* eût un plan réglé de conduite. Il avait encore un parti en Pologne, qui aidé des Tartares de Crimée pouvait ravager ce malheureux pays, mais non pas remettre le Roi *Stanislas* sur le trône ; son espérance d'engager la Porte Ottomane à soutenir ce parti, & de prouver au Divan qu'il devait envoyer deux cent mille hommes à son secours, sous prétexte que le Czar défendait en Pologne son allié *Auguste*, étoit une espérance chimérique.

Il attendait à Bender l'effet de tant de vaines intrigues ; & les Russes, les Danois, les Saxons étaient en Poméranie. PIERRE Septemb.
mena son épouse à cette expédition. Déja le 1711.

Roi de Dannemark s'était emparé de Stade, ville maritime du Duché de Brême ; les armées Russe, Saxonne, & Danoise étaient devant Stralsund.

Octobre. 1712. Ce fut alors que le Roi *Stanislas* voyant l'état déplorable de tant de provinces, l'impossibilité de remonter sur le trône de Pologne, & tout en confusion par l'absence obstinée de *Charles XII*, assembla les Généraux Suédois qui défendaient la Poméranie avec une armée d'environ dix à onze mille hommes, seule & dernière ressource de la Suède dans ces provinces.

Il leur proposa un accommodement avec le Roi *Auguste*, & offrit d'en être la victime. Il leur parla en Français ; voici les propres paroles dont il se servit, & qu'il leur laissa par un écrit que signèrent neuf officiers généraux, entre lesquels il se trouvait un *Patkul*, cousin germain de cet infortuné *Patkul* que *Charles XII.* avait fait expirer sur la roue.

» J'ai servi jusqu'ici d'instrument à la gloi-
» re des armes de la Suède ; je ne prétens
» pas être le sujet funeste de leur perte. Je
» me déclare de sacrifier ma couronne * &,

* On a cru devoir laisser la déclaration du Roi *Stanislas* telle qu'il la donna, mot pour mot : il y a des fautes de langue : *je me déclare de sacrifier*.

» mes propres intérêts à la conſervation de la » perſonne ſacrée du Roi, ne voyant pas hu» mainement d'autre moyen pour le retirer de » l'endroit où il ſe trouve.

Ayant fait cette déclaration, il ſe diſpoſa à partir pour la Turquie, dans l'eſpérance de fléchir l'opiniâtreté de ſon bienfaiteur, & de le toucher par ce ſacrifice. Sa mauvaiſe fortune le fit arriver en Beſſarabie, précisément dans le tems même que *Charles*, après avoir promis au Sultan de quitter ſon azile, & ayant reçu l'argent & l'eſcorte néceſſaire pour ſon retour, mais s'étant obſtiné à reſter & à braver les Turcs & les Tartares, ſoutint contre une armée entière, aidé de ſes ſeuls domeſtiques, ce combat malheureux de Bender, où les Turcs pouvant aiſément le tuer, ſe contentèrent de le prendre priſonnier. *Staniſlas* arrivant dans cette étrange conjonᶜture, fut arrêté lui-même; ainſi deux Rois Chrétiens furent à la fois captifs en Turquie.

Dans ce tems où toute l'Europe était troublée, & où la France achevait contre une partie de l'Europe une guerre non moins funeſte pour mettre ſur le trône d'Eſpagne le petit-fils de *Louis XIV*. l'Angleterre donna

n'eſt pas Français; mais la piéce en eſt plus autentique, & n'en eſt pas moins reſpectable.

la paix à la France, & la victoire que le Maréchal de *Villars* remporta à Denain en Flandre, sauva cet Etat de ses autres ennemis. La France était depuis un siécle l'alliée de la Suede ; il importait que son alliée ne fût pas privée de ses possessions en Allemagne. *Charles* trop éloigné, ne savait pas même encor à Bender ce qui se passait en France.

La Régence de Stokholm hazarda de demander de l'argent à la France épuisée, dans un tems où *Louis XIV.* n'avait pas même de quoi payer ses domestiques. Elle fit partir un Comte de *Sparre* chargé de cette négociation qui ne devait pas réussir. *Sparre* vint à Versailles, & représenta au Marquis de *Torci* l'impuissance où l'on était de payer la petite armée Suédoise qui restait à *Charles XII.* en Poméranie, qu'elle était prête à se dissiper faute de paye, que le seul allié de la France allait perdre des provinces dont la conservation était nécessaire à la balance générale, qu'à la vérité *Charles XII.* dans ses victoires avait trop négligé le Roi de France, mais que la générosité de *Louis XIV.* était aussi grande que les malheurs de *Charles*. Le Ministre François fit voir au Suédois l'impuissance où l'on était de secourir son maître, & *Sparre* désespérait du succès.

Un particulier de Paris fit ce que *Sparre*

déſeſpérait d'obtenir. Il y avait à Paris un Banquier nommé *Samuel Bernard*, qui avait fait une fortune prodigieuſe, tant par les remiſes de la Cour dans les pays étrangers, que par d'autres entrepriſes; c'était un homme enyvré d'une eſpèce de gloire rarement attachée à ſa profeſſion, qui aimait paſſionnément toutes les choſes d'éclat, & qui ſavait que tôt ou tard le Miniſtère de France rendait avec avantage ce qu'on hazardait pour lui. *Sparre* alla diner chez lui; il le flatta, & au ſortir de table le Banquier fit délivrer au Comte de *Sparre* ſix cent mille livres; après quoi il alla chez le Miniſtre Marquis de *Torci*, & lui dit, » J'ai donné en votre nom deux cent mille écus à la Suède; vous me les ferez rendre quand vous » pourrez.

Le Comte de *Steimbok*, Général de l'armée de *Charles* n'attendait pas un tel ſecours; il voyait ſes troupes ſur le point de ſe mutiner; & n'ayant à leur donner que des promeſſes, voyant groſſir l'orage autour de lui, craignant enfin d'être envelopé par trois armées, de Ruſſes, de Danois, de Saxons, il demanda une armiſtice, jugeant que *Staniſlas* allait abdiquer, qu'il fléchirait la hauteur de *Charles XII*, qu'il falait au moins gagner du tems & ſauver ſes troupes par les négociations. Il envoya donc un cou-

rier à Bender pour repréſenter au Roi l'état déplorable de ſes finances, de ſes affaires, & de ſes troupes, & pour l'inſtruire qu'il ſe voyait forcé à cet armiſtice, qu'il ſerait trop heureux d'obtenir. Il n'y avait pas trois jours que ce courier était parti, & *Staniſlas* ne l'était pas encore, quand *Steimbock* reçut ces deux cent mille écus du banquier de Paris; c'était alors un tréſor prodigieux dans un pays ruiné. Fort de ce ſecours, avec lequel on remédie à tout, il encouragea ſon armée; il eut des munitions, des recruës; il ſe vit à la tête de douze mille hommes, & renonçant à toute ſuſpenſion d'armes, il ne chercha plus qu'à combattre.

C'était ce même *Steimbock* qui en 1710. après la défaite de Pultava, avait vengé la Suède ſur les Danois, dans une irruption qu'ils avaient faite en Scanie: il avait marché contre eux avec de ſimples milices, qui n'avaient que des cordes pour bandolières, & avait remporté une victoire complette. Il était comme tous les autres Généraux de *Charles XII.* actif & intrépide: mais ſa valeur était ſouillée par la férocité. C'eſt lui qui après un combat contre les Ruſſes, ayant ordonné qu'on tuât tous les priſonniers, aperçut un officier Polonais du parti du Czar qui ſe jettait à l'étrier de *Staniſlas*, & que ce Prince tenait embraſſé pour lui ſauver la vie;

Steimbock le tua d'un coup de pistolet entre les bras du Prince, comme il est rapporté dans la vie de *Charles XII*; & le Roi *Stanislas* a dit à l'auteur, qu'il aurait cassé la tête à *Steimbock*, s'il n'avait été retenu par son respect & par sa reconnaissance pour le Roi de Suède.

Le Général *Steimbock* marcha donc dans le chemin de Vismar, aux Russes, aux Saxons & aux Danois réunis. Il se trouva vis-à-vis l'armée Danoise & Saxonne, qui précédait les Russes éloignés de trois lieues. Le Czar envoye trois couriers coup sur coup au Roi de Dannemark, pour le prier de l'attendre & pour l'avertir du danger qu'il court, s'il combat les Suédois sans être supérieur en forces. Le Roi de Dannemark ne voulut point partager l'honneur d'une victoire qu'il croyait sûre : il s'avança contre les Suédois, & les attaqua près d'un endroit nommé Gadebush. On vit encore à cette journée quelle était l'inimitié naturelle entre les Suédois & les Danois. Les officiers de ces deux nations s'acharnaient les uns contre les autres, & tombaient morts percés de coups. 9. Decemb. 1712.

Steimbock remporta la victoire avant que les Russes pussent arriver à portée du champ de bataille; il reçut quelques jours après la réponse du Roi son maître qui condamnait toute idée d'armistice; il disait qu'il ne pardonnerait cette démarche honteuse qu'en cas

qu'elle fût réparée, & que fort ou faible il falait vaincre ou périr. *Steimbock* avait déja prévenu cet ordre par la victoire.

Mais cette victoire fut semblable à celle qui avait consolé un moment le Roi *Auguste*, quand dans le cours de ses infortunes, il gagna la bataille de Calish contre les Suédois vainqueurs de tous côtés. La victoire de Calish ne fit qu'aggraver les malheurs d'*Auguste*, & celle de Gadebush recula seulement la perte de *Steimbock* & de son armée.

Le Roi de Suède en apprenant la victoire de *Steimbock* crut ses affaires rétablies : il se flatta même de faire déclarer l'Empire Ottoman, qui menaçait encor le Czar d'une nouvelle guerre, & dans cette espérance, il ordonna à son Général *Steimbock* de se porter en Pologne, croyant toujours, au moindre succès, que le tems de Narva & ceux où il faisait des loix, allaient renaître. Ces idées furent bientôt après confondues par l'affaire de Bender, & par sa captivité chez les Turcs.

Tout le fruit de la victoire de Gadebush fut d'aller réduire en cendres pendant la nuit la petite ville d'Altena, peuplée de commerçans, & de manufacturiers ; ville sans défense, qui n'ayant point pris les armes ne devait point être sacrifiée : elle fut entierement détruite ; plusieurs habitans expirèrent dans les flammes ; d'autres échapés nuds à l'incendie, vieillards,

femmes, enfans, expirèrent de froid & de fatigues aux portes de Hambourg * Tel a été souvent le sort de plusieurs milliers d'hommes, pour les querelles de deux hommes. *Steimbock* ne recueillit que cet affreux avantage. Les Russes, les Danois, les Saxons le poursuivirent si vivement après sa victoire, qu'il fut obligé de demander un azile dans Toninge, forteresse du Holstein, pour lui & pour son armée.

Le pays de Holstein était alors un des plus dévastés du Nord, & son Souverain un des plus malheureux Princes. C'était le propre neveu de *Charles XII*; c'était pour son pere, beau-frere de ce Monarque, que *Charles* avait porté ses armes jusques dans Copenhague avant la bataille de Narva: c'était pour lui qu'il avait fait le traité de Travendal, par lequel les Ducs de Holstein étaient rentrés dans leurs droits.

Ce pays est en partie le berceau des Cimbres & de ces anciens Normands, qui conquirent la Neustrie en France, l'Angleterre entière, Naples, & Sicile. On ne peut aujourd'hui être moins en état de faire des conquêtes que l'est cette partie de l'ancienne

* Le chapelain confesseur *Norberg* dit froidement dans son histoire que le Général *Steimbock* ne mit le feu à la ville, que parce qu'il n'avait pas de voitures pour emporter les meubles.

Cherſonèſe Cimbrique : deux petits Duchés la la compoſent ; Sleſvig appartenant au Roi de Dannemark & au Duc en commun ; Gottorp, au Duc de Holſtein ſeul. Sleſvig eſt une Principauté ſouveraine, Holſtein eſt membre de l'Empire d'Allemagne qu'on appelle Empire Romain.

Le Roi de Dannemark & le Duc de Holſtein-Gottorp étaient de la même maiſon ; mais le Duc neveu de *Charles XII.* & ſon héritier préſomptif, était né l'ennemi du Roi de Dannemark qui accablait ſon enfance. Un frere de ſon pere, Evêque de Lubeck, adminiſtrateur des Etats de cet infortuné pupille, ſe voyait entre l'armée Suédoiſe qu'il n'oſait ſecourir, & l'armée Ruſſe, Danoiſe & Saxonne qui menaçaient. Il falait pourtant tâcher de ſauver les troupes de *Charles XII*, ſans choquer le Roi de Dannemark, devenu maître du pays, dont il épuiſait toute la ſubſtance.

L'Evêque adminiſtrateur du Holſtein était entiérement gouverné par ce fameux Baron de *Goertz*, * le plus délié & le plus entreprenant des hommes, d'un eſprit vaſte & fécond en reſſources, ne trouvant jamais rien de trop hardi, ni de trop difficile, auſſi inſinuant dans les négociations qu'audacieux dans les projets ; ſachant plaire, ſachant perſua-

* Nous prononçons *Guerts*.

der,

der, & entrainant les esprits par la chaleur de son génie, après les avoir gagnés par la douceur de ses paroles. Il eut depuis sur *Charles II.* le même ascendant qui lui soumettait l'Evêque administrateur du Holstein, & l'on sait qu'il paya de sa tête l'honneur qu'il eut de gouverner le plus inflexible & le plus opiniâtre Souverain qui jamais ait été sur le trône.

Goertz s'aboucha secrettement à Usum avec *Steimbock*, & lui promit qu'il lui livrerait la forteresse de Toninge, sans compromettre l'Evêque administrateur son maître; & dans le même tems, il fit assurer le Roi de Dannemark qu'on ne la livrerait pas. C'est ainsi que presque toutes les négociations se conduisent; les affaires d'Etat étant d'un autre ordre que celles des particuliers, l'honneur des Ministres consistant uniquement dans le succès, & l'honneur des particuliers dans l'observation de leurs paroles.

Mémoires secrets de *Bassevitz.* 21. Janvier 1712.

Steimbock se présenta devant Toninge; le Commandant de la ville refuse de lui ouvrir les portes: ainsi on met le Roi de Dannemark hors d'état de se plaindre de l'Evêque administrateur; mais *Goertz* fait donner un ordre au nom du Duc mineur, de laisser entrer l'armée Suédoise dans Toninge. Le Secrétaire du Cabinet nommé *Stanke* signe le nom du Duc du Holstein: par là *Goertz* ne

compromet qu'un enfant qui n'avait pas encor le droit de donner ſes ordres : il ſert à la fois le Roi de Suède, auprès duquel il voulait ſe faire valoir, & l'Evêque adminiſtrateur ſon maître, qui parait ne pas conſentir à l'admiſſion de l'armée Suédoiſe. Le Commandant de Toninge aiſément gagné livra la ville au Suédois, & *Goertz* ſe juſtifia comme il put auprès du Roi de Dannemark, en proteſtant que tout avait été fait malgré lui.

Mémoires de *Baſſevitz.*

L'armée Suédoiſe retirée en partie dans la ville, & en partie ſous ſon canon, ne fut pas pour cela ſauvée : le Général *Steimbock* fut obligé de ſe rendre priſonnier de guerre avec onze mille hommes, de même qu'environ ſeize mille s'étaient rendus après Pultava.

Il fut ſtipulé que *Steimbock*, ſes officiers & ſoldats, pourraient être rançonnés ou échangés ; on fixa la rançon de *Steimbock* à huit mille écus d'Empire ; c'eſt une bien petite ſomme, cependant on ne put la trouver, & *Steimbock* reſta captif à Copenhague juſqu'à ſa mort.

Les Etats de Holſtein demeurerent à la diſcrétion d'un vainqueur irrité. Le jeune Duc fut l'objet de la vengeance du Roi de Dannemark, pour prix de l'abus que *Goertz* avait fait de ſon nom ; les malheurs de *Charles XII.* retombaient ſur toute ſa famille.

Goertz voyant ſes projets évanouïs, tou-

jours occcupé de jouer un grand rôle dans cette confusion, revint à l'idée qu'il avait eue d'établir une neutralité dans les Etats de Suède en Allemagne.

Le Roi de Dannemark était près d'entrer dans Toninge. *George* Electeur de Hanovre voulait avoir les Duchés de Brême & de Verden, avec la ville de Stade. Le nouveau Roi de Prusse *Fréderic Guillaume* jettait la vuë sur Stetin. PIERRE I. se disposait à se rendre maître de la Finlande. Tous les Etats de *Charles XII.* hors la Suède, étaient des dépouilles qu'on cherchait à partager. Comment accorder tant d'intérêts avec une neutralité ? *Goertz* négocia en même tems avec tous les Princes qui avaient intérêt à ce partage : il courait jour & nuit d'une province à une autre ; il engagea le gouverneur de Brême & de Verden à remettre ces deux Duchés à l'Electeur de Hanovre en sequestre, afin que les Danois ne les prissent pas pour eux : il fit tant qu'il obtint du Roi de Prusse, qu'il se chargerait conjointement avec le Holstein du sequestre de Stetin & de Vismar, moyennant quoi le Roi de Dannemark laisserait le Holstein en paix, & n'entrerait pas dans Toninge. C'était assurément un étrange service à rendre à *Charles XII.* que de mettre ses places entre les mains de ceux qui pourraient les garder à jamais : mais *Goertz* en

leur remettant ces villes comme en ôtage, les forçait à la neutralité, du moins pour quelque tems ; il espérait qu'ensuite il pourrait faire déclarer Hanovre & le Brandebourg en faveur de la Suède : il faisait entrer dans ses vuës le Roi de Pologne, dont les Etats ruinés avaient besoin de la paix : enfin il voulait se rendre nécessaire à tous les Princes. Il disposait du bien de *Charles XII.* comme un tuteur qui sacrifie une partie du bien d'un pupille ruiné pour sauver l'autre, & d'un pupille qui ne peut faire des affaires par lui-même ; tout cela sans mission, sans autre garantie de sa conduite qu'un plein-pouvoir d'un Evêque de Lubeck, qui n'était nullement autorisé lui-même par *Charles XII.*

Tel a été ce *Goertz*, que jusqu'ici on n'a pas assez connu. On a vu des premiers Ministres de grands Etats, comme un *Oxenstiern*, un *Richelieu*, un *Albéroni*, donner le mouvement à une partie de l'Europe ; mais que le Conseiller privé d'un Evêque de Lubeck en ait fait autant qu'eux, sans être avoué de personne, c'était une chose inouïe.

Juin 1713. Il réussit d'abord : il fit un traité avec le Roi de Prusse, par lequel ce Monarque s'engageait, en gardant Stetin en sequestre, à conserver à *Charles XII.* le reste de la Poméranie. En vertu de ce traité, *Goertz* fit proposer au Gouverneur de la Poméranie

(*Mayerfeld*) de rendre la place de Stetin au Roi de Prusse pour le bien de la paix, croyant que le Suédois, Gouverneur de Stetin, pourrait être aussi facile que l'avait été le Holstenois Gouverneur de Toninge: mais les officiers de *Charles XII.* n'étaient pas accoutumés à obéir à de pareils ordres. *Mayerfeld* répondit qu'on n'entrerait dans Stetin que sur son corps & sur des ruines. Il informa son maître de cette étrange proposition. Le courier trouva *Charles XII.* captif à Demirtash, après son avanture de Bender. On ne savait alors si *Charles* ne resterait pas prisonnier des Turcs toute sa vie, si on ne le reléguerait pas dans quelque isle de l'Archipel ou de l'Asie. *Charles* de sa prison manda à *Mayerfeld* ce qu'il avait mandé à *Steimbock*, qu'il falait mourir plutôt que de plier sous ses ennemis, & lui ordonna d'être aussi inflexible qu'il l'était lui-même.

Goertz voyant que le Gouverneur de Stetin dérangeait ses mesures, & ne voulait entendre parler ni de neutralité ni de séquestre, se mit dans la tête non-seulement de faire sequéstrer cette ville de Stetin, mais encor Stralsund; & il trouva le secret de faire avec le Roi de Pologne Electeur de Saxe, le même traité pour Stralsund qu'il avait fait avec l'Electeur de Brandebourg pour Stetin. Il voyait clairement l'impuissance des Suédois, de gar- Juin. 1713.

der ces places ſans argent & ſans armée, pendant que le Roi était captif en Turquie, & il comptait écarter le fléau de la guerre de tout le Nord, au moyen de ces ſequeſtres. Le Dannemark lui-même ſe prêtait enfin aux négociations de *Goertz*; il gagna abſolument l'eſprit du Prince *Menzikof* Général & favori du Czar: il lui perſuada qu'on pourrait céder le Holſtein à ſon maître; il flatta le Czar de l'idée de percer un canal du Holſtein dans la mer Baltique, entrepriſe ſi conforme au goût de ce fondateur, & ſurtout d'obtenir une puiſſance nouvelle, en voulant bien être un des Princes de l'Empire d'Allemagne, & en acquerant aux dietes de Ratisbonne un droit de ſuffrage qui ſerait toujours ſoutenu par le droit des armes.

On ne peut ni ſe plier en plus de manieres, ni prendre plus de formes différentes, ni jouer plus de rôles que fit ce négociateur volontaire: il alla juſqu'à engager le Prince *Menzikof* à ruiner cette même ville de Stetin qu'il voulait ſauver, à la bombarder, afin de forcer le Commandant *Mayerfeld* à la remettre en ſequeſtre; & il oſait ainſi outrager le Roi de Suède, auquel il voulait plaire, & à qui en effet il ne plut que trop dans la ſuite pour ſon malheur.

Quand le Roi de Pruſſe vit qu'une armée Ruſſe bombardait Stetin, il craignit que cette

ville ne fût perduë pour lui, & ne restât à la Russie. C'était où *Goertz* l'attendait. Le Prince *Menzikof* manquait d'argent, il lui fit prêter 400000 écus par le Roi de Prusse; il fit parler ensuite au Gouverneur de la place : *Lequel aimez-vous mieux*, lui dit-on, *ou de voir Stetin en cendres sous la domination de la Russie, ou de la confier au Roi de Prusse qui la rendra au Roi votre maître?* Le Commandant se laissa enfin persuader; il se rendit; *Menzikof* entra dans la place, & moyennant les 400000 écus, il la remit avec tout le territoire entre les mains du Roi de Prusse, qui pour la forme y laissa entrer deux bataillons de Holstein, & qui n'a jamais rendu depuis cette partie de la Poméranie.

Dès-lors le second Roi de Prusse, successeur d'un Roi faible & prodigue, jetta les fondemens de la grandeur où son pays parvint dans la suite par la discipline militaire, & par l'œconomie.

Le Baron de *Goertz* qui fit mouvoir tant de ressorts, ne put venir à bout d'obtenir que les Danois pardonnassent à la province de Holstein, ni qu'ils renonçassent à s'emparer de Toninge : il manqua ce qui paraissait être son premier but, mais il réussit à tout le reste, & surtout à devenir un personnage important dans le Nord, ce qui était en effet sa vue principale.

Déja l'Electeur de Hanovre s'était assuré de Brême & de Verden dont *Charles XII.* était dépouillé ; les Saxons étaient devant sa ville de Vismar ; Stetin etait entre les mains du Roi de Prusse ; les Russes allaient assiéger Stralsund avec les Saxons, & ceux-ci étaient déja dans l'isle de Rugen ; & le Czar au milieu de tant de négociations était descendu en Finlande, pendant qu'on disputait ailleurs sur la neutralité & sur les partages. Après avoir lui-même pointé l'artillerie devant Stralsund, abandonnant le reste à ses Alliés, & au Prince *Menzikof*, il s'était embarqué dans le mois de Mai sur la mer Baltique, & montant un vaisseau de cinquante canons qu'il avait fait construire lui-même à Pétersbourg, il vogua vers la Finlande, suivi de 92 galeres, & de 110 demi-galeres, qui portaient seize mille combattans.

Septembre 1713.

22. Mai. N. S. 1713.

La descente se fit à Elsinford, qui est dans la partie la plus méridionale de cette froide & stérile contrée, par le soixante & unième degré.

Cette descente réussit malgré toutes les difficultés. On feignit d'attaquer par un endroit, on descendit par un autre : on mit les troupes à terre, & l'on prit la ville. Le Czar s'empara de Borgo, d'Albo, & fut maître de toute la côte. Il ne paraissait pas que les Suédois eussent désormais aucune ressource ; car

c'était dans ce tems-là même que l'armée Suédoise commandée par *Steimbock* ſe rendait priſonniere de guerre.

Tous ces déſaſtres de *Charles XII.* furent ſuivis, comme nous l'avons vù, de la perte de Brême, de Verden, de Stetin, d'une partie de la Poméranie; & enfin le Roi *Staanislas* & *Charles* lui-même étaient priſonniers en Turquie; cependant il n'était pas encor détrompé de l'idée de retourner en Pologne à la tête d'une armée Ottomane, de remettre *Stanislas* ſur le trône, & de faire trembler tous ſes ennemis.





CHAPITRE CINQUIEME.

SUCCÈS DE PIERRE LE GRAND.

Retour de CHARLES XII. *dans ſes Etats.*

PIERRE ſuivant le cours de ſes conquêtes, 1713. & 1714. perfectionnait l'établiſſement de ſa marine, faiſait venir douze mille familles à Pétersbourg, tenait tous ſes alliés attachés à ſa fortune & à ſa perſonne, quoiqu'ils euſſent tous des intérêts divers, & des vuës oppoſées. Sa flotte menaçait à la fois toutes les côtes de Suède, ſur les golphes de Finlande & de Botnie.

L'un de ſes Généraux de terre, le Prince *Galitzin*, formé par lui-même, comme ils l'étaient tous, avançait d'Elſinford où le Czar avait débarqué, juſqu'au milieu des terres

vers le bourg de Tavasthus: c'était un poste qui couvrait la Botnie. Quelques régimens Suédois, avec huit mille hommes de milice, le défendaient. Il falut livrer une bataille; les Russes la gagnerent entiérement; ils dissiperent toute l'armée Suèdoise, & pénétrerent jusqu'à Vasa; de sorte qu'ils furent maîtres de quatre-vingt lieuës de pays. 13. Mars 1714.

Il restait aux Suédois une armée navale, avec laquelle ils tenaient la mer. PIERRE ambitionnait depuis longtems de signaler la marine qu'il avait créée. Il était parti de Pétersbourg, & avait rassemblé une flotte de seize vaisseaux de ligne, 180 galeres propres à manœuvrer à travers les rochers qui entourent l'isle d'Aland, & les autres isles de la mer Baltique non loin du rivage de la Suède, vers laquelle il rencontra la flotte Suédoise. Cette flotte était plus forte en grands vaisseaux que la sienne, mais inférieure en galeres, plus propre à combattre en pleine mer qu'à travers des rochers C'était une supériorité que le Czar ne devait qu'à son seul génie. Il servait dans sa flotte en qualité de Contre-Amiral, & recevait les ordres de l'Amiral *Apraxin*. PIERRE voulait s'emparer de l'isle l'Aland, qui n'est éloignée de la Suède que de douze lieuës. Il falait passer à la vuë de la flotte des Suédois: ce dessein hardi fut exécuté; les galeres s'ouvrirent le passage sous

le canon ennemi, qui ne plongeait pas assez. On entra dans Aland ; & comme cette côte est hérissée d'écueils presque toute entiére, le Czar fit transporter à bras quatre-vingt petites galeres par une langue de terre, & on les remit à flot dans la mer qu'on nomme de *Hango*, où étaient ses gros vaisseaux. *Erenschild* Contre-Amiral des Suédois crut qu'il allait prendre aisément, ou couler à fond ces quatre-vingt galeres ; il avança de ce côté pour les reconnaitre ; mais il fut reçu avec un feu si vif, qu'il vit tomber presque tous ses soldats & tous ses matelots. On lui prit les galeres & les prames qu'il avait amenées, & le vaisseau qu'il montait ; il se sauvait dans une
8 Août. chaloupe, mais il y fut blessé ; enfin obligé de se rendre, on l'amena sur la galere où le Czar manœuvrait lui-même. Le reste de la flotte Suédoise regagna la Suéde. On fut consterné dans Stokholm, & on ne s'y croyait pas en sureté.

Pendant ce tems-là même, le Colonel *Schouvalow Neushlof* attaquait la seule forteresse qui restait à prendre sur les côtes occidentales de la Finlande, & la sommettait au Czar malgré la plus opiniâtre résistance.

Cette journée d'Aland fut, après celle de Pultava, la plus glorieuse de la vie de PIERRE. Maître de la Finlande dont il laissa le gouvernement au Prince *Galitzin*, vainqueur de toutes les forces navales de la Suède, & plus
15 Septem. respecté que jamais de ses alliés, il retourna

dans Pétersbourg, quand la saison devenuë très orageuse ne lui permit plus de rester sur les mers de Finlande & de Botnie. Son bonheur voulut encor qu'en arrivant dans sa nouvelle capitale, la Czarine accoucha d'une Princesse, mais qui mourut un an après. Il institua l'ordre de Ste. *Catherine* en l'honneur de son épouse, & célébra la naissance de sa fille par un entrée triomphale. C'était de toutes les fêtes auxquelles il avait accoutumé ses peuples, celle qui leur était devenuë la plus chère. Le commencement de cette fête fut d'amener dans le port de Cronslot neuf galeres Suédoises, sept prames remplies de prisonniers, & le vaisseau du Contre-Amiral *Erenschild.*

Le vaisseau Amiral de Russie était chargé de tous les canons, des drapeaux, & des étendarts pris dans la conquête de la Finlande. On aporta toutes ces dépouilles à Pétersbourg, où l'on arriva en ordre de bataille. Un arc de triomphe que le Czar avait dessiné selon sa coutume, fut décoré des emblêmes de toutes ses victoires : les vainqueurs passerent sous cet arc triomphal ; l'Amiral *Apraxin* marchait à leur tête, ensuite le Czar en qualité de Contre-Amiral, & tous les autres officiers selon leur rang ; on les présenta tous au Vice-Roi *Romadonoski*, qui dans ces cérémonies représentait le maître de l'Empire. Ce

Vice-Czar diſtribua à tous les officiers des médailles d'or ; tous les ſoldats & les matelots en eurent d'argent. Les Suédois priſonniers paſſerent ſous l'arc de triomphe, & l'Amiral *Erenſchild* ſuivait immédiatement le Czar ſon vainqueur. Quand on fut arrivé au trône où le Vice-Czar était, l'Amiral *Apraxin* lui préſenta le Contre-Amiral PIERRE, qui demanda à être créé Vice-Amiral pour prix de ſes ſervices : on alla aux voix, & l'on croit bien que toutes les voix lui furent favorables.

Après cette cérémonie qui comblait de joie tous les aſſiſtans, & qui inſpirait à tout le monde l'émularion, l'amour de la patrie & celui de la gloire, le Czar prononça ce diſcours, qui mérite de paſſer à la derniere poſtérité.

» Mes freres, eſt-il quelqu'un de vous
» qui eût penſé il y a vingt ans, qu'il com-
» battrait avec moi ſur la mer Baltique, dans
» des vaiſſeaux conſtruits par vous-mêmes,
» & que nous ſerions établis dans ces con-
» trées, conquiſes par nos fatigues & par
» notre courage ? .... On place l'ancien
» ſiége des ſciences dans la Grèce ; elles s'éta-
» blirent enſuite dans l'Italie, d'où elles ſe ré-
» pandirent dans toutes les parties de l'Eu-
» rope ; c'eſt à préſent notre tour, ſi vous
» voulez ſeconder mes deſſeins, en joignant

» l'étude à l'obéissance. Les arts circulent dans » le monde, comme le sang dans le corps » humain ; & peut-être ils établiront leur em- » pire parmi nous pour retourner dans la » Grèce leur ancienne patrie. J'ose espérer » que nous ferons un jour rougir les nations » les plus civilisées, par nos travaux & par » notre solide gloire.

C'est là le précis véritable de ce discours digne d'un fondateur. Il a été énervé dans toutes les traductions : mais le plus grand mérite de cette harangue éloquente est d'avoir été prononcée par un Monarque victorieux, fondateur & législateur de son Empire.

Les vieux Boiards écouterent cette harangue avec plus de regret pour leurs anciens usages, que l'admiration pour la gloire de leur maître ; mais les jeunes en furent touchés jusqu'aux larmes.

Ces tems furent encor signalés par l'arrivée des Ambassadeurs Russes, qui revinrent de 1714. 15. Constantinople, avec la confirmation de la Décembre, paix avec les Turcs. Un Ambassadeur de Perse était arrivé quelque tems auparavant de la part de *Cha-Ussin*, il avait amené au Czar un éléphant & cinq lions. Il reçut en même tems une Ambassade du Kan des Usbecks *Méhémet Bahadir*, qui lui demandait sa protection contre d'autres Tartares. Du fond de l'Asie & de l'Europe tout rendait hommage à sa gloire.

Le Régence de Stokholm défespérée de l'état déplorable de fes affaires & de l'abfence de fon Roi qui abandonnait le foin de fes Etats, avait pris enfin la réfolution de ne le plus confulter ; & immédiatement après la victoire navale du Czar, elle avait demandé un paffeport au Vainqueur pour un officier chargé de propofitions de paix. Le paffeport fut envoyé ; mais dans ce tems-là même la Princeffe *Ulrique Eléonore*, fœur de *Charles XII.* reçut la nouvelle que le Roi fon frere fe difpofait enfin à quitter la Turquie, & à revenir fe défendre On n'ofa pas alors envoyer au Czar le négociateur qu'on avait nommé en fecret: on fupporta la mauvaife fortune, & l'on attendit que *Charles XII.* fe préfentât pour la réparer.

En effet *Charles* après cinq années & quelques mois de féjour en Turquie, en partit fur la fin d'Octobre 1714. On fait qu'il mit dans fon voyage la même fingularité qui caractérifait toutes fes actions. Il arriva à Stralfund le 22 Novembre 1714. Dès qu'il y fut, le Baron de *Goertz* fe rendit auprès de lui ; il avait été l'inftrument d'une partie de fes malheurs ; mais il fe juftifia avec tant d'adreffe, & lui fit concevoir de fi hautes efpérances, qu'il gagna fa confiance comme il avait gagné celle de tous les Miniftres, & de tous les Princes avec lefquels il avait négocié ; il lui fit efpé-

espérer qu'il détacherait les alliés du Czar, & qu'alors on pourrait faire une paix honorable, ou du moins une guerre égale. Dès ce moment *Goertz* eut sur l'esprit de *Charles* beaucoup plus d'empire que n'en avait jamais eu le Comte *Piper*.

La premiere chose que fit *Charles* en arrivant à Stralsund fut de demander de l'argent aux bourgeois de Stokholm. Le peu qu'ils avaient fut livré; on ne savait rien refuser à un Prince qui ne demandait que pour donner, qui vivait aussi durement que les simples soldats, & qui exposait comme eux sa vie. Ses malheurs, sa captivité, son retour touchaient ses sujets & les étrangers: on ne pouvait s'empêcher de le blâmer, ni de l'admirer, ni de le plaindre, ni de le secourir. Sa gloire était d'un genre tout opposé à celle de PIERRE; elle ne consistait ni dans l'établissement des arts, ni dans la législation, ni dans la politique, ni dans le commerce; elle ne s'étendait pas au delà de sa personne: son mérite était une valeur au-dessus du courage ordinaire; il défendait ses Etats avec une grandeur d'ame égale à cette valeur intrépide; & c'en était assez pour que les nations fussent frapées de respect pour lui. Il avait plus de partisans que d'alliés.





CHAPITRE SIXIEME.

Etat de l'Europe, au retour de Charles XII. *Siége de Stralsund &c.*

LOrsque *Charles XII.* revint enfin dans ses Etats à la fin de 1714. il trouva l'Europe Chrétienne dans un état bien différent de celui où il l'avait laissée. La Reine *Anne* d'Angleterre était morte, après avoir fait la paix avec la France. *Louis XIV.* assurait l'Espagne à son petit-fils, & forçait l'Empereur d'Allemagne *Charles VI.* & les Hollandais à souscrire à une paix nécessaire ; ainsi toutes les affaires du midi de l'Europe prenaient une face nouvelle.

Celles du Nord étaient encor plus changées ; PIERRE en était devenu l'arbitre. L'Electeur de Hanovre appellé au Royaume d'Angleterre, voulait agrandir ses terres d'Allemagne aux dépens de la Suède, qui n'avait acquis des domaines Allemands que par les conquêtes

du grand *Gustave*. Le Roi de Dannemark prétendait reprendre la Scanie, la meilleure province de la Suède, qui avait autrefois appartenu aux Danois. Le Roi de Prusse héritier des Ducs de Poméranie prétendait rentrer au moins dans une partie de cette province. D'un autre côté la maison de *Holstein* opprimée par le Roi de Dannemark, & le Duc de Meklembourg en guerre presqu'ouverte avec ses sujets, imploraient la protection du PIERRE PREMIER. Le Roi de Pologne Electeur de Saxe désirait qu'on annexât la Courlande à la Pologne; ainsi de l'Elbe jusqu'à la mer Baltique PIERRE était l'apui de tous les Princes, comme *Charles* en avait été la terreur.

On négocia beaucoup depuis le retour de *Charles*, & on n'avança rien. Il crut qu'il pourrait avoir assez de vaisseaux de guerre & d'armateurs pour ne point craindre la nouvelle puissance maritime du Czar. A l'égard de la guerre de terre, il comptait sur son courage; & *Goertz* devenu tout d'un coup son premier Ministre, lui persuada qu'il pourrait subvenir aux fraix avec une monnoie de cuivre qu'on fit valoir quatre-vingt-seize fois autant que sa valeur naturelle; ce qui est un prodige dans l'histoire des gouvernemens. Mais dès le mois d'Avril 1715. les vaisseaux de PIERRE prirent les premiers armateurs Suédois qui se Avril 1715.

mirent en mer : & une armée Ruſſe marcha en Poméranie.

Les Pruſſiens, les Danois & les Saxons ſe joignirent devant Stralſund. *Charles XII.* vit qu'il n'était revenu de ſa priſon de Demirtash & de Demirtoca vers la mer noire, que pour être aſſiégé ſur le rivage de la mer Baltique.

On a déja vû dans ſon hiſtoire avec quelle valeur fière & tranquille il brava dans Stralſund tous ſes ennemis réunis. On n'y ajoutera ici qu'une petite particularité qui marque bien ſon caractère. Preſque tous ſes principaux officiers ayant été tués ou bleſſés dans le ſiége, le Colonel Baron de *Reichel*, après un long combat, accablé de veilles & de fatigues, s'étant jetté ſur un banc pour prendre une heure de repos, fut appellé pour monter la garde ſur le rempart ; il s'y traina en maudiſſant l'opiniâtreté du Roi, & tant de fatigues ſi intolérables & ſi inutiles ; le Roi qui l'entendit courut à lui, & ſe dépouillant de ſon manteau qu'il étendit devant lui ; » Vous n'en » pouvez plus, lui dit-il, mon cher *Reichel* ; » j'ai dormi une heure, je ſuis frais, je vais » monter la garde pour vous ; dormez, je » vous éveillerai quand il en ſera tems. » Après ces mots il l'envelopa malgré lui, le laiſſa dormir, & alla monter la garde.

Ce fut pendant ce ſiége de Sralſund, que le

nouveau Roi d'Angleterre Electeur de Hanovre acheta du Roi de Dannemark la province de Brême & de Verden, avec la ville de Stade, que les Danois avaient prises sur *Charles XII.* Il en coûta au Roi *George* huit cent mille écus d'Allemagne. On trafiquait ainsi des Etats de *Charles*, tandis qu'il défendait Stralsund pied à pied. Enfin cette ville n'étant plus qu'un monceau de ruines, ses officiers le forcèrent d'en sortir. Quand il fut en sureté, son Général *Duker* rendit ces ruines au Roi de Prusse. Octobre 1715. Décemb. 1715.

Quelque tems après *Duker* s'étant présenté devant *Charles XII.* ce Prince lui fit des reproches d'avoir capitulé avec ses ennemis. » J'aimais trop votre gloire, lui répondit *Du-* » *ker*, pour vous faire l'affront de tenir dans » une ville dont votre Majesté était sortie. Au reste, cette place ne demeura que jusqu'en 1721. aux Prussiens, qui la rendirent à la paix du Nord.

Pendant ce siége de Stralsund, *Charles* reçut encor une mortification, qui eût été plus douloureuse, si son cœur avait été sensible à l'amitié autant qu'il l'était à la gloire. Son premier Ministre, le Comte *Piper*, homme célèbre dans l'Europe, toujours fidèle à son Prince (quoi qu'en ayent dit tant d'auteurs indiscrets, sur la foi d'un seul mal informé) *Piper*, dis-je, était sa victime depuis la ba-

taille de Pultava. Comme il n'y avait point de cartel entre les Russes & les Suédois, il était resté prisonnier à Moscou; & quoiqu'il n'eût point été envoyé en Sibérie comme tant d'autres, son état était à plaindre. Les finances du Czar n'étaient point alors administrées aussi fidélement qu'elles devaient l'être, & tous ses nouveaux établissemens exigeaient des dépenses auxquelles il avait peine à suffire. Il devait une somme d'argent assez considérable aux Hollandais, au sujet de deux de leurs vaisseaux marchands brulés sur les côtes de la Finlande. Le Czar prétendit que c'était aux Suédois à payer cette somme, & voulut engager le Comte *Piper* à se charger de cette dette: on le fit venir de Moscou à Pétersbourg; on lui offrit sa liberté en cas qu'il pût tirer sur la Suède environ soixante mille écus en lettres de change. On dit qu'il tira en effet cette somme sur sa femme à Stokholm, qu'elle ne fut en état ni peut-être en volonté de donner, que le Roi de Suède ne fit aucun mouvement pour la payer. Quoi qu'il en soit, le Comte *Piper* fut enfermé dans la forteresse de Shlusselbourg, où il mourut l'année d'après à l'âge de 70 ans. On rendit son corps au Roi de Suède, qui lui fit faire des obseques magnifiques; tristes & vains dédommagemens de tant de malheurs & d'une fin si déplorable.

PIERRE était satisfait d'avoir la Livonie,

l'Estonie, la Carélie, l'Ingrie, qu'il regardait comme des provinces de ses états, & d'y avoir ajouté encor presque toute la Finlande, qui servait de gage en cas qu'on pût parvenir à la paix. Il avait marié une fille de son frère avec le Duc de Meklembourg *Charles Léo-* 1715 *pold*, au mois d'Avril de la même année, de sorte que tous les Princes du Nord étaient ses alliés ou ses créatures. Il contenait en Pologne les ennemis du Roi *Auguste*: une de ses armées d'environ 18000 hommes y dissipait sans effort toutes ces confédérations si souvent renaissantes dans cette patrie de la liberté de l'anarchie. Les Turcs fidèles enfin aux traités, laissaient à sa puissance & à ses desseins toute leur étenduë.

Dans cet état florissant presque tous les jours étaient marqués par de nouveaux établissemens, pour la marine, pour les troupes, le commerce, les loix; il composa lui-même un code militaire pour l'infanterie.

Il fondait une académie de marine à Péters- 8. Nov. bourg. *Lange* chargé des intérêts du commerce, partait pour la Chine, par la Sibérie. Des Ingénieurs levaient des cartes dans tout l'Empire; on bâtissait la maison de plaisance de Petershof; & dans le même tems on élevait des forts sur l'Irtish; on arrêtait les brigandages des peuples de la Boukarie; & d'un autre côté les Tartares de Kouban étaient réprimés.

1715. Il semblait que ce fût le comble de la prospérité que dans la même année il lui nâquit un fils de sa femme *Catherine*, & un héritier de ses Etats dans un fils du Prince *Alexis*. Mais l'enfant que lui donna la Czarine fut bientôt enlevé par la mort; & nous verrons que le sort d'*Alexis* fut trop funeste pour que la naissance d'un fils de ce Prince pût être regardée comme un bonheur.

Les couches de la Czarine interrompirent les voyages qu'elle faisait continuellement avec son Epoux sur terre & sur mer; & dès qu'elle fut relevée, elle l'accompagna dans des courses nouvelles.





CHAPITRE SEPTIEME.

PRISE DE VISMAR.

Nouveaux voyages du Czar.

VIſmar éait alors aſſiégé par tous les alliés du Czar. Cette ville qui devait naturellement apartenir au Duc de Meklembourg, eſt ſituée ſur la mer Baltique, à ſept lieuës de Lubeck, & pourrait lui diſputer ſon grand commerce ; elle était autrefois une des plus conſidérables villes Anſéatiques, & les Ducs de Meklembourg y exerçaient le droit de protection beaucoup plus que celui de la ſouveraineté. C'était encor un de ces domaines d'Allemagne qui étaient demeurés aux Suédois par la paix de Veſtphalie. Il falut enfin ſe rendre comme Stralſund ; les alliés du Czar ſe hâtèrent de s'en rendre maîtres avant que ſes troupes fuſſent arrivées ; mais PIERRE étant venu lui-même devant la place après la capitulation qui avait été faite ſans lui, fit la garniſon priſonnière de guerre. Il fut

indigné que ses alliés laissassent au Roi de Dannemark une ville qui devait apartenir au Prince auquel il avait donné sa niéce ; & ce refroidissement dont le Ministre *Goertz* profita bientôt, fut la première source de la paix qu'il projetta de faire entre le Czar & *Charles XII.*

Goertz dès ce moment fit entendre au Czar que la Suède était assez abaissée, qu'il ne falait pas trop élever le Dannemark & la Prusse. Le Czar entrait dans ses vues ; il n'avait jamais fait la guerre qu'en politique, au lieu que *Charles XII.* ne l'avait faite qu'en guerrier. Dès-lors il n'agit plus que mollement contre la Suède ; & *Charles XII.* malheureux partout en Allemagne, résolut, par un de ces coups desespérés que le succès seul peut justifier, d'aller porter la guerre en Norvège.

Le Czar cependant voulut faire en Europe un second voyage. Il avait fait le premier en homme qui s'était voulu instruire des arts ; il fit le second en Prince, qui cherchait à pénétrer le secret de toutes les Cours. Il mena sa femme à Copenhague, à Lubeck, à Schwerin, à Neustadt ; il vit le Roi de Prusse dans la petite ville d'Aversberg ; de là ils passérent à Hambourg, à cette ville d'Altena que les Suédois avaient brulée, & qu'on rebâtissait. Descendant l'Elbe jusqu'à Stade, ils passérent par Brème, où le Magistrat donna

un feu d'artifice, & une illumination dont le dessein formait en cent endroits ces mots: 17. Dec.
Notre libérateur vient nous voir. Enfin il revit 1716.
Amsterdam, & cette petite chaumière de Sardam, où il avait apris l'art de la construction des vaisseaux; il y avait environ dix-huit années: il trouva cette chaumière changée en une maison agréable & commode, qui subsiste encor, & qu'on nomme la *maison du Prince.*

On peut juger avec quelle idolatrie il fut reçu par un peuple de commerçans & de gens de mer, dont il avait été le compagnon; ils croyaient voir dans le vainqueur de Pultava, leur éléve, qui avait fondé chez lui le commerce & la marine, & qui avait apris chez eux à gagner des batailles navales; ils le regardaient comme un de leurs concitoyens devenu Empereur.

Il parait dans la vie, dans les voyages, dans les actions de PIERRE *le grand*, comme dans celles de *Charles XII.* que tout est éloigné de nos mœurs, peut-être un peu trop efféminées; & c'est par cela même que l'histoire de ces deux hommes célèbres excite tant notre curiosité.

L'Epouse du *Czar* était demeurée à Schverin malade, fort avancée dans sa nouvelle grossesse; cependant, dès qu'elle put se mettre en route, elle voulut aller trouver le Czar

14. Janv. 1617. en Hollande : les douleurs la surprirent à Vesel, où elle accoucha d'un Prince qui ne vécut qu'un jour. Il n'est pas dans nos usages qu'une femme malade voyage immédiatement après ses couches ; la Czarine au bout de dix jours arriva dans Amsterdam : elle voulut voir cette chaumière de Sardam, dans laquelle le Czar avait travaillé de ses mains. Tous deux allèrent sans apareil, sans suite, avec deux domestiques, diner chez un riche charpentier de vaisseaux de Sardam nommé *Kalf*, qui avait le premier commercé à Pétersbourg. Le fils revenait de France où PIERRE voulait aller. La Czarine & lui écoutèrent avec plaisir l'avanture de ce jeune homme, que je ne raporterais pas, si elle ne faisait connaître des mœurs entiérement opposées aux nôtres.

Ce fils du charpentier *Kalf* avait été envoyé à Paris par son père, pour y apprendre le français ; & son père avait voulu qu'il y vécût honorablement. Il ordonna que le jeune homme quittât l'habit plus que simple, que tous les citoyens de Sardam portent, & qu'il fît à Paris une dépense plus convenable à sa fortune qu'à son éducation ; connaissant assez son fils pour croire que ce changement ne corromprait pas sa frugalité & la bonté de son caractère.

Kalf signifie *veau* dans toutes les langues du Nord ; le voyageur prit à Paris le nom de

Du-Veau; il vécut avec quelque magnificence; il fit des liaisons. Rien n'est plus commun à Paris que de prodiguer les titres de Marquis & de Comte, à ceux qui n'ont pas même une terre seigneuriale, & qui sont à peine gentilshommes. Ce ridicule a toujours été toléré par le Gouvernement, afin que les rangs étant plus confondus, & la Noblesse plus abaissée, on fût désormais à l'abri des guerres civiles, autrefois si fréquentes. Le titre de haut & puissant Seigneur a été pris par des annoblis, par des roturiers qui avaient acheté chérement des offices. Enfin les noms de Marquis, de Comte, sans Maquisat & sans Comté, comme de Chevalier sans Ordre, & d'Abbé sans Abbaye, sont sans aucune conséquence dans la nation.

Les amis & les domestiques de *Kalf* l'appellèrent toujours *le Comte du Veau*; il soupa chez les Princesses, & joüa chez la Duchesse de *Berri*: peu d'étrangers furent plus fêtés. Un des jeunes Marquis, qui avait été de tous ses plaisirs, lui promit de l'aller voir à Sardam, & tint parole. Arrivé dans ce village, il fit demander la maison du Comte de *Kalf*. Il trouva un attelier de constructeur de vaisseaux, & le jeune *Kalf* habillé en matelot Hollandais, la hache à la main, conduisant les ouvrages de son père. *Kalf* reçut son hôte avec toute la simplicité antique, qu'il avait

reprise, & dont il ne s'écarta jamais. Un lecteur sage peut pardonner cette petite digression, qui n'est que la condamnation des vanités & l'éloge des mœurs.

Le Czar resta trois mois en Hollande. Il se passa pendant son séjour des choses plus sérieuses que l'avanture de *Kalf.* La Haye depuis la paix de Nimègue, de Risvick & d'Utrecht avait conservé la réputation d'être le centre des négociations de l'Europe : cette petite ville, ou plutôt ce village, le plus agréable du Nord, était principalement habité par des Ministres de toutes les Cours, & par des voyageurs qui venaient s'instruire à cette école. On jettait alors les fondemens d'une grande révolution dans l'Europe. Le Czar informé des commencemens de ces orages, prolongea son séjour dans les Pays-bas, pour être plus à portée de voir ce qui se tramait à la fois au midi & au nord, & pour se préparer au parti qu'il devait prendre.





CHAPITRE HUITIEME.

Suite des voyages de PIERRE le Grand. *Conspiration de Goertz. Réception* de PIERRE *en France.*

IL voyait combien ſes alliés étaient jaloux de ſa puiſſance, & qu'on a ſouvent plus de peine avec ſes amis qu'avec ſes ennemis.

Le Meklembourg était un des principaux ſujets de ces diviſions preſque toujours inévitables entre des Princes voiſins qui partagent des conquêtes. PIERRE n'avait point voulu que les Danois priſſent Viſmar pour eux, encor moins qu'ils démoliſſent les fortifications; cependant ils avaient fait l'un & l'autre.

Le Duc de Meklembourg, mari de ſa nièce, & qu'il traitait comme ſon gendre, était ouvertement protégé par lui contre la Nobleſſe du pays; & le Roi d'Angleterre protégeait la Nobleſſe. Enfin il commençait à être très mécontent du Roi de Pologne, ou plutôt de ſon premier Miniſtre le Comte *Flemming*, qui voulait ſecoüer le joug de

la dépendance, imposé par les bienfaits & par la force.

Les Cours d'Angleterre, de Pologne, de Dannemark, de Holstein, de Meklembourg, de Brandebourg, étaient agitées d'intrigues & de cabales.

A la fin de 1716. & au commencement de 1717. *Goertz*, qui, comme le disent les mémoires de *Bassevitz*, était las de n'avoir que le titre de Conseiller de Holstein, & de n'être que Plénipotentiaire secret de *Charles XII.*, avait fait naître la plûpart de ces intrigues, & il résolut d'en profiter pour ébranler l'Europe. Son dessein était de raprocher *Charles XII.* du Czar, non-seulement de finir leur guerre, mais de les unir, de remettre *Stanislas* sur le trône de Pologne, & d'ôter au Roi d'Angleterre *George premier* Brême & Verden, & même le trône d'Angleterre, afin de le mettre hors d'état de s'approprier les dépouilles de *Charles*.

Il se trouvait dans le même tems un Ministre de son caractère, dont le projet était de bouleverser l'Angleterre & la France: c'était le Cardinal *Albéroni*, plus maître alors en Espagne que *Goertz* ne l'était en Suède; homme aussi audacieux, & aussi entreprenant que lui, mais beaucoup plus puissant, parce qu'il était à la tête d'un Royaume plus riche, & qu'il ne payait pas ses créatures en monnoyes de cuivre.

Goertz

Goertz des bords de la mer Baltique se lia bientôt avec la Cour de Madrid. *Albéroni* & lui furent également d'intelligence avec tous les Anglais errans qui tenaient pour la maison *Stuard*. *Goertz* courut dans tous les Etats où il pouvait trouver des ennemis du Roi *George*, en Allemagne, en Hollande, en Flandre, en Lorraine, & enfin à Paris sur la fin de l'année 1716. Le Cardinal *Alberoni* commença par lui envoyer dans Paris même un million de livres de France, pour commencer à mettre le feu aux poudres; c'était l'expression d'*Albéroni*.

Goertz voulait que *Charles* cédât beaucoup à PIERRE pour reprendre tout le reste sur ses ennemis, & qu'il pût en liberté faire une descente en Ecosse, tandis que les partisans des *Stuards* se déclareraient efficacement en Angleterre, après s'être tant de fois montrés inutilement. Pour remplir ces vûes, il était nécessaire d'ôter au Roi régnant d'Angleterre son plus grand appui, & cet appui était le Régent de France. Il était extraordinaire qu'on vît la France unie avec un Roi d'Angleterre, contre le petit-fils de *Louis XIV*. que cette même France avait mis sur le trône d'Espagne au prix de ses trésors & de son sang, malgré tant d'ennemis conjurés; mais tout était sorti alors de sa route naturelle; & les intérêts du Régent

n'étaient pas les intérêts du Royaume. *Alberoni* ménagea dès-lors une conspiration en France, contre ce même Régent. Les fondemens de toute cette vaste entreprise furent jettés presque aussi-tôt que le plan en eut été formé. *Goertz* fut le premier dans ce secret, & devait alors aller déguisé en Italie pour s'aboucher avec le Prétendant auprès de Rome, & de là revoler à la Haye; y voir le Czar, & terminer tout auprès du Roi de Suède.

Celui qui écrit cette histoire est si instruit de ce qu'il avance, que *Goertz* lui proposa de l'accompagner dans ses voyages, & que tout jeune qu'il était alors, il fut un des premiers témoins d'une grande partie de ces intrigues.

Goertz était revenu en Hollande à la fin de 1716. muni des lettres de change d'*Alberoni*, & du plein-pouvoir de *Charles*. Il est très certain que le parti du Prétendant devait éclater, tandis que *Charles* descendrait de la Norvège dans le Nord d'Ecosse. Ce Prince qui n'avait pû conserver ses Etats dans le continent, allait envahir & bouleverser ceux d'un autre; & de la prison de Demirtash en Turquie, & des cendres Stralsund, on eût pû le voir couronner le fils de *Jaques second* à Londres, comme il avait couronné *Stanislas* à Varsovie.

Le Czar qui savait une partie des entre-

prises de *Goertz*, en attendait le dévelopement, sans entrer dans aucun de ses plans, & sans les connaitre tous; il aimait le grand & l'extraordinaire, autant que *Charles XII.*, *Goertz* & *Alberoni*; mais il l'aimait en fondateur d'un Etat, en Législateur, en vrai politique; & peut-être *Alberoni*, *Goertz* & *Charles* même, étaient-ils plutôt des hommes inquiets qui tentaient de grandes avantures, que des hommes profonds qui prissent des mesures justes: peut-être après tout leurs mauvais succès les ont-ils fait accuser de témérité.

Quand *Goertz* fut à la Haye, le Czar ne le vit point; il aurait donné trop d'ombrage aux Etats Généraux, ses amis, attachés au Roi d'Angleterre. Ses Ministres ne virent *Goertz* qu'en secret, avec les plus grandes précautions, avec ordre d'écouter tout & de donner des espérances sans prendre aucun engagement, & sans le compromettre. Cependant les clairvoyans s'appercevaient bien à son inaction, pendant qu'il eût pû descendre en Scanie avec sa flotte & celle de Dannemark, à son refroidissement envers ses alliés, aux plaintes qui échapaient à leurs Cours, & enfin à son voyage même, qu'il y avait dans les affaires un grand changement qui ne tarderait pas à éclater.

Au mois de Janvier 1717. un paquebot Suédois, qui portait des lettres en Hollande,

ayant été forcé par la tempête de relâcher en Norvège, les lettres furent prises. On trouva dans celles de *Goertz* & de quelques Ministres, de quoi ouvrir les yeux sur la révolution qui se tramait. La Cour de Dannemark communiqua les lettres à celle d'Angleterre. Aussi-tôt on fait arrêter à Londres le Ministre Suédois *Gillembourg*; on saisit ses papiers, & on y trouve une partie de sa correspondance avec les *Jacobites*.

Février 1717. Le Roi *George* écrit incontinent en Hollande; il requiert que suivant les traités qui lient l'Angleterre & les Etats Généraux à leur sureté commune, le Baron de *Goertz* soit arrêté. Ce Ministre qui se faisait partout des créatures, fut averti de l'ordre; il part incontinent; il était déja dans Arnheim sur les frontières, lorsque les officiers & les gardes qui couraient après lui, ayant fait une diligence peu commune en ce pays-là, il fut pris, ses papiers saisis, sa personne traitée durement; le Secretaire *Stank*, celui-là même qui avait contrefait le seing du Duc de Holstein dans l'affaire de Tonninge, plus maltraité encore. Enfin le Comte de *Gillembourg* envoyé de Suède en Angleterre, & le Baron de *Goertz* avec des lettres de Ministre Plénipotentiaire de *Charles XII.* furent interrogés, l'un à Londres, l'autre à Arnheim, comme des criminels. Tous les Ministres des Souve-

rains crièrent à la violation du droit des gens.

Ce droit qui est plus souvent réclamé que bien connu, & dont jamais l'étendue & les limites n'ont été fixées, a reçu dans tous les tems bien des atteintes. On a chassé plusieurs Ministres des Cours où ils résidaient, on a plus d'une fois arrêté leurs personnes, mais jamais encor on n'avait interrogé des Ministres étrangers comme des sujets du pays. La Cour de Londres & les Etats passerent par-dessus toutes les régles, à la vûe du péril qui menaçait sa maison de *Hanovre*: mais enfin ce danger étant découvert, cessait d'être danger, du moins dans la conjoncture présente.

Il faut que l'historien *Norberg* ait été bien mal informé, qu'il ait bien mal connu les hommes & les affaires, ou qu'il ait été bien aveuglé par la partialité, ou du moins bien géné par sa Cour, pour essayer de faire entendre que le Roi de Suède n'était pas entré très avant dans le complot.

L'affront fait à ses Ministres affermit en lui la résolution de tout tenter pour détrôner le Roi d'Angleterre. Cependant il falut qu'une fois en sa vie il usât de dissimulation, qu'il désavouât ses Ministres auprès du Régent de France qui lui donnait un subside, & auprès des Etats Généraux qu'il voulait ménager: il fit moins de satisfaction au Roi *George*. *Goertz* &

Gillembourg ses Ministres furent retenus près de six mois, & ce long outrage confirma en lui tous ses desseins de vengeance.

PIERRE au milieu de tant d'alarmes & tant de jalousies, ne se commettant en rien, attendant tout du tems, & ayant mis un assez bon ordre dans ses vastes Etats, pour n'avoir rien à craindre du dedans ni du dehors, résolut enfin d'aller en France: il n'entendait pas la langue du pays, & par-là il perdait le plus grand fruit de son voyage; mais il pensait qu'il y avait beaucoup à voir, & il voulut apprendre de près, en quels termes était le Régent de France avec l'Angleterre, & si ce Prince était affermi.

PIERRE *le Grand* fut reçû en France comme il devait l'être. On envoya d'abord le Maréchal de *Tessé* avec un grand nombre de Seigneurs, un escadron des gardes, & les carosses du Roi à sa rencontre. Il avait fait, selon sa coutume, une si grande diligence, qu'il était déja à Gournay lorsque les équipages arrivèrent à Elbeuf. On lui donna sur la route toutes les fêtes qu'il voulut bien recevoir. On le reçut d'abord au Louvre, où le grand appartement était préparé pour lui, & d'autres pour toute sa suite, pour les Princes *Kourakin* & *Dolgorouki*, pour le Vice-Chancelier Baron *Shaffirof*, pour l'Ambassadeur *Tolstoi*, le même qui avait essuié

tant de violations du droit des gens en Turquie. Toute cette cour devait être magnifiquement logée & servie ; mais PIERRE étant venu pour voir ce qui pouvait lui être utile, & non pour essuier de vaines cérémonies qui gênaient sa simplicité, & qui consumaient un tems précieux, alla se loger le soir même à l'autre bout de la ville, au palais, ou hôtel de *Lesdiguiéres*, appartenant au Maréchal de *Villeroi*, où il fut traité, & défrayé comme au Louvre. Le lendemain, 8. Mai le Régent de France vint le saluer à cet hô- 1717. tel : le surlendemain on lui amena le Roi encor enfant, conduit par le Maréchal de *Villeroi* son Gouverneur, de qui le père avait été gouverneur de *Louis XIV*. On épargna adroitement au Czar la gêne de rendre la visite immédiatement après l'avoir reçue ; il y eut deux jours d'intervalle : il reçut les respects du Corps de ville, & alla le soir voir le Roi : la maison du Roi était sous les armes ; on mena ce jeune Prince jusqu'au carosse du Czar. PIERRE étonné, & inquiété de la foule qui se pressait autour de ce Monarque enfant, le prit & le porta quelque tems dans ses bras.

Des Ministres plus rafinés que judicieux ont écrit que le Maréchal de *Villeroi* voulant faire prendre au Roi de France la main & le

pas, l'Empereur de Ruſſie ſe ſervit de ce ſtratagême pour déranger ce cérémonial par un air d'affection & de ſenſibilité: c'eſt une idée abſolument fauſſe: la politeſſe françaiſe, & ce qu'on devait à PIERRE *le Grand*, ne permettait pas qu'on changeât en dégoût les honneurs qu'on lui rendait. Le cérémonial conſiſtait à faire pour un grand Monarque & pour un grand homme, tout ce qu'il eût deſiré lui-même, s'il avait fait attention à ces détails. Il s'en faut beaucoup que les voyages des Empereurs *Charles IV*, *Sigiſmond* & *Charles V*. en France ayant eu une célébrité comparable à celle du ſéjour qu'y fit PIERRE *le Grand*: ces Empereurs n'y vinrent que par des intérêts de politique, & n'y parurent pas dans un tems où les arts perfectionnés puſſent faire de leur voyage une époque mémorable: mais quand PIERRE *le Grand* alla diner chez le Duc d'*Antin* dans le palais de Petitbourg, à trois lieues de Paris, & qu'à la fin du repas il vit ſon portrait qu'on venait de peindre, placé tout d'un coup dans la ſalle, il ſentit que les Français ſavaient mieux qu'aucun peuple du monde recevoir un hôte ſi digne.

Il fut encor plus ſurpris, lorſqu'allant voir fraper des médailles dans cette longue galerie

du Louvre, où tous les artistes du Roi sont honorablement logés, une médaille qu'on frapait étant tombée, & le Czar s'empressant de la ramasser, il se vit gravé sur cette médaille, avec une renommée sur le revers posant un pied sur le globe, & ces mots de *Virgile* si convenables à PIERRE *le Grand*, *vires acquirit eundo* : allusion également fine & noble, & également convenable à ses voyages & à sa gloire; on lui présenta de ces médailles d'or, à lui, & à tous ceux qui l'accompagnaient. Allait-il chez les artistes? on mettait à ses pieds tous les chefs-d'œuvres, & on le suppliait de daigner les recevoir. Allait-il voir les haute-lisses des *Gobelins*, les tapis des la Savonnerie, les atteliers des sculpteurs, des peintres, des orfévres du Roi, des fabricateurs d'instrumens de mathématique? tout ce qui semblait mériter son approbation lui était offert de la part du Roi.

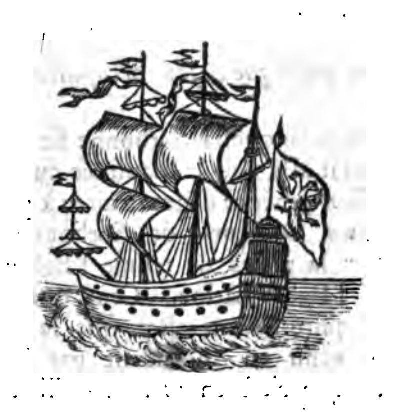


PIERRE était méchanicien, artiste, géomètre. Il alla à l'Académie des Sciences; qui se para pour lui de tout ce qu'elle avait de plus rare; mais il n'y eut rien d'aussi rare que lui-même; il corrigea de sa main plusieurs fautes de Géographie dans les cartes qu'on avait de ses Etats, & surtout dans celles de la mer Caspienne. Enfin il daigna être un des mem-

bres de cette Académie, & entretint depuis une correſpondance ſuivie d'expériences & de découvertes, avec ceux dont il voulait bien être le ſimple confrere. Il faut remonter aux *Pythagores*, & aux *Anacarſis*, pour trouver de tels voyageurs, & ils n'avaient pas quitté un Empire pour s'inſtruire.

On ne peut s'empêcher de remettre ici ſous les yeux du lecteur, ce tranſport, dont il fut ſaiſi, en voyant le tombeau du Cardinal de *Richelieu* ; peu frappé de la beauté de ce chef-d'œuvre de ſculpture, il ne le fut que de l'image d'un Miniſtre qui s'était rendu célèbre dans l'Europe en l'agitant, & qui avait rendu à la France ſa gloire perdue après la mort de *Henri IV*. On ſait qu'il embraſſa ſa ſtatuë, & qu'il s'écria, *Grand homme, je t'aurais donné la moitié de mes Etats, pour apprendre de toi à gouverner l'autre.* Enfin, avant de partir, il voulut voir cette célèbre Madame de *Maintenon*, qu'il ſavait être veuve en effet de *Louis XIV*. & qui touchait à ſa fin. Cette eſpèce de conformité entre le mariage de *Louis XIV*. & le ſien, excitait vivement ſa curioſité ; mais il y avait entre le Roi de France & lui cette différence, qu'il avait épouſé publiquement une héroïne, & que *Louis XIV*. n'avait eu en ſecret qu'une femme aimable. La Czarine n'é-

tait pas de ce voyage : il avait trop craint les embarras du cérémonial, & la curiosité d'une Cour peu faite pour sentir le mérite d'une femme, qui des bords du Pruth à ceux de Finlande, avait affronté la mort à côté de son Epoux sur mer & sur terre.





CHAPITRE NEUVIEME.

RETOUR DU CZAR DANS SES ETATS.

Sa politique, ses occupations.

LA démarche que la Sorbonne fit auprès de lui, quand il alla voir le mausolée du Cardinal de *Richelieu*, mérite d'être traitée à part.

Quelques Docteurs de Sorbonne voulurent avoir la gloire de réunir l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine. Ceux qui connaissent l'antiquité savent assez que le Christianisme est venu en Occident par les Grecs d'Asie, que c'est en Orient qu'il est né, que les premiers Peres, les premiers Conciles, les premieres liturgies, les premiers rites, tout est de l'Orient ; qu'il n'y a pas même un seul terme de dignité & d'office qui ne soit grec, & qui n'atteste encor aujourd'hui la source dont tout nous est venu. L'Empire Romain ayant été divisé, il était

impossible qu'il n'y eût tôt ou tard deux religions, comme deux Empires, & qu'on ne vît entre les Chrétiens d'Orient & d'Occident le même schisme qu'entre les Osmanlis & les Persans.

C'est ce schisme que quelques Docteurs de l'Université de Paris crurent éteindre tout d'un coup, en donnant un mémoire à PIERRE *le Grand*. Le Pape *Leon IX.* & ses successeurs n'avaient pû en venir à bout avec des Légats, des Conciles, & même de l'argent. Ces Docteurs auroient dû savoir que PIERRE *le Grand*, qui gouvernait son Eglise, n'était pas homme à reconnaître le Pape; en vain ils parlerent dans leur mémoire des libertés de l'Eglise Callicane, dont le Czar ne se souciait guères, en vain ils dirent que les Papes doivent être soumis aux Conciles, & que le jugement d'un Pape n'est point une regle de foi; ils ne réussirent qu'à déplaire beaucoup à la Cour de Rome par leur écrit, sans plaire à l'Empereur de Russie, ni à l'Eglise Russe.

Il y avait dans ce plan de réunion, des objets de politique qu'ils n'entendaient pas, & des points de controverse qu'ils disaient entendre, & que chaque partie explique comme il lui plait. Il s'agissait du St. Esprit qui procède du Père & du Fils selon les Latins, & qui procede aujourd'hui du Pere par le

Fils selon les Grecs, après n'avoir longtems procédé que du Père : ils citaient *St. Epiphane*, qui dit *que le St. Esprit n'est pas frère du fils ni petit-fils du Père.*

Mais le Czar en partant de Paris avait d'autres affaires qu'à vérifier des passages de *St. Epiphane*. Il reçut avec bonté le mémoire des Docteurs. Ils écrivirent à quelques Evêques Russes, qui firent une réponse polie ; mais le plus grand nombre fut indigné de la proposition.

Ce fut pour dissiper les craintes de cette réunion, qu'il institua quelque tems après la fête comique du conclave, lorsqu'il eut chassé les Jésuites de ses Etats en 1718.

Il y avait à sa Cour un vieux fou nommé *Jotof*, qui lui avait appris à écrire, & qui s'imaginait avoir mérité par ce service les plus importantes dignités. PIERRE qui adoucissait quelquefois les chagrins du Gouvernement par des plaisanteries convenables à un peuple non encor entiérement reformé par lui, promit à son maître à écrire de lui donner une des premières dignités du monde ; il le créa Knès Papa, avec deux mille roubles d'apointement, & lui assigna une maison à Pétersbourg, dans le quartier des Tartares ; des boufons l'installerent en cérémonie ; il fut harangué par quatre bégues ; il créa des Cardinaux, & marcha en procef-

sion à leur tête. Tout ce sacré collége était yvre d'eau-de-vie. Après la mort de ce *Jotof*, un officier nommé *Buturlin* fut créé Pape. Moscou & Pétersbourg ont vû trois fois renouveller cette cérémonie, dont le ridicule semblait être sans conséquence, mais qui en effet confirmait les peuples dans leur aversion pour une Eglise qui prétendait un pouvoir suprême, & dont le Chef avait anathématisé tant de Rois. Le Czar vengeait en riant vingt Empereurs d'Allemagne, dix Rois de France, & une foule de Souverains. C'est là tout le fruit que la Sorbonne recueillit de l'idée peu politique de réunir les Eglises Grecque & Latine.

Le voyage du Czar en France fut plus utile par son union avec ce Royaume commerçant, & peuplé d'hommes industrieux, que par la prétendue réunion de deux Eglises rivales, dont l'une maintiendra toûjours son antique indépendance, & l'autre sa nouvelle supériorité.

PIERRE ramena à sa suite plusieurs artisans Français, ainsi qu'il en avait amené d'Angleterre; car toutes les nations chez lesquelles il voyagea, se firent un honneur de le seconder dans son dessein de porter tous les arts dans une patrie nouvelle, & de concourir à cette espèce de création.

Il minuta dès-lors un traité de commerce

avec la France, & le remit entre les mains de ses Ministres en Hollande, dès qu'il y fut de retour. Il ne put être signé par l'Ambassadeur de France *Chateauneuf*, que le 15.
1717. Août 1717. à la Haye. Ce traité ne concernait pas seulement le commerce, il regardait la paix du Nord. Le Roi de France, l'Electeur de Brandebourg, acceptèrent le titre de médiateurs qu'il leur donna. C'était assez faire sentir au Roi d'Angleterre qu'il n'était pas content de lui, & c'était combler les espérances de *Goertz*, qui mit dès-lors tout en œuvre pour réunir PIERRE & *Charles*, pour susciter à *George* de nouveaux ennemis, & pour prêter la main au Cardinal *Alberoni* d'un bout de l'Europe à l'autre. Le Baron de *Goertz* vit alors publiquement à la Haye les Ministres du Czar; il leur déclara qu'il avait un plein-pouvoir de conclure la paix de la Suède.

Le Czar laissait *Goertz* préparer toutes ses batteries sans y toucher, prêt à faire la paix avec le Roi de Suède, mais aussi à continuer la guerre; toûjours lié avec le Dannemark, la Pologne, la Prusse, & même en apparence avec l'Electeur de Hanovre.

Il parait évidemment qu'il n'avait d'autre dessein arrêté, que celui de profiter des conjonctures. Son principal objet était de perfectionner tous ses nouveaux établissemens.

Il

Il savait que les négociations, les intérêts des Princes, leurs ligues, leurs amitiés, leurs défiances, leurs inimitiés, éprouvent presque tous les ans des vicissitudes, & que souvent il ne reste aucune trace de tant d'efforts de politique. Une seule manufacture bien établie, fait quelquefois plus de bien à un Etat, que vingt traités.

PIERRE ayant rejoint sa femme qui l'attendait en Hollande, continua ses voyages avec elle. Ils traversèrent ensemble la Vestphalie, & arrivèrent à Berlin sans aucun appareil. Le nouveau Roi de Prusse n'était pas moins ennemi des vanités du cérémonial & de la magnificence que le Monarque de Russie. C'était un spectacle instructif pour l'étiquette de Vienne, & d'Espagne, pour le *ponctilio* d'Italie, & pour le goût du luxe qui régne en France, qu'un Roi qui ne se servait jamais que d'un fauteuil de bois, qui n'était vétu qu'en simple soldat, & qui s'était interdit toutes les délicatesses de la table, & toutes les commodités de la vie.

Le Czar & la Czarine menaient une vie aussi simple & aussi dure, & si *Charles XII.* s'était trouvé avec eux, on eût vû ensemble quatre têtes couronnées, entourées de moins de faste qu'un Evêque Allemand, ou qu'un Cardinal de Rome. Jamais le luxe & la mollesse n'ont été combattus par de si nobles exemples.

Il faut avoüer qu'un de nos citoyens s'attirerait parmi nous de la considération, & serait re-

gardé comme un homme extraordinaire, s'il avait fait une fois en sa vie par curiosité, la cinquiéme partie des voyages que fit PIERRE pour le bien de ses Etats. De Berlin il va à Dantzic avec sa femme ; il protège à Mittau la Duchesse de Courlande sa niéce devenüe veuve : il visite toutes ses conquêtes, donne de nouveaux réglemens dans Pétersbourg, va dans Moscou, y fait rebâtir des maisons de particuliers tombées en ruine : de là il se transporte à Czarisin sur le Volga pour arrêter les incursions des Tartares de Cuban : il construit des lignes du Volga au Tanaïs, & fait élever des forts de distance en distance d'un fleuve à l'autre. Pendant ce tems-là même, il fait imprimer le code militaire qu'il a composé : une chambre de justice est établie pour examiner la conduite de ses Ministres, & pour remettre de l'ordre dans les finances ; il pardonne à quelques coupables, il en punit d'autres ; le Prince *Menzikof* même fut un de ceux qui eurent besoin de sa clémence : mais un jugement plus sévère qu'il se crut obligé de rendre contre son propre fils, remplit d'amertume une vie si glorieuse.



CHAPITRE DIXIEME.

CONDAMNATION DU PRINCE ALEXIS PETROVITZ.

PIERRE *le Grand* avait en 1689. à l'âge de dix-sept ans, épousé *Eudoxie Théodore* ou *Théodorouna Lapoukin*. Elevée dans tous les préjugés de son pays, & incapable de se mettre au dessus d'eux comme son époux ; les plus grandes contradictions qu'il éprouva, quand il voulut créer un Empire & former des hommes, vinrent de sa femme ; elle était dominée par la superstition, si souvent attachée à son sexe. Toutes les nouveautés utiles lui semblaient des sacrilèges, & tous les étrangers dont le Czar se servait pour exécuter ses grands desseins, lui paraissaient des corrupteurs.

Ses plaintes publiques encourageaient les factieux, & les partisans des anciens usages. Sa conduite d'ailleurs ne réparait pas des fautes si graves. Enfin le Czar fut obligé de

I 2

la répudier en 1696. & de l'enfermer dans un couvent à Susdal, où on lui fit prendre le voile sous le nom d'*Hélène*.

Le fils qu'elle lui avait donné en 1690. naquit malheureusement avec le caractère de la mère, & ce caractère se fortifia par la première éducation qu'il reçut. Mes mémoires disent qu'elle fut confiée à des superstitieux qui lui gâtèrent l'esprit pour jamais. Ce fut en vain qu'on crut corriger ces premières impressions en lui donnant des précepteurs étrangers ; cette qualité même d'étrangers le révolta. Il n'était pas né sans ouverture d'esprit ; il parlait & écrivait bien l'Allemand ; il dessinait ; il apprit un peu de mathématique : mais ces mêmes mémoires qu'on m'a confiés assurent que la lecture des livres ecclésiastiques fut ce qui le perdit. Le jeune *Alexis* crut voir dans ces livres la réprobation de tout ce que faisait son père. Il y avait des prêtres à la tête des mécontens, & il se laissa gouverner par les prêtres.

Ils lui persuadaient que toute la nation avait les entreprises de PIERRE en horreur, que les fréquentes maladies du Czar ne lui promettaient pas une longue vie ; que son fils ne pouvait espérer de plaire à la nation, qu'en marquant son aversion pour les nouveautés. Ces murmures & ces conseils ne formaient pas une faction ouverte, une conspiration ; mais tout semblait y tendre, & les esprits étaient échauffés.

Le mariage de PIERRE avec *Catherine* en 1707. & les enfans qu'il eut d'elle, achevèrent d'aigrir l'esprit du jeune Prince. PIERRE tenta tous les moyens de le ramener ; il le mit même à la tête de la régence pendant une année ; il le fit voyager ; il le maria en 1711. à la fin de la campagne du Pruth, avec la Princesse de *Brunsvic*, ainsi que nous l'avons raporté. Ce mariage fut très malheureux. *Alexis* âgé de vingt-deux ans se livra à toutes les débauches de la jeunesse & à toute la grossiéreté des anciennes mœurs, qui lui étaient si chères. Ces déréglemens l'abrutirent. Sa femme méprisée, maltraitée, manquant du nécessaire, privée de toute consolation, languit dans le chagrin, & mourut enfin de douleur, en 1715. le premier de Novembre.

Elle laissait au prince *Alexis* un fils, dont elle venait d'accoucher, & ce fils devait être un jour l'héritier de l'Empire, suivant l'ordre naturel. PIERRE sentait avec douleur, qu'après lui tous ses travaux seraient détruits par son propre sang. Il écrivit à son fils après la mort de la Princesse, une lettre également pathétique & menaçante ; elle finissait par ces mots : *J'attendrai encor un peu de tems, pour voir si vous voulez vous corriger ; sinon, sachez que je vous priverai de la succession, comme on retranche un membre inutile. N'imaginez pas que je ne veuille que vous*

intimider ; ne vous reposez pas sur le titre de mon fils unique ; car si je n'épargne pas ma propre vie pour ma patrie & pour le salut de mes peuples, comment pourrai-je vous épargner ? Je préférerai de les transmettre plutôt à un étranger qui le mérite, qu'à mon propre fils qui s'en rend indigne.

Cette lettre est d'un père, mais encore plus d'un Législateur ; elle fait voir d'ailleurs que l'ordre de la succession n'était point invariablement établi en Russie, comme dans d'autres Royaumes, par ces loix fondamentales qui ôtent aux pères le droit de deshériter leurs fils ; & le Czar croyait surtout avoir la prérogative de disposer d'un Empire qu'il avait fondé.

Dans ce tems-là même, l'Impératrice *Catherine* accoucha d'un Prince, qui mourut depuis en 1719. Soit que cette nouvelle abattît le courage d'*Alexis*, soit imprudence, soit mauvais conseil, il écrivit à son père qu'il renonçait à la couronne, & à toute espérance de régner. *Je prens Dieu à témoin*, dit-il, *& je jure sur mon ame, que je ne prétendrai jamais à la succession. Je mets mes enfans entre vos mains, & je ne demande que mon entretien pendant ma vie.*

Son père lui écrivit une seconde fois : » Je » remarque, dit-il, que vous ne parlez dans » votre lettre que de la succession, comme

» si j'avais besoin de votre consentement.
» Je vous ai remontré quelle douleur votre
» conduite m'a causée pendant tant d'années,
» & vous ne m'en parlez pas. Les exhorta-
» tions paternelles ne vous touchent point.
» Je me suis déterminé à vous écrire encor
» pour la dernière fois. Si vous méprisez
» mes avis de mon vivant, quel cas en ferez-
» vous après ma mort ? Quand vous auriez
» présentement la volonté d'être fidèle à vos
» promesses, ces grandes barbes pourront vous
» tourner à leur fantaisie, & vous forceront à
» les violer......... Ces gens là ne s'apuyent que
» sur vous. Vous n'avez aucune reconnaissance
» pour celui qui vous a donné la vie. L'assis-
» tez-vous dans ses travaux, depuis que vous
» êtes parvenu à un âge mûr ? Ne blâmez-vous
» pas, ne détestez-vous pas tout ce que je
» peux faire pour le bien de mes peuples ? J'ai
» sujet de croire, que si vous me survivez,
» vous détruirez mon ouvrage. Corrigez-vous,
» rendez vous digne de la succession, ou faites
» vous moine. Répondez, soit par écrit, soit
» de vive voix, sinon j'agirai avec vous com-
» me avec un malfaiteur.

Cette lettre était dure ; il était aisé au Prince de répondre qu'il changerait de conduite ; mais il se contenta de répondre en quatre lignes à son père, qu'il voulait se faire moine.

Cette résolution ne paraissait pas naturelle ; & il parait étrange que le Czar voulût voyager, en laissant dans ses Etats un fils si mécontent & si obstiné : mais aussi ce voyage même prouve que le Czar ne voyait pas de conspiration à craindre de la part de son fils.

Il alla le voir avant de partir pour l'Allemagne & pour la France ; le Prince malade, ou feignant de l'être, le reçut au lit, & lui confirma, par les plus grands sermens, qu'il voulait se retirer dans un cloître. Le Czar lui donna six mois pour se consulter, & partit avec son épouse.

A peine fut-il à Copenhague, qu'il apprit (ce qu'il pouvait présumer) qu'*Alexis* ne voyait que des mécontens qui flattaient ses chagrins. Il lui écrivit qu'il eût à choisir du couvent ou du trône, & que s'il voulait un jour lui succéder, il falait qu'il vînt le trouver à Copenhague.

Les confidens du Prince lui persuadèrent qu'il serait dangereux pour lui de se trouver loin de tout conseil, entre un père irrité & une marâtre. Il feignit donc d'aller trouver son père à Copenhague ; mais il prit le chemin de Vienne, & alla se mettre entre les mains de l'Empereur *Charles VI.* son beau-frère, comptant y demeurer jusqu'à la mort du Czar.

C'était à peu près la même avanture que

celle de *Louis XI.* lorſqu'étant encor Dauphin, il quitta la Cour du Roi *Charles VII.* ſon père, & ſe retira chez le Duc de Bourgogne. Le Dauphin était bien plus coupable que le Czarovitz, puiſqu'il s'était marié malgré ſon père, qu'il avait levé des troupes, qu'il ſe retirait chez un Prince naturellement ennemi de *Charles VII.* & qu'il ne revint jamais à ſa Cour, quelque inſtance que ſon père pût lui faire.

Alexis au contraire ne s'était marié que par ordre du Czar, ne s'était point révolté, n'avait point levé de troupes, ne ſe retirait point chez un Prince ennemi, & retourna aux pieds de ſon père ſur la première lettre qu'il reçut de lui. Car dès que PIERRE ſut que ſon fils avait été à Vienne, qu'il s'était retiré dans le Tyrol, & enſuite à Naples, qui appartenait alors à l'Empereur *Charles VI*, il dépêcha le Capitaine aux Gardes *Romanzof* & le Conſeiller privé *Tolſtoi*, chargés d'une lettre écrite de ſa main, datée de Spa du 21. Juillet n. ſt. 1717. Ils trouvèrent le Prince à Naples dans le château St Elme, & lui remirent la lettre : elle était conçue en ces termes.

.... » Je vous écris pour la dernière
» fois, pour vous dire que vous ayez à exé-
» cuter ma volonté, que *Tolſtoi* & *Roman-*
» *zof* vous annonceront de ma part. Si vous

» m'obéissez, je vous assure & je promets à
» Dieu que je ne vous punirai pas, & que
» si vous revenez, je vous aimerai plus que
» jamais ; mais que si vous ne le faites pas,
» je vous donne comme père, en vertu du
» pouvoir que j'ai reçu de Dieu, ma malé-
» diction éternelle ; & comme votre Souve-
» rain, je vous assure que je trouverai bien
» les moyens de vous punir ; en quoi j'espère
» que Dieu m'assistera & qu'il prendra ma juste
» cause en main.

» Au reste, souvenez vous que je ne vous
» ai violenté en rien. Avais-je besoin de vous
» laisser le libre choix du parti que vous vou-
» driez prendre ? Si j'avais voulu vous for-
» cer, n'avais-je pas en main la puissance ?
» Je n'avais qu'à commander, & j'aurais été
» obéi.

Le Viceroi de Naples persuada aisément *Alexis* de retourner auprès de son père. C'était une preuve incontestable que l'Empereur d'Allemagne ne voulait prendre avec ce jeune Prince aucun engagement, dont le Czar eût à se plaindre. *Alexis* avait voyagé avec sa maitresse *Aphrosine* ; il revint avec elle.

On pouvait le considérer comme un jeune homme mal conseillé, qui était allé à Vienne & à Naples, au lieu d'aller à Copenhague. S'il n'avait fait que cette seule faute, commune à tant de jeunes gens, elle était bien

pardonnable. Son père prenait Dieu à témoin, que non-ſeulement il lui pardonnerait, mais qu'il l'aimerait plus que jamais. *Alexis* partit ſur cette aſſurance ; mais par l'inſtruction des deux envoyés qui le ramenèrent, & par la lettre même du Czar, il parait que le père exigea que le fils déclarât ceux qui l'avaient conſeillé, & qu'il exécutât ſon ſerment de renoncer à la ſucceſſion.

Il ſemblait difficile de concilier cette exhérédation avec l'autre ſerment que le Czar avait fait dans ſa lettre d'aimer ſon fils plus que jamais. Peut-être que le père combattu entre l'amour paternel & la raiſon du Souverain, ſe bornait à aimer ſon fils retiré dans un cloitre ; peut-être eſpérait-il encor le ramener à ſon devoir, & le rendre digne de cette ſucceſſion même, en lui faiſant ſentir la perte d'une Couronne. Dans des conjonctures ſi rares, ſi difficiles, ſi douloureuſes, il eſt aiſé de croire que ni le cœur du père, ni celui du fils, également agités, n'étaient d'abord bien d'accord avec eux-mêmes.

Le Prince arrive le 13 Février 1717. n. ſt. à Moſcou, où le Czar étoit alors. Il ſe jette le jour même aux genoux de ſon père ; il a un très long entretien avec lui : le bruit ſe répand auſſi-tôt dans la ville, que le père & le fils ſont réconciliés, que tout eſt oublié ; mais le lendemain on fait prendre les armes aux

régimens des gardes, à la pointe du jour ; on fait sonner la grosse cloche de Moscou. Les Boyards, les Conseillers privés sont mandés dans le château ; les Evêques, les Archimandrites & deux Religieux de *St. Basile*, Professeurs en Théologie, s'assemblent dans l'Eglise cathédrale. *Alexis* est conduit sans épée & comme prisonnier dans le château, devant son père. Il se prosterne en sa présence, & lui remet en pleurant un écrit par lequel il avoüe ses fautes, se déclare indigne de lui succéder, & pour toute grace lui demande la vie.

Le Czar après l'avoir relevé, le conduisit dans un cabinet, où il lui fit plusieurs questions. Il lui déclara que s'il célait quelque chose touchant son évasion, il y allait de sa tête. Ensuite on ramena le Prince dans la salle où le Conseil était assemblé ; là on lut publiquement la déclaration du Czar déja dressée.

Le père, dans cette piéce, reproche à son fils tout ce que nous avons détaillé, son peu d'application à s'instruire, ses liaisons avec les partisans des anciennes mœurs, sa mauvaise conduite avec sa femme. *Il a violé*, dit-il, *la foi conjugale en s'attachant à une fille de la plus basse extraction, du vivant de son épouse*. Il est vrai que PIERRE avait répudié sa femme en faveur d'une captive ; mais cette captive étoit d'un mérite supérieur, & il était justement mécontent de sa femme qui était sa sujette,

Alexis au contraire avait négligé ſa femme pour une jeune inconnue qui n'avait de mérite que ſa beauté. Juſques-là on ne voit que des fautes de jeune homme, qu'un père doit reprendre & qu'il peut pardonner.

Il lui reproche enſuite d'être allé à Vienne ſe mettre ſous la protection de l'Empereur. Il dit qu'*Alexis a calomnié ſon père*, en faiſant entendre à l'Empereur *Charles VI.* qu'il était perſécuté, qu'on le forçait à renoncer à ſon héritage ; qu'enfin il a prié l'Empereur de le protéger à main armée.

On ne voit pas d'abord comment l'Empereur aurait pû faire la guerre au Czar pour un tel ſujet, & comment il eût pû interpoſer autre choſe que des bons offices entre le père irrité & le fils déſobéiſſant. Auſſi *Charles VI.* s'était contenté de donner une retraite au Prince, & on l'avait renvoyé, quand le Czar inſtruit de ſa retraite l'avait redemandé.

PIERRE ajoute dans cette piéce terrible, qu'*Alexis* avait perſuadé à l'Empereur, *qu'il n'était pas en ſureté de ſa vie*, s'il revenait en Ruſſie. C'était en quelque façon juſtifier les plaintes d'*Alexis*, que de le faire condamner à mort après ſon retour, & ſurtout après avoir promis de lui pardonner : mais nous verrons pour quelle cauſe le Czar fit enſuite porter ce jugement mémorable.

Enfin on voyait dans cette grande assemblée un Souverain absolu plaider contre son fils.

» Voilà, dit-il de quelle manière notre » fils est revenu ; & quoiqu'il ait mérité la » mort par son évasion, & par ses calom» nies, cependant notre tendresse paternelle » lui pardonne ses crimes : mais considérant » son indignité & sa conduite déréglée, nous » ne pouvons en conscience lui laisser la suc» cession au trône, prévoyant trop qu'après » nous sa conduite dépravée détruirait la » gloire de la nation, & ferait perdre tant » d'Etats reconquis par nos armes: Nous » plaindrions surtout nos sujets, si nous les » rejettions par un tel successeur dans un » état beaucoup plus mauvais qu'ils n'ont » été.

» Ainsi, par le pouvoir paternel, en vertu » duquel, selon les droits de notre Empire, » chacun même de nos sujets peut deshé» riter un fils comme il lui plait, & en » vertu de la qualité de Prince Souverain, & » en considération du salut de nos Etats, » nous privons notre dit fils *Alexis* de la » succession après nous à notre trône de » Russie, à cause de ses crimes & de son » indignité, quand même il ne subsisterait » pas une seule personne de notre famille après » nous.

» Et nous constituons & déclarons succes-
» seur au dit trône après nous, notre second
» fils * PIERRE quoiqu'encor jeune, n'ayant
» pas de successeur plus âgé.

» Donnons à notre susdit fils *Alexis* notre
» malédiction paternelle, si jamais, en quel-
» que tems que ce soit, il prétend à la dite
» succession, ou la recherche.

» Désirons aussi de nos fidèles sujets de l'é-
» tat Ecclésiastique & séculier, & de tout autre
» état, & de la nation entière, que selon cette
» constitution, & suivant notre volonté, ils
» reconnaissent & considèrent notre dit fils
» PIERRE, désigné par nous à la succession,
» pour légitime successeur, & qu'en confor-
» mité de cette présente constitution, ils con-
» firment le tout par serment devant le saint
» Autel, sur les Sts. Evangiles, en baisant la
» Croix.

» Et tous ceux qui s'opposeront jamais, en
» quelque tems que ce soit à notre volon-
» té, & qui dès aujourd'hui oseront consi-
» dérer notre fils *Alexis* comme successeur,
» ou l'assister à cet effet, nous les déclarons
» traitres envers nous & la patrie ; & avons
» ordonné que la présente soit partout pu-
» bliée, afin que personne n'en prétende

* C'est ce même fils de l'Impératrice *Catherine* qui mourut en 1719. le 15. Avril.

» cause d'ignorance. Fait à Moscou le 13.
» Février 1718. n. st. Signé de notre main
» & scellé de notre sceau.

Il parait que ces actes étaient préparés, ou qu'ils furent dressés avec une extrême célérité, puisque le Prince *Alexis* était revenu le 13 & que son exhérédation en faveur du fils de *Catherine* est du 14.

Le Prince de son côté signa qu'il renonçait à la succession. » Je reconnais, dit-il, cette ex-
» clusion pour juste; je l'ai méritée par mon
» indignité, & je jure au Dieu tout-puissant en
» Trinité, de me soumettre en tout à la volonté
» paternelle, &c.

Ces actes étant signés, le Czar marcha à la cathédrale; on les y lut une seconde fois, & tous les Ecclésiastiques mirent leurs approbations & leurs signatures au bas d'une autre copie. Jamais Prince ne fut deshérité d'une manière si autentique. Il y a beaucoup d'Etats où un tel acte ne serait d'aucune valeur; mais en Russie, comme chez les anciens Romains, tout père avait le droit de priver son fils de sa succession, & ce droit était plus fort dans un Souverain que dans un sujet, surtout dans un Souverain tel que PIERRE.

Cependant il était à craindre qu'un jour ceux mêmes qui avoient animé le Prince contre son père, & conseillé son évasion, ne tâchassent d'anéantir une renonciation impo-

ſée par la force, & de rendre au fils ainé la couronne transférée au cadet d'un ſecond lit. On prévoyait en ce cas une guerre civile, & la deſtruction inévitable de tout ce que PIERRE avait fait de grand & d'utile. Il falait décider entre les intérêts de près de dix-huit millions d'hommes que contenait alors la Ruſſie, & un ſeul homme qui n'était pas capable de les gouverner. Il était donc important de connaître les mal-intentionnés; & le Czar menaça encor une fois ſon fils de mort, s'il lui cachait quelque choſe. En conſéquence le Prince fut donc interrogé juridiquement par ſon père, & enſuite par des commiſſaires.

Une des charges qui ſervirent à ſa condamnation fut une lettre d'un Réſident de l'Empereur nommé *Beyer*, écrite de Pétersbourg après l'évaſion du Prince; cette lettre portait qu'il y avait de la mutinerie dans l'armée Ruſſe, aſſemblée dans le Meklembourg, que pluſieurs officiers parlaient d'envoyer la nouvelle Czarine *Catherine* & ſon fils, dans la priſon où était la Czarine répudiée, & de mettre *Alexis* ſur le trône quand on l'aurait retrouvé. Il y avait en effet alors une ſédition dans cette armée du Czar, mais elle fut bientôt réprimée. Ces propos vagues n'eurent aucune ſuite. *Alexis* ne pouvait les avoir encouragés; un étranger en parlait comme d'une

nouvelle : La lettre n'était point adressée au Prince *Alexis*, & il n'en avait qu'une copie qu'on lui avait envoyée de Vienne.

Une accusation plus grave fut une minute de sa propre main d'une lettre écrite de Vienne aux Sénateurs & aux Archevêques de Russie : les termes en étaient forts : *Les mauvais traitemens continuels que j'ai essuyés sans les avoir mérités, m'ont obligé de fuir : peu s'en est falu qu'on ne m'ait mis dans un couvent. Ceux qui ont enfermé ma mère ont voulu me traiter de même. Je suis sous la protection d'un grand Prince. Je vous prie de ne me point abandonner à présent.* Ce mot d'*à présent* qui pouvait être regardé comme séditieux, était rayé, & ensuite remis de sa main, & puis rayé encore ; ce qui marquait un jeune homme troublé, se livrant à son ressentiment, & s'en repentant au moment même. On ne trouva que la minute de ces lettres ; elles n'étaient jamais parvenues à leur destination, & la Cour de Vienne les retint ; preuve assez forte que cette Cour ne voulait pas se brouiller avec celle de Russie, & soutenir à main armée le fils contre le père.

On confronta au Prince plusieurs témoins ; l'un d'eux nommé *Afanassief* soutint qu'il lui avait entendu dire autrefois, *Je dirai quelque chose aux Evêques, qui le rediront aux Curés, les Curés aux paroissiens, & on me fera régner, fût-ce malgré moi.*

Sa propre maîtresse *Aphrosine* déposa contre lui. Toutes les accusations n'étaient pas bien précises ; nul projet digéré, nulle intrigue suivie, nulle conspiration, aucune association, encor moins de préparatifs. C'était un fils de famille mécontent & dépravé, qui se plaignait de son père, qui le fuyait, & qui espérait sa mort ; mais ce fils de famille était l'héritier de la plus vaste Monarchie de notre hémisphère, & dans sa situation & dans sa place, il n'y avait point de petite faute.

Accusé par sa maitresse, il le fut encor au sujet de l'ancienne Czarine sa mère, & de *Marie* sa sœur. On le chargea d'avoir consulté sa mère sur son évasion, & d'en avoir parlé à la Princesse *Marie*. Un Evêque de Roston, confident de tous trois, fut arrêté, & déposa que ces deux Princesses prisonnières dans un couvent, avaient espéré un changement qui les mettrait en liberté, & avaient par leurs conseils engagé le Prince à la fuite. Plus leurs ressentimens étaient naturels, plus ils étaient dangereux. On verra à la fin de ce chapitre quel était cet Evêque, & quelle avait été sa conduite.

Alexis nia d'abord plusieurs faits de cette nature, & par cela même il s'exposait à la mort, dont son père l'avait menacé, en cas qu'il ne fit pas un aveu général & sincère.

Enfin il avoua quelques discours peu res-

mens du Czar contre son fils, prononcé un sermon trop favorable au jeune Czarovitz, ce Prince avoua dans ses interrogatoires, qu'il comptait sur ce Prélat; & ce même Archevêque de Rézan fut à la tête des Juges Ecclésiastiques, consultés par le Czar sur ce procès criminel, comme nous l'allons voir bientôt.

Il y a une remarque essentielle à faire dans cet étrange procès, très mal digeré dans la grossière histoire de PIERRE I. par le prétendu Boyar *Nesterusanoy*, & cette remarque la voici.

Dans les réponses que fit *Alexis* au premier interrogatoire de son père, il avoüe que quand il fut à Vienne, où il ne vit point l'Empereur, il s'adressa au Comte de *Schonborn*, Chambellan; que ce Chambellan lui dit: *L'Empereur ne vous abandonnera pas; & quand il en sera tems, après la mort de votre père, il vous aidera à monter sur le trône à main armée. Je lui répondis*, ajoute l'accusé, *Je ne demande pas cela; que l'Empereur m'accorde sa protection, je n'en veux pas davantage.* Cette déposition est simple, naturelle, porte un grand caractère de vérité: car c'eût été le comble de la folie de demander des troupes à l'Empereur pour aller tenter de détrôner son père; & personne n'eût osé faire ni au Prince *Eugène*, ni au Conseil, ni à l'Empereur une proposition si absurde. Cette déposition est du mois de Février; & quatre

mois après au 1. Juillet, dans le cours & sur la fin de ces procèdures, on fait dire au Czarowitz, dans ses dernières réponses par écrit :

» Ne voulant imiter mon père en rien, je » cherchais à parvenir à la succession de quel- » que autre manière que ce fût, *excepté de* » *la bonne façon*. Je la voulais avoir par une » assistançe étrangère ; & si j'y étais parvenu, » & que l'Empereur eût mis en exécution » *ce qu'il m'avait promis*, de me procurer la » couronne de Russie, même à main armée, » je n'aurais rien épargné pour me mettre » en possession de la succession. Par exemple, » si l'Empereur avait demandé en échange » des troupes de mon pays pour son service, » contre qui que ce fût de ses ennemis, ou de » grosses sommes d'argent, j'aurais fait tout » ce qu'il aurait voulu, & j'aurais donné » de grands présens à ses Ministres & à ses » Généraux. J'aurais entretenu à mes dépens » les troupes auxiliaires qu'il m'aurait don- » néees pour me mettre en possession de la » Couronne de Russie ; & en un mot rien » ne m'aurait couté pour accomplir en cela » ma volonté.

Cette dernière déposition du Prince parait bien forcée ; il semble qu'il fasse des efforts pour se faire croire coupable : ce qu'il dit est même contraire à la vérité dans un point capital. Il dit que l'Empereur lui avait pro-

mis de lui *procurer la couronne à main armée* : cela était faux. Le Comte de *Schonborn* lui avait fait espérer qu'un jour après la mort du Czar, l'Empereur l'aiderait à soutenir le droit de sa naissance; mais l'Empereur ne lui avait rien promis. Enfin il ne s'agissait pas de se révolter contre son père, mais de lui succéder après sa mort.

Il dit dans ce dernier interrogatoire, ce qu'il crut qu'il eût fait, s'il avait eû à disputer son héritage : héritage auquel il n'avait point juridiquement renoncé avant son voyage à Vienne & à Naples. Le voilà donc qui dépose une seconde fois, non pas ce qu'il a fait, & ce qui peut être soumis à la rigueur des loix, mais ce qu'il imagine qu'il eût pû faire un jour, & qui par conséquent ne semble soumis à aucun tribunal ; le voilà qui s'accuse deux fois des pensées secrettes qu'il a pû concevoir pour l'avenir. On n'avait jamais vû auparavant dans le monde entier un seul homme jugé & condamné sur les idées inutiles qui lui sont venües dans l'esprit, & qu'il n'a communiquées à personne. Il n'est aucun tribunal en Europe où l'on écoute un homme qui s'accuse d'une pensée criminelle, & l'on prétend même que Dieu ne les punit que quand elles sont accompagnées d'une volonté déterminée.

On peut répondre à ces considérations si

naturelles, qu'*Alexis* avait mis ſon père en droit de le punir, par ſa réticence ſur pluſieurs complices de ſon évaſion; ſa grace était attachée à un aveu général, & il ne le fit que quand il n'était plus tems. Enfin après un tel éclat, il ne paraiſſait pas dans la nature humaine, qu'il fût poſſible qu'*Alexis* pardonnât un jour au frère en faveur duquel il était déshérité; & il valait mieux, diſait on, punir un coupable que d'expoſer tout l'Empire. La rigueur de la juſtice s'accordait avec la raiſon d'Etat.

Il ne faut pas juger des mœurs & des loix d'une nation par celles des autres; le Czar avait le droit fatal, mais réel, de punir de mort ſon fils pour ſa ſeule évaſion; il s'en explique ainſi dans ſa déclaration aux Juges & aux Evêques.

» Quoique ſelon toutes les loix divines &
» humaines, & ſurtout ſuivant celles de
» Ruſſie, qui excluent toute juriſdiction en-
» tre un père & un enfant parmi les parti-
» culiers, nous ayons un pouvoir aſſez abon-
» dant & abſolu de juger notre fils, ſuivant
» ſes crimes, ſelon notre volonté, ſans en
» demander avis à perſonne; cependant com-
» me on n'eſt point auſſi clair-voyant dans
» ſes propres affaires que dans celles des au-
» tres, & comme les Médecins même les plus
» experts ne riſquent point de ſe traiter eux-

» mêmes, & qu'ils en appellent d'autres dans
» leurs maladies ; craignant de charger ma
» conſcience de quelque péché, je vous ex-
» poſe mon état, & je demande du remède ;
» car j'appréhende la mort éternelle, ſi ne con-
» naiſſant peut-être point la qualité de mon
» mal, je voulais m'en guérir ſeul, vû prin-
» cipalement que j'ai juré ſur les jugemens
» de Dieu, & que j'ai promis par écrit le
» pardon de mon fils, & je l'ai enſuite con-
» firmé de bouche, au cas qu'il me dît la
» vérité.

» Quoique mon fils ait violé ſa promeſſe,
» toutefois pour ne m'écarter en rien de mes
» obligations, je vous prie de penſer à cette
» affaire & de l'examiner avec la plus grande
» attention, pour voir ce qu'il a mérité. Ne
» me flattez point ; n'appréhendez pas, que
» s'il ne mérite qu'une légère punition, &
» que vous le jugiez ainſi, cela me ſoit déſ-
» agréable ; car je vous jure par le grand
» Dieu & par ſes jugemens, que vous n'avez
» abſolument rien à en craindre.

» N'ayez point d'inquiétude ſur ce que
» vous devez juger le fils de votre Souverain :
» mais ſans avoir égard à la perſonne, ren-
» dez juſtice, & ne perdez pas votre ame &
» la mienne. Enfin, que notre conſcience ne
» nous reproche rien au jour terrible du juge-
» ment, & que notre patrie ne ſoit point lézée.

Le Czar fit au Clergé une déclaration à peu près semblable; ainsi tout se passa avec la plus grande autenticité, & PIERRE mit dans toutes ses démarches une publicité qui montrait la persuasion intime de sa justice.

Ce procès criminel de l'héritier d'un si grand Empire, dura depuis la fin de Février jusqu'au 5 Juillet n. st. Le Prince fut interrogé plusieurs fois; il fit les aveux qu'on exigeait: nous avons rapporté ceux qui sont essentiels.

Le premier Juillet le Clergé donna son sentiment par écrit. Le Czar en effet ne lui demandait que son sentiment, & non pas une sentence. Le début mérite l'attention de l'Europe.

» Cette affaire, disent les Evêques & les Archimandrites, » n'est point du tout du ressort » de la jurisdiction ecclésiastique, & le pouvoir » absolu établi dans l'Empire de Russie n'est » point soumis au jugement des sujets; mais le » Souverain y a l'autorité d'agir suivant son » bon plaisir, sans qu'aucun inférieur y inter- » vienne.

Après ce préambule, on cite le *Lévitique*, où il est dit que celui qui aura maudit son père ou sa mère, sera puni de mort; & l'Evangile de *St. Matthieu*, qui rapporte cette loi sévère du *Lévitique*. On finit, après plusieurs autres citations, par ces paroles très remarquables.

» Si Sa Majesté veut punir celui qui est
» tombé, selon ses actions, & suivant la mesure
» de ses crimes, il a devant lui des exemples
» de l'ancien Testament; s'il veut faire misé-
» ricorde, il a l'exemple de JESUS-CHRIST
» même, qui reçoit le fils égaré revenant à la
» repentance; qui laisse libre la femme sur-
» prise en adultère, laquelle a mérité la lapi-
» dation selon la Loi; qui préfère la miséri-
» corde au sacrifice: il a l'exemple de *David*,
» qui veut épargner *Absalon* son fils & son
» persécuteur; car il dit à ses Capitaines qui
» voulaient l'aller combattre, *Epargnez mon*
» *fils Absalon*: le père le voulut épargner lui-
» même, mais la justice divine ne l'épargna
» point.

» Le cœur du Czar est entre les mains de
» Dieu; qu'il choisisse le parti auquel la main
» de Dieu le tournera.

Ce sentiment fut signé par huit Evêques, quatre Archimandrites, & deux Professeurs; & comme nous l'avons déja dit, le Métropolite de Rézan, avec qui le Prince avait été en intelligence, signa le premier.

Cet avis du Clergé fut incontinent présenté au Czar. On voit aisément que le Clergé voulait le porter à la clémence, & rien n'est plus beau peut-être que cette opposition de la douceur de JESUS-CHRIST à la rigueur de la loi Judaïque, mise sous

les yeux d'un père qui faisait le procès à son fils.

Le jour même, on interrogea encor *Alexis* pour la dernière fois; & il mit par écrit son dernier aveu; c'est dans cette confession qu'il s'accuse, » d'avoir été bigot dans sa jeunesse, » d'avoir fréquenté les prêtres & les moines, » d'avoir bû avec eux, d'avoir reçû d'eux les » impressions qui lui donnèrent de l'horreur » pour les devoirs de son état, & même pour » la personne de son père.

S'il fit cet aveu de son propre mouvement, cela prouve qu'il ignorait le conseil de clémence que venait de donner ce même Clergé qu'il accusait; & cela prouve encor davantage combien le Czar avait changé les mœurs des prêtres de son pays, qui de la grossiéreté & de l'ignorance étaient parvenus en si peu de tems, à pouvoir rédiger un écrit, dont les plus illustres Pères de l'Eglise n'auraient désavoüé ni la sagesse ni l'éloquence.

C'est dans ces derniers aveux qu'*Alexis* déclare ce qu'on a déja rapporté, qu'il voulait arriver à la succession, *de quelque manière que ce fût, excepté de la bonne.*

Il semblait par cette dernière confession, qu'il craignit de ne s'être pas assez chargé, assez rendu criminel dans les premières, & qu'en se donnant à lui-même les noms de *mauvais caractère*, de *méchant esprit*, en

imaginant ce qu'il aurait fait s'il avait été le maître, il cherchait avec un soin pénible à justifier l'arrêt de mort qu'on allait prononcer contre lui. En effet cet arrêt fut porté le 5. Juillet. Il se trouvera dans toute son étendue à la fin de cette histoire. On se contentera d'obſervet ici, qu'il commence, comme l'avis du Clergé, par déclarer qu'un tel jugement n'a jamais appartenu à des sujets, mais au seul Souverain, dont le pouvoir ne dépend que de Dieu seul. Ensuite après avoir exposé toutes les charges contre le Prince, les Juges s'expriment ainsi: *Que penser de son dessein de rébellion, tel qu'il n'y en eut jamais de semblable dans le monde, joint à celui d'un horrible double parricide contre son Souverain, comme père de la patrie; & père selon la nature?*

Peut-être ces mots furent mal traduits d'après le procès criminel imprimé par ordre du Czar; car assurément il y a de plus grandes rébellions dans le monde, & on ne voit point par les actes, que jamais le Czarovitz eût conçu le dessein de tuer son père. Peut-être entendait-on par ce mot de *parricide* l'aveu que ce Prince venait de faire, de s'être confessé un jour, d'avoir souhaité la mort à son père & à son souverain. Mais l'aveu secret, dans la confession, d'une pensée secrette, n'est pas un double parricide.

Quoi qu'il en ſoit, il fut jugé à mort unanimement, ſans que l'arrêt prononçât le genre du ſupplice. De cent quarante-quatre juges, il n'y en eut pas un ſeul qui imaginât ſeulement une peine moindre que la mort. Un écrit Anglais, qui fit beaucoup de bruit dans ces tems-là, porte, que ſi un tel procès avait été jugé au Parlement d'Angleterre, il ne ſe ſerait pas trouvé parmi cent quarante-quatre juges, un ſeul qui eût prononcé la plus légère peine.

Rien ne fait mieux connaître la différence des tems & des lieux. *Manlius* aurait pû être condamné lui-même à mort, par les loix d'Angleterre, pour avoir fait périr ſon fils, & il fut reſpecté par les Romains ſévères. Les loix ne puniſſent point en Angleterre l'évaſion d'un prince de Galles, qui comme Pair du Royaume eſt maître d'aller où il veut. Les loix de la Ruſſie ne permettent pas au fils du Souverain de ſortir du Royaume malgré ſon père. Une penſée criminelle ſans aucun effet, ne peut être punie ni en Angleterre, ni en France, elle peut l'être en Ruſſie. Une déſobéiſſance longue, formelle, & réitérée, n'eſt parmi nous qu'une mauvaiſe conduite qu'il faut réprimer; mais c'était un crime capital, dans l'héritier d'un vaſte Empire, dont cette déſobéiſſance même eût produit la ruine. Enfin le Czarovitz était coupable envers

toute la nation, de vouloir la replonger dans les ténèbres dont son père l'avait tirée.

Tel était le pouvoir reconnu du Czar, qu'il pouvait faire mourir son fils coupable de désobéissance, sans consulter personne; cependant il s'en remit au jugement de tous ceux qui représentaient la nation; ainsi ce fut la nation elle-même qui condamna ce Prince, & PIERRE eut tant de confiance dans l'équité de sa conduite, qu'en faisant imprimer & traduire le procès, il se soumit lui-même au jugement de tous les peuples de la terre.

La loi de l'histoire ne nous a permis de rien déguiser, ni de rien affaiblir dans le récit de cette tragique avanture. On ne savait dans l'Europe qui on devait plaindre davantage, ou un jeune Prince accusé par son père, & condamné à la mort par ceux qui devaient être un jour ses sujets, ou un père qui se croyait obligé de sacrifier son propre fils au salut de son Empire.

On publia dans plusieurs livres que le Czar avait fait venir d'Espagne le procès de *Don Carlos*, condamné à mort par *Philippe II.* Mais il est faux qu'on eût jamais fait le procès à *Don Carlos*. La conduite de PIERRE I fut entiérement différente de celle de *Philippe*. L'Espagnol ne fit jamais connaître ni pour quelle raison il avait fait arrêter son fils, ni

com-

comment ce Prince était mort. Il écrivit à ce sujet des lettres au Pape & à l'Impératrice absolument contradictoires. Le Prince d'Orange, *Guillaume*, accusa publiquement *Philippe* d'avoir sacrifié son fils & sa femme à sa jalousie, & d'avoir moins été un juge sévère qu'un mari jaloux & cruel, & un père dénaturé & parricide. *Philippe* se laissa accuser, & garda le silence. PIERRE au contraire ne fit rien qu'au grand jour, publia hautement qu'il préférait sa nation à son propre fils, s'en remit au jugement du Clergé & des Grands, & rendit le monde entier juge des uns & des autres & de lui-même.

Ce qu'il y eut encore d'extraordinaire dans cette fatalité, c'est que la Czarine *Catherine*, haïe du Czarovitz, & menacée ouvertement du sort le plus triste si jamais ce Prince régnait, ne contribua pourtant en rien à son malheur, & ne fut ni accusée ni même soupçonnée par aucun Ministre étranger résidant à cette Cour, d'avoir fait la plus légère démarche contre un beau-fils dont elle avait tout à craindre. Il est vrai qu'on ne dit point qu'elle ait demandé grace pour lui, mais tous les mémoires de ce tems-là, & surtout ceux du Comte de *Bassevitz*, assurent unanimement qu'elle plaignit son infortune.

J'ai en main les mémoires d'un Ministre public, où je trouve ces propres mots : « J'étais

» présent quand le Czar dit au Duc de Holstein, que *Catherine* l'avait prié d'empêcher qu'on ne prononçât au Czarovitz sa condamnation. *Contentez-vous*, me dit-elle, » *de lui faire prendre le froc, parce que cet* » *opprobre d'un arrêt de mort signifié, rejaillira sur votre petit-fils.*

Le Czar ne se rendit point aux prières de sa femme ; il crut qu'il était important que la sentence fût prononcée publiquement au Prince, afin qu'après cet acte solemnel, il ne pût jamais revenir contre un arrêt auquel il avait acquiescé lui-même, & qui le rendant mort civilement le mettrait pour jamais hors d'état de réclamer la couronne.

Cependant après la mort de PIERRE, si un parti puissant se fût élevé en faveur d'*Alexis*, cette mort civile l'aurait-elle empêché de regner ?

L'arrêt fut prononcé au Prince. Les mêmes mémoires m'apprennent qu'il tomba en convulsion à ces mots ; *Les loix divines & ecclésiastiques, civiles & militaires, condamnent à mort sans miséricorde ceux dont les attentats contre leur père & leur Souverain sont manifestes.* Ses convulsions se tournèrent, dit-on, en apoplexie ; on eut peine à le faire revenir. Il reprit un peu ses sens, & dans cet intervalle de vie & de mort, il fit prier son père de venir le voir. Le Czar vint ; les larmes

coulèrent des yeux du père & du fils infortuné ; le condamné demanda pardon, le père pardonna publiquement. L'extrême-onction fut administrée solemnellement au malade agonizant. Il mourut en présence de toute la Cour, le lendemain de cet arrêt funeste. Son corps fut porté d'abord à la cathédrale, & déposé dans un cercueil ouvert. Il y resta quatre jours exposé à tous les regards, enfin il fut inhumé dans l'Eglise de la citadelle, à côté de son épouse. Le Czar & la Czarine assistèrent à la cérémonie.

On est indispensablement obligé ici d'imiter, si on ose le dire, la conduite du Czar, c'est-à-dire, de soumettre au jugement du public tous les faits qu'on vient de raconter avec la fidélité la plus scrupuleuse, & non-seulement ces faits, mais les bruits qui coururent, & ce qui fut imprimé sur ce triste sujet par les auteurs les plus accrédités. *Lamberti* le plus impartial de tous, & le plus exact, qui s'est borné à rapporter les piéces originales & authentiques concernant les affaires de l'Europe, semble s'éloigner ici de cette impartialité & de ce discernement qui fait son caractère; il s'exprime en ces termes : » La Czari» ne craignant toujours pour son fils, n'eut » point de relâche qu'elle n'eût porté le Czar » à faire au fils aîné le procès, & à le faire » condamner à mort ; ce qui est étrange ;

» c'est que le Czar, après lui avoir donné
» lui-même le knout, qui est une question,
» lui coupa aussi lui-même la tête. Le corps
» du Czarovitz fut exposé en public, & la tête
» tellement adaptée au corps; que l'on ne
» pouvait pas discerner qu'elle en avait été
» séparée. Il arriva quelque tems après, que
» le fils de la Czarine vint à décéder, à son
» grand regret, & à celui du Czar. Ce der-
» nier qui avait décollé de sa propre main son
» fils ainé, réfléchissant qu'il n'avait point
» de successeur, devint de mauvaise humeur.
» Il fut informé dans ce tems là, que la Cza-
» rine avait des intrigues secrettes & illégiti-
» mes avec le Prince *Menzikof*. Cela joint aux
» réflexions que la Czarine était la cause qu'il
» avait sacrifié lui même son fils ainé, il mé-
» dita de faire raser la Czarine, & de l'enfer-
» mer dans un convent, ainsi qu'il avait fait sa
» première femme, qui y était encore. Le Czar
» avait accoutumé de metere ses pensées jour-
» nalières sur des tablettes; il y avait mis son
» dit dessein sur la Czarine. Elle avait gagné
» des Pages qui entraient dans la chambre du
» Czar. Un de ceux-ci qui était accoutumé
» à prendre les tablettes sous la toilette, pour
» les faire voir à la Czarine, prit celles où il y
» avait le dessein du Czar. Dès que cette Prin-
» cesse l'eut parcouru, elle en fit part à *Men-*
» *zikof*; & un jour ou deux après le Czar fut

» pris d'une maladie inconnue & violente, qui
» le fit mourir. Cette maladie fut attribuée au
» poison, puisqu'on vit manifestement qu'elle
» était si violente & subite, qu'elle ne pouvait venir que d'une telle source qu'on dit
» être assez usitée en Moscovie.

Ces accusations consignées dans les mémoires de *Lamberti*, se répandirent dans toute l'Europe. Il reste encore un grand nombre d'imprimés & de manuscrits qui pourraient faire passer ces opinions à la derniere postérité.

Je crois qu'il est de mon devoir de dire ici ce qui est parvenu à ma connaissance. Je certifie d'abord que celui qui dit à *Lamberti* l'étrange anecdote qu'il rapporte, était à la vérité né en Russie, mais non d'une famille du pays, qu'il ne résidait point dans cet Empire, au temps de la catastrophe du Czarovitz ; il en était absent depuis plusieurs années. Je l'ai connu autrefois ; il avait vû *Lamberti* dans la petite ville de Nyon, où cet écrivain était retiré, & où j'ai été souvent. Ce même homme m'a avoué qu'il n'avait parlé à *Lamberti* que *des bruits qui couraient alors.*

Qu'on voye par cet exemple combien il était plus aisé autrefois à un seul homme d'en flétrir un autre dans la mémoire des nations, lorsqu'avant l'imprimerie, les histoires manuscrites, conservées dans peu de mains, n'étaient ni exposées au grand jour, ni contredites par

les contemporains, ni à la portée de la critique universelle, comme elles sont aujourd'hui. Il suffisait d'une ligne dans *Tacite*, ou dans *Suétone* & même dans les auteurs des légendes, pour rendre un Prince odieux au monde, & pour perpétuer son opprobre de siècle en siècle.

Comment se serait-il pû faire que le Czar eût tranché de sa main la tête de son fils, à qui on donna l'extrême-onction, en présence de toute la Cour? était-il sans tête quand on répandit l'huile sur sa tête même. En quel tems pût-on recoudre cette tête à son corps? Le Prince ne fut pas laissé seul un moment, depuis la lecture de son arrêt jusqu'à sa mort.

Cette anecdote que son père se servit du fer, détruit celle qu'il se servit du poison. Il est vrai qu'il est très rare qu'un jeune homme expire d'une révolution subite causée par la lecture d'un arrêt de mort, & surtout d'un arrêt auquel il s'attendait; mais enfin les Médecins avouent que la chose est possible.

Si le Czar avait empoisonné son fils, comme tant d'écrivains l'ont débité, il perdait par-là le fruit de tout ce qu'il avait fait pendant le cours de ce procès fatal, pour convaincre l'Europe du droit qu'il avait de punir: tous les motifs de la condamnation devenaient suspects, & le Czar se condamnait lui-même: s'il eût voulu la mort d'*Alexis*, il eût fait exécuter l'arrêt; n'en était-il pas le maître absolu? Un

homme prudent, un Monarque, sur qui la terre a les yeux, se résout-il à faire empoisonner celui qu'il peut faire périr par le glaive de la justice? Veut-on se noircir dans la postérité par le titre d'empoisonneur & de parricide, quand on peut si aisément ne se donner que celui d'un Juge sévère?

Il paraît qu'il résulte de tout ce que j'ai rapporté, que PIERRE fut plus Roi que père, & qu'il sacrifia son propre fils aux intérêts d'un fondateur & d'un législateur, & à ceux de sa nation, qui retombait dans l'état dont il l'avait tirée, sans cette sévérité malheureuse. Il est évident qu'il n'immola point son fils à une marâtre, & à l'enfant mâle qu'il avait d'elle, puisqu'il le menaça souvent de le déshériter, avant que *Catherine* lui eût donné ce fils, dont l'enfance infirme était ménacée d'une mort prochaine, & qui mourut en effet bientôt après. Si PIERRE avait fait un si grand éclat, uniquement pour complaire à sa femme, il eût été faible, insensé & lâche, & certes il ne l'était pas. Il prévoyait ce qui arriverait à ses fondations & à sa nation, si l'on suivait après lui ses vues. Toutes ses entreprises ont été perfectionnées selon ses prédictions; sa nation est devenuë célèbre & respectée dans l'Europe, dont elle était auparavant séparée; & si *Alexis* eût régné, tout aurait été détruit. Enfin quand

on confidère cette cataſtrophe, les cœurs ſenſibles frémiſſent, & les ſévères approuvent.

Ce grand & terrible événement eſt encore ſi frais dans la mémoire des hommes, on en parle ſi ſouvent avec étonnement, qu'il eſt abſolument néceſſaire d'examiner ce qu'en ont dit les auteurs contemporains. Un de ces écrivains faméliques, qui prennent hardiment le titre d'hiſtorien, parle ainſi dans ſon livre, dédié au Comte de *Bruhl*, premier Miniſtre du Roi de Pologne, dont le nom peut donner du poids à ce qu'il avance: *Toute la Ruſſie eſt perſuadée que le* Czarovitz *ne mourut que du poiſon préparé par la main d'une marâtre.* Cette accuſation eſt détruite par l'aveu que fit le Czar au Duc d'Holſtein, que la Czarine *Catherine* lui avait conſeillé d'enfermer dans un cloitre ſon fils condamné.

A l'égard du poiſon donné depuis par cette Impératrice même à PIERRE ſon époux, ce conte ſe détruit lui-même par le ſeul récit de l'avanture du page & des tablettes. Un homme s'aviſe-t-il d'écrire ſur ſes tablettes, *Il faut que je me reſſouvienne de faire enfermer ma femme*? Sont-ce là de ces détails qu'on puiſſe oublier, & dont on ſoit obligé de tenir régiſtre? Si *Catherine* avait empoiſonné ſon beau-fils & ſon mari, elle eût fait d'autres crimes: non-ſeulement on ne lui a jamais reproché aucune cruauté, mais elle ne fut connuë que par ſa douceur & par ſon indulgence.

Il eſt néceſſaire à préſent de faire voir ce qui fut la première cauſe de la conduite d'*Alexis*, de ſon évaſion, de ſa mort & de ſes complices qui périrent par la main du bourreau. Ce fut l'abus de la Religion, ce furent des prêtres & des moines; & cette ſource de tant de malheurs eſt aſſez indiquée dans quelques aveux d'*Alexis*, que nous avons rapportés, & ſurtout dans cette expreſſion de l'Empereur PIERRE dans une lettre à ſon fils: *Ces longues barbes pouront vous tourner à leur fantaiſie.*

Voici preſque mot à mot comment les mémoires d'un Ambaſſadeur à Pétersbourg expliquent ces paroles. Pluſieurs Eccléſiaſtiques, dit-il, attachés à leur ancienne barbarie, & plus encor à leur autorité qu'ils perdaient à meſure que la nation s'éclairait, languiſſaient après le régne d'*Alexis*, qui leur promettait de les replonger dans cette barbarie ſi chère. De ce nombre était *Dozithée*, Evêque de Roſtou. Il ſuppoſa une revélation de *St. Demetrius.* Ce Saint lui était apparu, & l'avait aſſuré de la part de Dieu, que PIERRE n'avait pas trois mois à vivre: qu'*Eudoxie* renfermée dans le couvent de Suſdal & Religieuſe ſous le nom d'*Hélène*, ainſi que la Princeſſe *Marie*, ſœur du Czar, devait monter ſur le trône, & régner conjointement avec ſon fils *Alexis*. *Eudoxie* & *Marie* eurent la faibleſſe de croire cette impoſture; elles en furent ſi perſuadées, qu'*Hélène* quitta dans ſon

couvent l'habit de religieuse, reprit le nom d'*Eudoxie*, se fit traiter de Majesté; & fit effacer des prières publiques le nom de sa rivale *Catherine*; elle ne parut plus que revêtue des anciens habits de cérémonie, que portaient les Czarines. La trésorière du couvent se déclara contre cette entreprise. *Eudoxie* répondit hautement; » PIERRE a puni les Strelits, qui avaient » outragé sa mère; mon fils *Alexis* punira qui» conque aura insulté la sienne. « Elle fit renfermer la trésorière dans sa cellule. Un officier nommé *Etienne Glebo* fut introduit dans le couvent. *Eudoxie* en fit l'instrument de ses desseins, & l'attacha à elle par ses faveurs. *Glebo* répand dans la petite ville de Susdal & dans les environs la prédiction de *Dozithée*. Cependant les trois mois s'écoulèrent. *Eudoxie* reproche à l'Evêque que le Czar est encor en vie. » Les pé» chés de mon père en sont cause, dit *Dozi*» *thée*; il est en Purgatoire, & il m'en a averti. « Aussi-tôt *Eudoxie* fait dire *mille messes des morts*; *Dozithée* l'assure qu'elles opèrent; il vient au bout d'un mois lui dire, que son père a déja la tête hors du Purgatoire; un mois après le défunt n'en a plus que jusqu'à la ceinture; enfin il ne tient plus au Purgatoire que par les pieds; & quand les pieds seront dégagés, ce qui est le plus difficile, le Czar PIERRE mourra infailliblement.

La Princesse *Marie*, persuadée par *Dozithée*,

se livra à lui, à condition que le père du prophète sortirait incessamment du Purgatoire, & que la prédiction s'accomplirait; & *Glebo* continua son commerce avec l'ancienne Czarine.

Ce fut principalement sur la foi de ces prédictions que le Czarovitz s'évada, & alla attendre la mort de son père dans les Pays étrangers. Tout cela fut bien-tôt découvert. *Dozithée* & *Glebo* furent arrêtés; les lettres de la Princesse *Marie* à *Dozithée*, & d'*Hélène* à *Glebo*, furent lues en plein Sénat. La Princesse *Marie* fut enfermée à Shlüsselbourg; l'ancienne Czarine transférée dans un autre couvent, où elle fut prisonnière. *Dozithée* & *Glebo*, tous les complices de cette vaine & superstitieuse intrigue, furent appliqués à la question, ainsi que les confidens de l'évasion d'*Alexis*. Son Confesseur, son Gouverneur, son Maréchal de cour moururent tous dans les supplices.

On voit donc à quel prix cher & funeste PIERRE *le grand* acheta le bonheur qu'il procura à ses peuples; combien d'obstacles publics & secrets il eut à surmonter, au milieu d'une guerre longue & difficile, des ennemis au dehors, des rebelles au dedans, la moitié de sa famille animée contre lui, la plûpart des prêtres obstinément déclarés contre ses entreprises, presque toute la nation irritée longtems contre sa propre félicité, qui ne lui était pas encore sensible; des préjugés à détruire dans les têtes,

le mécontentement à calmer dans les cœurs. Il falait qu'une génération nouvelle, formée par ses soins, embrassât enfin les idées de bonheur & de gloire, que n'avaient pû supporter leurs pères.





CHAPITRE ONZIEME.

Travaux & établiſſemens vers l'an 1718. & ſuivans.

PEndant cette horrible cataſtrophe, il parut bien que PIERRE n'était que le père de ſa patrie, & qu'il conſidérait ſa nation comme ſa famille. Les ſupplices dont il avait été obligé de punir la partie de la nation qui voulait empêcher l'autre d'être heureuſe, étaient des ſacrifices faits au public par une néceſſité douloureuſe.

Ce fut dans cette année 1718., époque de l'exhérédation & de la mort de ſon fils ainé, qu'il procura le plus d'avantages à ſes ſujets, par la police générale auparavant inconnue, par les manufactures & les fabriques en tout genre, ou établies ou perfectionnées, par les branches nouvelles d'un commerce qui commençait à fleurir, & par ces canaux qui joignent les fleuves, les mers & les peuples que la nature a ſéparés. Ce ne ſont pas là de ces événemens frapans qui charment le commun

des lecteurs, de ces intrigues de cour qui amusent la malignité, de ces grandes révolutions qui intéressent la curiosité ordinaire des hommes; mais ce sont les ressorts véritables de la félicité publique, que les yeux philosophiques aiment à considérer.

Il y eut donc un Lieutenant Général de la police de tout l'Empire, établi à Pétersbourg à la tête d'un tribunal, qui veillait au maintien de l'ordre d'un bout de la Russie à l'autre. Le luxe dans les habits, & les jeux de hazard, plus dangereux que le luxe, furent sévérement défendus. On établit des écoles d'Arithmétique déja ordonnées en 1716. dans toutes les villes de l'Empire. Les maisons pour les orphelins & pour les enfans trouvés déja commencées, furent achevées, dotées & remplies.

Nous joindrons ici tous les établissemens utiles, auparavant projettés, & finis quelques années après. Toutes les grandes villes furent délivrées de la foule odieuse de ces mendians, qui ne veulent avoir d'autre métier que celui d'importuner ceux qui en ont, & de trainer, aux dépens des autres hommes, une vie misérable & honteuse; abus trop souffert dans d'autres Etats.

Les riches furent obligés de bâtir à Pétersbourg des maisons régulières, suivant leur fortune. Ce fut une excellente police, de faire

venir ſans fraix tous les matériaux à Pétersbourg, par toutes les barques & chariots qui revenaient à vuide des provinces voiſines.

Les poids & les meſures furent fixés & rendus uniformes, ainſi que les loix. Cette uniformité tant deſirée & ſi inutilement dans des Etats dès longtems policés, fut établie en Ruſſie ſans difficulté & ſans murmure ; & nous penſons que parmi nous cet établiſſement ſalutaire ſerait impraticable. Le prix des denrées néceſſaires fut réglé ; ces fanaux que *Louis XIV*, établit le premier dans Paris, qui ne ſont pas même encor connus à Rome, éclairèrent pendant la nuit la ville de Pétersbourg : les pompes pour les incendies, les barrières dans les rües ſolidement pavées ; tout ce qui regarde la ſûreté, la propreté & le bon ordre, les facilités pour le commerce intérieur, les privilèges donnés à des étrangers, & les réglemens qui empêchaient l'abus de ces privilèges ; tout fit prendre à Pétersbourg & à Moſcou une face nouvelle.

On perfectionna plus que jamais les fabriques des armes, ſurtout celle que le Czar avait formée à dix milles environ de Pétersbourg ; il en était le premier Intendant ; mille ouvriers y travaillaient ſouvent ſous ſes yeux. Il allait donner ſes ordres lui-même à tous les entrepreneurs de moulins à grain,

à poudre, à scie ; aux directeurs des fabriques de corderies & de voiles, des briqueteries, des ardoises, des manufactures de toiles ; beaucoup d'ouvriers de toute espèce lui arrivèrent de France : c'était le fruit de son voyage.

Il établit un tribunal de commerce dont les membres étaient mi-partie nationaux & étrangers, afin que la faveur fût égale pour tous les fabriquans & pour tous les artistes. Un français forma une manufacture de très belles glaces à Pétersbourg, avec les secours du Prince *Menzikof*. Un autre fit travailler à des tapisseries de haute-lisse sur le modèle de celle des *Gobelins* ; & cette manufacture est encor aujourd'hui très encouragée. Un troisième fit réussir les fileries d'or & d'argent, & le Czar ordonna qu'il ne serait employé par année dans cette manufacture que quatre mille marcs, soit d'argent, soit d'or, afin de n'en point diminuer la masse dans ses Etats.

Il donna trente mille roubles, c'est-à-dire cent cinquante mille livres de France, avec tous les matériaux, & tous les instrumens nécessaires à ceux qui entreprirent les manufactures de draperies & des autres étoffes de laine. Cette libéralité utile le mit en état d'habiller ses troupes de draps faits dans son pays : auparavant on tirait ces draps de Berlin & d'autres pays étrangers.

On

On fit à Moſcou d'auſſi belles toiles qu'en Hollande, & à ſa mort il y avait déja à Moſcou & à Jaroſlau quatorze fabriques de toiles de lin & de chanvre.

On n'auroit certainement pas imaginé autrefois, lorſque la ſoye était vendue en Europe au poids de l'or, qu'un jour au-delà du lac Ladoga, ſous un climat glacé, & dans des marais inconnus, il s'éleverait une ville opulente & magnifique, dans laquelle la ſoye de Perſe ſe manufacturerait auſſi bien que dans Iſpahan. PIERRE l'entreprit & y réuſſit. Les mines de fer furent exploitées mieux que jamais; on découvrit quelques mines d'or & d'argent; & un Conſeil des mines fut établi pour conſtater ſi les exploitations donneraient plus de profit qu'elles ne couteraient de dépenſe.

Pour faire fleurir tant de manufactures, tant d'arts différens, tant d'entrepriſes, ce n'était pas aſſez de ſigner des patentes & de nommer des inſpecteurs; il falait dans ces commencemens qu'il vît tout par ſes yeux, & qu'il travaillât même de ſes mains, comme on l'avait vû auparavant conſtruire des vaiſſeaux, les appareiller & les conduire. Quand il s'agiſſait de creuſer des canaux dans des terres fangeuſes & preſque impraticables, on le voyait quelquefois ſe mettre à la tête des travailleurs, fouiller la terre & la tranſporter lui-même.

Il fit cette année 1618. le plan du canal &

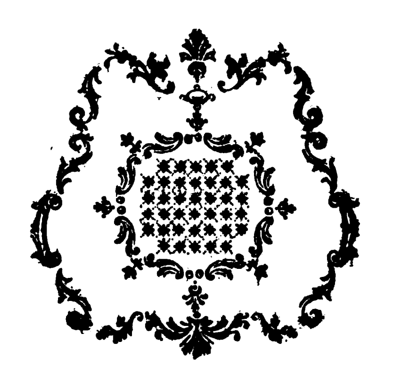
des écluſes de Ladoga. Il s'agiſſait de faire communiquer la Néva à une autre riviere navigable, pour amener facilement les marchandiſes à Pétersbourg, ſans faire un grand détour par le lac Ladoga, trop ſujet aux tempêtes, & ſouvent impraticable pour les barques; il nivela lui-même le terrain; on conſerve éncor les inſtrumens dont il ſe ſervit pour ouvrir la terre, & la voiturer; cet exemple fut ſuivi de toute ſa Cour, & hâta un ouvrage qu'on regardait comme impoſſible: il a été achevé après ſa mort, car aucune de ſes entrepriſes reconnues poſſibles n'a été abandonnée.

Le grand canal de Cronſtadt, qu'on met aiſément à ſec, & dans lequel on carène & on radoube les vaiſſeaux de guerre, fut auſſi commencé dans le tems même des procédures contre ſon fils.

Il bâtit cette même année la Ville neuve de Ladoga. Bientôt après il tira ce canal qui joint la mer Caſpienne au golfe de Finlande & à l'Océan; d'abord les eaux des deux rivieres qu'il fit communiquer, reçoivent les barques qui ont remonté le Volga: de ces rivieres on paſſe par un autre canal dans le lac d'Ilmen: on entre enſuite dans le canal de Ladoga, d'où les marchandiſes peuvent être tranſportées par la grande mer dans toutes les parties du monde.

Occupé de ces travaux qui s'exécutaient ſous ſes yeux, il portait ſes ſoins juſqu'au Kamshat-

ka à l'extrémité de l'Orient, & il fit bâtir deux forts dans ce pays, si longtems inconnu au reste du monde. Cependant des Ingénieurs tirés de son Académie de marine établie en 1715. marchaient déja dans tout l'Empire pour lever des cartes exactes, & pour mettre sous les yeux de tous les hommes cette vaste étendue des contrées qu'il avait policées & enrichies.





CHAPITRE DOUZIEME.

DU COMMERCE.

LE commerce extérieur était presque tombé entiérement avant lui ; il le fit renaître. On sait assez que le commerce a changé plusieurs fois son cours dans le monde. La Russie Méridionale était avant *Tamerlan* l'entrepôt de la Grèce, & même des Indes ; les Génois étaient les principaux facteurs. Le Tanaïs & le Boristhène étaient chargés des productions de l'Asie. Mais lorsque *Tamerlan* eut conquis, sur la fin du quatorziéme siécle, la Chersonèse Taurique appellée depuis la Crimée, lorsque les Turcs furent maîtres d'Azoph, cette grande branche du commerce du monde fut anéantie. PIERRE avait voulu la faire revivre en se rendant maître d'Azoph. La malheureuse campagne du Pruth lui fit perdre cette ville, & avec elle toutes les vues du commerce par la mer noire ; il restait à s'ouvrir la voye d'un négoce non moins étendu par la mer Caspienne. Déja dans le seiziéme siécle & au commencement du dix-septiéme,

les Anglais qui avaient fait naitre le commerce à Archangel, l'avaient tenté ſur la mer Caſpienne; mais toutes ces épreuves furent inutiles.

Nous avons déja dit que le pere de PIERRE *le Grand* avait fait bâtir un vaiſſeau par un Hollandais pour aller trafiquer d'Aſtracan ſur les côtes de la Perſe: le vaiſſeau fut brulé par le rebelle *Stenkorazin*. Alors toutes les eſpérances de négocier en droiture avec les Perſans s'évanouïrent. Les Arméniens qui ſont les facteurs de cette partie de l'Aſie, furent reçus par PIERRE *le Grand* dans Aſtracan; on fut obligé de paſſer par leurs mains, & de leur laiſſer tout l'avantage du commerce; c'eſt ainſi que dans l'Inde on en uſe avec les Banians, & que les Turcs, ainſi que beaucoup d'Etats Chrétiens, en uſent encor avec les Juifs; car ceux qui n'ont qu'une reſſource, ſe rendent toujours très ſavans dans l'art qui leur eſt néceſſaire: les autres peuples deviennent volontairement tributaires d'un ſavoir-faire qui leur manque.

PIERRE avait déja remédié à cet inconvénient, en faiſant un traité avec l'Empereur de Perſe, par lequel toute la ſoye qui ne ferait pas deſtinée aux manufactures Perſanes, ſerait livrée aux Arméniens d'Aſtracan, pour être par eux tranſportée en Ruſſie.

Les troubles de la Perſe détruiſirent bientôt cet arrangement. Nous verrons comment le Sha, ou Empereur Perſan, *Huſſein*, perſécuté

par des rebelles, implora l'assistance de PIERRE, & comment PIERRE après avoir soutenu des guerres si difficiles contre les Turcs & contre les Suédois, alla conquérir trois provinces de Perse ; mais il n'est ici question que du commerce.

Du Commerce avec la Chine.

L'entreprise de négocier avec la Chine semblait devoir être la plus avantageuse. Deux Etats immenses qui se touchent, & dont l'un posséde réciproquement ce qui manque à l'autre, paraissaient être tous deux dans l'heureuse nécessité de lier une correspondance utile, surtout depuis la paix jurée solemnellement entre l'Empire Russe & l'Empire Chinois en l'an 1689, selon notre maniere de compter.

Les premiers fondemens de ce commerce avaient été jettés dès l'année 1653. Il se forma dans Tobol des Compagnies de Sibériens & de familles de Boukarie établies en Sibérie. Ces caravanes passerent par les plaines des Kalmoucks, traverserent ensuite les déserts, jusqu'à la Tartarie Chinoise, & firent des profits considérables : mais les troubles survenus dans le pays des Kalmoucks, & les querelles des Russes & des Chinois pour les frontières, dérangèrent ces entreprises.

Après la paix de 1689, il était naturel que

les deux nations convinssent d'un lieu neutre, où les marchandises seraient portées. Les Sibériens, ainsi que tous les autres peuples, avaient plus besoin des Chinois, que les Chinois n'en avaient d'eux; ainsi on demanda la permission à l'Empereur de la Chine d'envoyer des caravanes à Pekin, & on l'obtint aisément au commencement du siécle où nous sommes.

Il est très-remarquable que l'Empereur *Camhi* avait permis qu'il y eût déja dans un fauxbourg de Pekin une Eglise Russe, desservie par quelques prêtres de Sibérie, aux dépens même du trésor impérial. *Camhi* avait eu l'indulgence de bâtir cette Eglise en faveur de plusieurs familles de la Sibérie Orientale, dont les unes avaient été faites prisonnières avant la paix de 1680, & les autres étaient des transfuges. Aucune d'elles après la paix de Nipchou, n'avait voulu retourner dans sa patrie: le climat de Pekin, la douceur des mœurs Chinoises, la facilité de se procurer une vie commode par un peu de travail, les avaient toutes fixées à la Chine. Leur petite Eglise Grecque n'était point dangereuse au repos de l'Empire, comme l'ont été les établissemens des Jésuites. L'Empereur *Camhi* favorisait d'ailleurs la liberté de conscience: cette tolérance fut établie de tout tems dans toute l'Asie, ainsi qu'elle le fut autrefois dans la terre entière jusqu'au tems de l'Empereur Romain *Théodose Ier*. Ces familles Russes s'étant mêlées

depuis aux familles Chinoiſes, ont abandonné leur Chriſtianiſme, mais leur Egliſe ſubſiſte encore.

Il fut établi que les caravanes de Sibérie jouiraient toujours de cette Egliſe quand elles viendraient aporter des fourrures, & d'autres objets de commerce à Pekin : le voyage, le séjour & le retour ſe faiſaient en trois années. Le Prince *Gagarin*, Gouverneur de la Sibérie, fut vingt ans à la tête de ce commerce. Les caravanes étaient quelquefois très nombreuſes, & il était difficile de contenir la populace qui compoſait le plus grand nombre.

On paſſait ſur les terres d'un prêtre Lama, eſpèce de Souverain, qui réſide ſur la riviere d'Orkon, & qu'on appelle le *Koutoukas* : c'eſt un Vicaire du grand Lama, qui s'eſt rendu indépendant, en changeant quelque choſe à la religion du pays, dans laquelle l'ancienne opinion Indienne de la métempſychoſe eſt l'opinion dominante : on ne peut mieux comparer ce prêtre qu'aux Evêques Luthériens de Lubek & d'Oſnabruk, qui ont ſecoué le joug de l'Evêque de Rome. Ce Prélat Tartare fut inſulté par les Caravanes ; les Chinois le furent auſſi. Le commerce fut encor dérangé par cette mauvaiſe conduite ; & les Chinois menacerent de fermer l'entrée de leur Empire à ces caravanes, ſi on n'arrêtait pas ces déſordres. Le commerce avec la Chine était alors très avantageux aux

Ruſſes ; ils raportaient de l'or, de l'argent, & des pierreries. Le plus gros rubis qu'on connaiſſe dans le monde, fut aporté de la Chine au Prince *Gagarin*, paſſa depnis dans les mains de *Menzikof*, & eſt actuellement un des ornemens de la Couronne Impériale.

Les vexations du Prince *Gagarin* nuiſirent beaucoup au commerce qui l'avait enrichi : mais enfin elles le perdirent lui-même : il fut accuſé devant la Chambre de juſtice établie par le Czar, & on lui trancha la tête une année après que le Czarovitz fut condamné, & que la plupart de ceux qui avaient eu des liaiſons avec ce Prince furent exécutés à mort.

En ce tems-là même, l'Empereur *Camhi* ſe ſentant affaiblir, & ayant l'expérience que les Mathématiciens d'Europe étaient plus ſavans que les Mathématiciens de la Chine, crut que les Médecins d'Europe valaient auſſi mieux que les ſiens ; il fit prier le Czar par les Ambaſſadeurs qui revenaient de Pekin à Pétersbourg, de lui envoyer un Médecin. Il ſe trouva un Chirurgien Anglais à Pétersbourg, qui s'offrit à faire ce perſonnage ; il partit avec un nouvel Ambaſſadeur, & avec *Laurent Lange*, qui a laiſſé une deſcription de ce voyage. Cette ambaſſade fut reçue & défrayée avec magnificence. Le Chirurgien Anglais trouva l'Empereur en bonne ſanté, & paſſa pour un Médecin très habile. La caravane qui ſuivit cette ambaſſade, gagna

beaucoup ; mais de nouveaux excès commis par cette caravane même, indiſpoſerent tellement les Chinois, qu'on renvoya *Lange*, alors Réſident du Czar auprès de l'Empereur de la Chine, & qu'on renvoya avec lui tous les Marchands de Ruſſie.

L'Empereur *Camhi* mourut ; ſon fils *Yontchin*, auſſi ſage, & plus ferme que ſon père, celui-là même qui chaſſa les Jéſuites de ſon Empire, comme le Czar les en avait chaſſés en 1718, conclut avec PIERRE un traité, par lequel les caravanes Ruſſes ne commerceraient plus que ſur les frontieres des deux Empires. Il n'y a que les facteurs dépêchés au nom du Souverain, ou de la Souveraine de la Ruſſie, qui ayent la permiſſion d'entrer dans Pekin ; ils y ſont logés dans une vaſte maiſon que l'Empereur *Camhi* avait aſſignée autrefois aux Envoyés de la Corée. Il y a longtems qu'on n'a fait partir ni de caravanes ni de facteurs de la Couronne pour la ville de Pekin. Ce commerce eſt languiſſant, mais prêt à ſe ranimer.

Du Commerce de Pétersbourg & des autres ports de l'Empire.

On voyait dès lors plus de deux cent vaiſſeaux étrangers aborder chaque année à la nouvelle ville Impériale. Ce commerce s'eſt accru de jour en jour, & a valu plus d'une fois cinq

millions (argent de France) à la Couronne. C'était beaucoup plus que l'intérêt des fonds que cet établissement avait coûté. Ce commerce diminua beaucoup celui d'Archangel : & c'est ce que voulait le fondateur, parce qu'Archangel est trop impraticable, trop éloigné de toutes les nations, & que le commerce qui se fait sous les yeux d'un Souverain appliqué est toujours plus avantageux. Celui de la Livonie resta toujours sur le même pied. La Russie en général a trafiqué avec succès ; mille à douze cent vaisseaux tous les ans sont entrés dans ses ports, & PIERRE a sû joindre l'utilité à la gloire.





CHAPITRE TREIZIEME.

DES LOIX.

On sait que les bonnes loix sont rares, mais que leur exécution l'est encor davantage. Plus un Etat est vaste, & composé de nations diverses, plus il est difficile de les réunir par une même jurisprudence. Le pere du Czar PIERRE avait fait rédiger un Code sous le titre d'*Oulogénie*; il était même imprimé, mais il s'en falait beaucoup qu'il pût suffire.

PIERRE avait, dans ses voyages, amassé des matériaux pour rebâtir ce grand édifice qui croulait de toutes parts : il tira des instructions du Dannemarck, de la Suede, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France, & prit de ces différentes nations ce qu'il crut qui convenait à la sienne.

Il y avait une Cour de Boyards qui décidait en dernier ressort des affaires contentieuses : le rang & la naissance y donnaient séance, il falait que la science la donnât : cette Cour fut cassée.

Il créa un Procureur général, auquel il joi-

gnit quatre Affeffeurs, dans chacun des Gouvernemens de l'Empire : ils furent chargés de veiller à la conduite des Juges, dont les fentences reffortirent au Sénat qu'il établit : chacun de ces Juges fut pourvû d'un exemplaire de l'*Oulogénie*, avec les additions & les changemens néceffaires, en attendant qu'on pût rédiger un corps complet de loix.

Il défendit à tous ces Juges, fous peine de mort, de recevoir ce que nous appellons *des épices*; elles font médiocres chez nous, mais il ferait bon qu'il n'y en eût point. Les grands fraix de notre juftice font les falaires des fubalternes, la multiplicité des écritures, & furtout cet ufage onéreux dans les procédures de compofer les lignes de trois mots, & d'accabler ainfi fous un tas immenfe de papiers les fortunes des citoyens. Le Czar eut foin que les fraix fuffent médiocres, & la juftice prompte. Les Juges, les Greffiers eurent des appointemens du tréfor public, & n'acheterent point leurs charges.

Ce fut principalement dans l'année 1718. pendant qu'il inftruifait folemnellement le procès de fon fils, qu'il fit ces réglemens. La plupart des loix qu'il porta, furent tirées de celles de la Suède, & il ne fit point de difficulté d'admettre dans les tribunaux les prifonniers Suédois inftruits de la jurifprudence de leur pays, & qui ayant apris la langue de l'Empire voulurent refter en Ruffie.

Les causes des particuliers ressortirent au Gouverneur de la province, & à ses Assesseurs; ensuite on pouvait en appeller au Sénat; & si quelqu'un après avoir été condamné par le Sénat en appellait au Czar même, il était déclaré digne de mort, en cas que son appel fût injuste: mais pour tempérer la rigueur de cette loi, il créa un maître général des requêtes, qui recevait les placets de tous ceux qui avaient au Sénat, ou dans les Cours inférieures, des affaires sur lesquelles la loi ne s'était pas encor expliquée.

Enfin il acheva en 1722. son nouveau Code, & il défendit sous peine de mort, à tous les Juges de s'en écarter, & de substituer leur opinion particuliere à la loi générale. Cette ordonnance terrible fut affichée, & l'est encor dans tous les tribunaux de l'Empire.

Il créait tout. Il n'y avait pas jusqu'à la société qui ne fût son ouvrage. Il régla les rangs entre les hommes suivant leurs emplois, depuis l'Amiral & le Maréchal jusqu'à l'Enseigne, sans aucun égard pour la naissance.

Ayant toujours dans l'esprit, & voulant apprendre à sa nation que des services étaient préférables à des ayeux, les rangs furent aussi fixés pour les femmes; & quiconque dans une assemblée prenait une place qui ne lui était pas assignée, payait une amende.

Par un réglement plus utile, tout soldat qui

devenait officier devenait Gentilhomme, & tout Boyard flétri par la Justice devenait roturier.

Après la rédaction de ces loix & de ces réglemens, il arriva que l'augmentation du commerce, l'accroissement des villes & des richesses, la population de l'Empire, les nouvelles entreprises, la création de nouveaux emplois, amenerent nécessairement une multitude d'affaires nouvelles, & de cas imprévus, qui tous étaient la suite des succès mêmes de PIERRE dans la réforme générale de ses Etats.

L'Impératrice *Elisabeth* acheva le Corps des Loix que son pere avait commencé, & ces loix se sont ressenties de la douceur de son regne.





CHAPITRE QUATORZIEME.

DE LA RELIGION.

DAns ce tems-là même, PIERRE travaillait plus que jamais à la réforme du Clergé. Il avait aboli le Patriarchat, & cet acte d'autorité ne lui avait pas gagné le cœur des Eccésiastiques. Il voulait que l'administration Impériale fût toute-puissante, & que l'administration Ecclésiastique fût respectée & obéissante. Son dessein était d'établir un Conseil de Religion toujours subsistant, qui dépendît du Souverain, & qui ne donnât de loix à l'Eglise, que celles qui seraient approuvées par le maître de tout l'Etat, dont l'Eglise fait partie. Il fut aidé dans cette entreprise par un Archevêque de Novogorod, nommé *Théophane Procop*, ou *Procopvitz*, c'est-à-dire, fils de *Procop*.

Ce Prélat était savant & sage ; ses voyages en

en diverses parties de l'Europe l'avaient instruit des abus qui y régnent : le Czar qui en avait été témoin lui-même, avait dans tous ses établissemens ce grand avantage, de pouvoir, sans contradiction, choisir l'utile, & éviter le dangereux. Il travailla lui-même en 1718. & 1719. avec cet Archevêque. Un Synode perpétuel fut établi, composé de douze membres, soit Evêques, soit Archimandrites, tous choisis par le Souverain. Ce Collège fut augmenté depuis jusqu'à quatorze.

Les motifs de cet établissement furent expliqués par le Czar dans un discours préliminaire : le plus remarquable, & le plus grand de ces motifs, est » qu'on n'a point à craindre, sous l'administration d'un College de » prêtres, les troubles & les soulevemens qui » pourraient arriver sous le gouvernement » d'un seul Chef Ecclésiastique ; que le peuple, » toûjours enclin à la superstition, pourrait, » en voyant d'un côté un Chef de l'Etat, » & de l'autre un Chef de l'Eglise, imagi- » ner qu'il y a en effet deux puissances. « Il cite sur ce point important l'exemple des longues divisions entre l'Empire & le Sacerdoce qui ont ensanglanté tant de Royaumes.

Il pensait & il disait publiquement que l'idée des deux puissances fondées sur l'allé-

gorie de deux épées qui se trouverent chez les Apôtres, était une idée absurde.

Le Czar attribua à ce tribunal le droit ecclésiastique de régler toute la discipline. L'examen des mœurs & de la capacité de ceux qui sont nommés aux Evêchés par le Souverain, le jugement définitif des causes religieuses dans lesquelles on appellait autrefois au Patriarche, la connaissance des revenus des Monasteres & des distributions des aumônes.

Cette assemblée eut le titre de *très-saint Synode*, titre qu'avaient pris les Patriarches. Ainsi le Czar retablit en effet la dignité Patriarchale, partagée en quatorze membres, mais tous dépendans du Souverain, & tous faisant serment de lui obéir, serment que les Patriarches ne faisaient pas. Les membres de ce sacré Synode assemblés avaient le même rang que les Sénateurs; mais aussi ils dépendaient du Prince, ainsi que le Sénat.

Cette nouvelle administration, & le nouveau Code Ecclésiastique, ne furent en vigueur, & ne reçurent une forme constante, que quatre ans après, en l'année 1722. PIERRE voulut d'abord que le Synode lui présentât ceux qu'il jugerait les plus dignes des Prélatures. L'Empereur choisissait un Evêque, & le Synode le sacrait. PIERRE présidait souvent à cette assemblée. Un jour qu'il s'agissait de présenter un

Evêque, le Synode remarqua qu'il n'avait encor que des ignorans à présenter au Czar; *Eh bien*, dit-il, *il n'y a qu'à choisir le plus honnête homme, cela vaudra bien un savant.*

Il est à remarquer que dans l'Eglise Grecque il n'y a point de ce que nous appellons *Abbés séculiers*; le petit collet n'y est connu que par son ridicule; mais par un autre abus; (puisqu'il faut que tout soit abus dans le monde) les Prélats sont tirés de l'ordre monastique. Les premiers moines n'étaient que des séculiers, les uns dévots, les autres fanatiques, qui se retiraient dans des déserts: ils furent rassemblés enfin par *St. Basile*, reçurent de lui une régle, firent des vœux, & furent comptés pour le dernier Ordre de la Hiérarchie, par lequel il faut commencer pour monter aux dignités. C'est ce qui remplit de moines la Gréce & l'Asie. La Russie en était inondée; ils étaient riches, puissans, & quoique très ignorans, ils étaient, à l'avénement de PIERRE, presque les seuls qui sussent écrire; ils en avaient abusé dans les premiers tems, où ils furent si étonnés, & si scandalisés des innovations que faisait PIERRE en tout genre. Il avait été obligé en 1703. de défendre l'ancre & les plumes aux moines: il falait une permission expresse de l'Archimandrite, qui répondait de ceux à qui il la donnait.

PIERRE voulut que cette ordonnance subsistât. Il avait voulu d'abord qu'on n'entrât dans l'ordre monastique qu'à l'âge de cinquante ans, mais c'était trop tard; la vie de l'homme est trop courte, on n'avait pas le tems de former des Evêques; il régla avec son Synode, qu'il serait permis de se faire moine à trente ans passés, mais jamais au dessous: défense aux militaires & aux cultivateurs d'entrer jamais dans un couvent, à moins d'un ordre exprès de l'Empereur, ou du Synode: jamais un homme marié ne peut être reçu dans un monastere, même après le divorce, à moins que sa femme ne se fasse aussi religieuse de son plein consentement, & qu'ils n'ayent point d'enfans. Quiconque est au service de l'Etat ne peut se faire moine, à moins d'une permission expresse. Tout moine doit travailler de ses mains à quelque métier. Les Religieuses ne doivent jamais sortir de leur monastere; on leur donne la tonsure à l'âge de cinquante ans, comme aux Diaconesses de la primitive Eglise; & si avant d'avoir reçu la tonsure, elles veulent se marier, non-seulement elles le peuvent, mais on les y exhorte: réglement admirable, dans un pays où la population est beaucoup plus nécessaire que les monasteres.

PIERRE voulut que ces malheureuses filles, que Dieu a fait naître pour peupler l'Etat, &

qui par une dévotion mal entendue enseveliſſent dans les cloîtres la race dont elles devaient être meres, fuſſent du moins de quelque utilité à la ſociété qu'elles trahiſſent : il ordonna qu'elles fuſſent toutes employées à des ouvrages de la main, convenables à leur ſexe. L'Impératrice *Catherine* ſe chargea de faire venir des ouvriers du Brabant & de la Hollande ; elle les diſtribua dans les monaſteres, & on y fit bientôt des ouvrages dont *Catherine* & les Dames de ſa Cour ſe parerent.

Il n'y a peut-être rien au monde de plus ſage que toutes ces inſtitutions ; mais ce qui mérite l'attention de tous les ſiécles, c'eſt le réglement que PIERRE porta lui-même, & qu'il adreſſa au Synode en 1724. Il fut aidé en 1724. cela par *Théophane Procopvitz*. L'ancienne inſtitution Eccléſiaſtique eſt très-ſavamment expliquée dans cet écrit ; l'oiſiveté monachale y eſt combattue avec force ; le travail non-ſeulement recommandé, mais ordonné ; & la principale occupation doit être de ſervir les pauvres : il ordonne, que les ſoldats invalides ſoient repartis dans les couvens ; qu'il y ait des Religieux prépoſés pour avoir ſoin d'eux ; que les plus robuſtes cultivent les terres appartenantes aux couvens : Il ordonne la même choſe dans les monaſteres des filles : les plus fortes doivent avoir ſoin des jardins ;

les autres doivent servir les femmes & les filles malades, qu'on amene du voisinage dans le couvent. Il entre dans les plus petits détails de ces différens services. Il destine quelques monasteres de l'un & de l'autre sexe, à recevoir les orphelins, & à les élever.

Il semble en lisant cette ordonnance de PIERRE *le Grand*, du 31. Janvier 1724. qu'elle soit composée à la fois par un Ministre d'Etat, & par un Pere de l'Eglise.

Presque tous les usages de cette Eglise sont différens des nôtres. Dès qu'un homme est sous-diacre parmi nous, le mariage lui est interdit; & c'est un sacrilege pour lui de servir à peupler sa patrie. Au contraire, si-tôt qu'un homme est ordonné sous-diacre en Russie, on l'oblige de prendre une femme: il devient Prêtre, Archi-prêtre: mais pour devenir Evêque, il faut qu'il soit veuf & moine.

PIERRE défendit à tous les Curés d'employer plus d'un de leurs enfans au service de leur Eglise, de peur qu'une famille trop nombreuse ne tyrannisât la paroisse; & il ne leur fut permis d'employer plus d'un de leurs enfans, que quand la paroisse le demandait elle-même. On voit que dans les plus petits détails de ces ordonnances ecclésiastiques, tout est dirigé au bien de l'Etat, & qu'on prend toutes les mesures possibles pour que les prêtres soient considerés, sans être dangereux,

& qu'ils ne soient ni avilis, ni puissans.

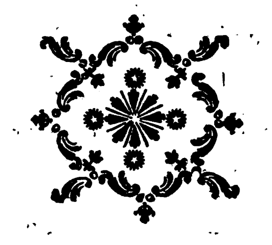
Je trouve dans des mémoires curieux composés par un officier fort aimé de PIERRE *le Grand*, qu'un jour on lisait à ce Prince le chapitre du *Spectateur Anglais* qui contient un parallele entre lui & *Louis XIV*; il dit, après l'avoir écouté, « Je ne crois pas mériter la préférence qu'on me donne sur ce Monarque; mais j'ai été assez heureux pour lui être supérieur dans un point essentiel; j'ai forcé mon Clergé à l'obéissance & à la paix, & *Louis XIV* s'est laissé subjuguer par le sien. »

Un Prince qui passait les jours au milieu des fatigues de la guerre, & les nuits à rédiger tant de loix, à policer un si vaste Empire, à conduire tant d'immenses travaux dans l'espace de deux mille lieues, avait besoin de délassemens. Les plaisirs ne pouvaient être alors ni aussi nobles, ni aussi délicats qu'ils le sont devenus depuis. Il ne faut pas s'étonner si PIERRE s'amusait à la fête des Cardinaux, dont nous avons déja parlé, & à quelques autres divertissemens de cette espece; ils furent quelquefois aux dépens de l'Eglise Romaine, pour laquelle il avait une aversion très-pardonnable à un Prince du rite Grec, qui veut être le maître chez lui. Il donna aussi de pareils spectacles aux dépens des moines de sa patrie, mais des anciens moines, qu'il voulait rendre ridicules, tandis qu'il réformait les nouveaux.

Nous avons déja vû qu'avant qu'il promulguât ses loix Ecclésiastiques, il avait créé Pape un de ses fous, & qu'il avait célébré la fête du conclave. Ce fou, nommé *Sotof*, était âgé de quatre-vingt-quatre ans. Le Czar imagina de lui faire épouser une veuve de son âge, & de célébrer solemnellement cette nôce; il fit faire l'invitation par quatre bégues, des vieillards décrépits conduisaient la mariée; quatre des plus gros hommes de Russie servaient de coureurs: la musique était sur un char conduit par des ours, qu'on piquait avec des pointes de fer, & qui par leurs mugissemens formaient une basse digne des airs qu'on jouait sur le chariot. Les mariés furent bénis dans la cathédrale par un prêtre aveugle & sourd, à qui on avait mis des lunettes. La procession, le mariage, le repas des nôces, le déshabillé des mariés, la cérémonie de les mettre au lit, tout fut également convenable à la boufonerie de ce divertissement.

Une telle fête nous parait bien bizarre; mais l'est-elle plus que nos divertissemens du Carnaval? est-il plus beau de voir cinq cent personnes portant sur le visage des masques hideux, & sur le corps des habits ridicules, sauter toute une nuit dans une salle sans se parler?

Nos anciennes fêtes des fous & de l'âne & de l'Abbé des cornards dans nos Eglises, étaient-elle plus majestueuses, & nos comédies de la *Mere sotte* montraient-elles plus de génie ?





CHAPITRE QUINZIEME.

Des Négociations d'Aland. De la mort de Charles XII. &c. *De la paix de Neuſtad.*

CES travaux immenſes du Czar, ce détail de tout l'Empire Ruſſe, & le malheureux procès du Prince *Alexis* n'étaient pas les ſeules affaires qui l'occupaſſent : il fallait ſe couvrir au dehors, en réglant l'intérieur de ſes Etats. La guerre continuait toujours avec la Suéde, mais mollement, & ralentie par les eſpérances d'une paix prochaine.

Il eſt conſtant que dans l'année 1717. le Cardinal *Albéroni* premier Miniſtre de *Philippe cinq* Roi d'Eſpagne, & le Baron de *Goertz*, devenu maître de l'eſprit de *Charles XII*, avaient voulu changer la face de l'Europe, en réuniſſant PIERRE avec *Charles*, en détrônant le Roi d'Angleterre *George premier*, en rétabliſſant *Stanislas* en Pologne, tandis qu'*Albéroni* donnerait à *Philippe* ſon maître la régence de la France. *Goertz* s'était, comme on a vû, ouvert au Czar même. *Albéroni*

avait entamé une négociation avec le Prince *Kourakin*, Ambassadeur du Czar à la Haye, par l'Ambassadeur d'Espagne *Baretti Landi*, Mantouan, transplanté en Espagne ainsi que le Cardinal.

C'étaient des étrangers qui voulaient tout bouleverser pour des maîtres dont ils n'étaient pas nés sujets, ou plutôt pour eux-mêmes. *Charles XII.* donna dans tous ces projets, & le Czar se contenta de les examiner. Il n'avait fait dès l'année 1716. que de faibles efforts contre la Suède, plutôt pour la forcer à acheter la paix par la cession des provinces qu'il avait conquises, que pour achever de l'accabler.

Déja l'activité du Baron de *Goertz* avait obtenu du Czar qu'il envoyât des Plénipotentiaires dans l'Isle d'Aland, pour traiter de cette paix. L'Ecossais *Bruce*, grand Maître d'Artillerie en Russie, & le célèbre *Osterman*, qui depuis fut à la tête des affaires, arrivèrent au Congrès, précisément dans le tems qu'on arrêtait le Czarovitz dans Moscou. *Goertz* & *Gillembourg* étaient déja au Congrès de la part de *Charles XII*; tous deux impatiens d'unir ce Prince avec PIERRE, & de se venger du Roi d'Angleterre. Ce qui était étrange, c'est qu'il y avait un Congrès, & point d'armistice. La flotte du Czar croisait toujours sur les côtes de Suède, & faisait des

prises : il prétendait par ces hostilités accélérer la conclusion d'une paix si nécessaire à la Suède, & qui devait être si glorieuse à son vainqueur.

Déja malgré les petites hostilités qui duraient encor, toutes les apparences d'une paix prochaine étaient manifestes. Les préliminaires étaient des actions de générosité, qui font plus d'effet que des signatures. Le Czar renvoya sans rançon le Maréchal *Erenchild*, que lui-même avait fait prisonnier, & le Roi de Suède rendit de même les Généraux *Trubetskoy* & *Gollovin*, prisonniers en Suède depuis la journée de Narva.

Les négociations avançaient ; tout allait changer dans le Nord. *Goertz* proposait au Czar l'acquisition du Meklembourg. Le Duc *Charles* qui possédait ce Duché, avait épousé une fille du Czar *Ivan*, frere ainé de PIERRE. La Noblesse de son pays était soulevée contre lui. PIERRE avait une armée dans le Meklembourg, & prenait le parti du Prince qu'il regardait comme son gendre. Le Roi d'Angleterre Electeur de Hanovre se déclarait pour la Noblesse : c'était encor une maniere de mortifier le Roi d'Angleterre, en assurant le Meklembourg à PIERRE, déja maître de la Livonie, & qui allait devenir plus puissant en Allemagne qu'aucun Electeur. On donnait en équivalent au Duc de Meklem-

bourg, le Duché de Courlande, & une partie de la Prusse, aux dépens de la Pologne, à laquelle on rendait le Roi *Stanislas*. Brême & Verden devaient revenir à la Suède; mais on ne pouvait en dépouiller le Roi *George premier* que par la force des armes. Le projet de *Goertz* était donc, comme on l'a déja dit, que PIERRE & *Charles XII.* unis non-seulement par la paix, mais par une alliance offensive, envoyassent en Ecosse une armée. *Charles XII.* après avoir conquis la Norvège, devait descendre en personne dans la Grande-Bretagne, & se flattait d'y faire un nouveau Roi, après en avoir fait un en Pologne. Le Cardinal *Albéroni* promettait des subsides à PIERRE & à *Charles*. Le Roi *George*, en tombant, entrainait probablement dans sa chute le Régent de France son allié, qui demeurant sans suport était livré à l'Espagne triomphante, & à la France soulevée.

Albéroni & *Goertz* se croyaient sur le point de bouleverser l'Europe d'un bout à l'autre. Une balle de coulevrine, lancée au hazard des bastions de Fridericshal en Norvège, confondit tous ces projets; *Charles XII.* fut tué; la flotte d'Espagne fut battue par les Anglais, la conjuration fomentée en France découverte & dissipée; *Albéroni* chassé d'Espagne, *Goertz* décapité à Stokholm; & de toute cette ligue terrible, à peine commencée, il ne

resta de puissant que le Czar, qui ne s'étant compromis avec personne, donna la loi à tous ses voisins.

Toutes les mesures furent changées en Suède après la mort de *Charles XII*; il avait été despotique; & on n'elut sa sœur *Ulrique* Reine, qu'à condition qu'elle renoncerait au despotisme. Il avait voulu s'unir avec le Czar contre l'Angleterre & ses alliés, & le nouveau Gouvernement Suédois s'unit à ces alliés contre le Czar.

Le Congrès d'Aland ne fut pas à la vérité rompu; mais la Suède liguée avec l'Angleterre, espéra que des flottes Anglaises envoyées dans la Baltique, lui procureraient une paix plus avantageuse. Les troupes Hanovriennes entré-

Février 1716. rent dans les Etats du Duc de Meklembourg; mais les troupes du Czar les en chasserent.

Il entretenait aussi un corps de troupes en Pologne, qui en imposait à la fois aux partisans d'*Auguste*, & à ceux de *Stanislas*; & à l'égard de la Suède, il tenait une flotte prête, qui devait ou faire une descente sur les côtes, ou forcer le Gouvernement Suédois à ne pas faire languir le Congrès d'Aland. Cette flotte fut composée de douze grands vaisseaux de ligne, de plusieurs du second rang, de frégates, & de galeres: le Czar en était le Vice-Amiral, commandant toujours sous l'Amiral *Apraxin*.

Une escadre de cette flotte se signala d'abord contre une escadre Suédoise, & après un combat opiniâtre, prit un vaisseau & deux frégates. PIERRE qui encourageait par tous les moyens possibles la marine qu'il avait créée, donna soixante mille livres de notre monnoye aux officiers de l'escadre, des médailles d'or, & surtout des marques d'honneur.

Dans ce tems-là même, la flotte Anglaise, sous le commandement de l'Amiral *Norris*, entra dans la mer Baltique, pour favoriser les Suédois. PIERRE eut assez de confiance dans sa nouvelle marine, pour ne se pas laisser imposer par les Anglais; il tint hardiment la mer, & envoya demander à l'Amiral Anglais, s'il venait simplement comme ami des Suédois, ou comme ennemi de la Russie. L'Amiral répondit qu'il n'avait point encor d'ordre positif. PIERRE malgré cette réponse équivoque, ne laissa pas de tenir la mer.

Les Anglais en effet n'étaient venus que dans l'intention de se montrer, & d'engager le Czar par ces démonstrations, à faire aux Suédois des conditions de paix acceptables. L'Amiral *Norris* alla à Copenhague, & les Russes firent quelques descentes en Suède dans le voisinage même de Stokholm; ils ruinèrent des forges de cuivre, ils brulèrent près de quinze mille maisons, & causèrent assez de Juillet 1719.

mal pour faire souhaiter aux Suédois que la paix fût incessamment concluë.

En effet, la nouvelle Reine de Suède pressa le renouvellement des négociations; *Osterman* même fut envoyé à Stokholm; les choses resterent dans cet état pendant toute l'année 1719.

L'année suivante, le Prince de Hesse, mari de la Reine de Suède, devenu Roi de son chef, par la cession de sa femme, commença son regne par l'envoi d'un Ministre à Pétersbourg, pour hâter cette paix tant désirée: mais au milieu de ces négociations la guerre durait toujours.

La flotte Anglaise se joignit à la Suédoise, mais sans commettre encor d'hostilités; il n'y avait point de rupture déclarée entre la Russie & l'Angleterre; l'Amiral *Norris* offrait la médiation de son maître; mais il l'offrait à main armée; & cela même arrêtait les négociations. Telle est la situation des côtes de la Suède & de celles des nouvelles provinces de Russie sur la mer Baltique, que l'on peut aisément insulter celles de Suède, & que les autres sont d'un abord très difficile. Il y parut bien, lorsque l'Amiral *Norris* ayant levé le masque fit enfin une descente, conjointement avec les Suédois, dans une petite Isle de l'Estonie
Juin nommée Narguen, appartenante au Czar: ils
1720. brûlerent une cabane; mais les Russes dans

lo

le même tems descendirent vers vasa, brulerent quarante & un villages & plus de mille maisons, & causerent dans tout le pays un dommage inexprimable. Le Prince *Galitzin* prit quatre frégates Suédoises à l'abordage; il semblait que l'Amiral Anglais ne fût venu que pour voir de ses yeux à quel point le Czar avait rendu sa marine redoutable. *Norris* ne fit presque que se montrer à ces mêmes mers sur lesquelles on menait quatre frégates Suédoises en triomphe au port de Cronslot devant Pétersbourg. Il parait que les Anglais en firent trop s'ils n'étaient que médiateurs, & trop peu s'ils étaient ennemis.

Enfin, le nouveau Roi de Suéde demanda une suspension d'armes; & n'ayant pû réussir jusqu'alors par les menaces de l'Angleterre, il employa la médiation du Duc d'*Orléans*, Régent de France: ce Prince allié de la Russie & de la Suède, eut l'honneur de la conciliation: il envoya *Campredon* Plénipotentiaire à Pétersbourg, & de là à Stokholm. Le Congrès s'assembla dans Neustadt, petite ville de Finlande; mais le Czar ne voulut accorder l'armistice que quand on fut sur le point de conclure, & de signer. Il avait une armée en Finlande, prête à subjuguer le reste de cette province; ses escadres menaçaient continuellement la Suède; il falait que la paix ne se fit que suivant ses volontés. On souscrivit enfin à tout ce qu'il voulut: on lui céda à perpétuité tout ce qu'il avait conquis, de-

Novem. 1720.

Février. 1721

puis les frontieres de la Courlande jusqu'au fond du Golfe de Finlande, & par-delà encore, le long du pays de Kexholm, & cette liziere de la Finlande même, qui se prolonge des environs de Kexholm au Nord : ainsi il resta Souverain reconnu de la Livonie, de l'Estonie, de l'Ingrie, de la Carelie, du pays de Vibourg, & des Iles voisines, qui lui assuraient encor la domination de la mer, comme les Iles d'Oesel, de Dago, de Mône, & beaucoup d'autres. Le tout formait une étendue de trois cent lieues commune, sur des largeurs inégales, & composait un grand Royaume, qui était le prix de vingt années de peines.

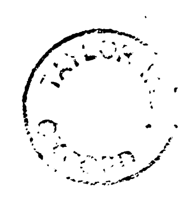
10. Sept. 1721. Cette paix de Neustad fut signée le 10. Septembre 1721. n. st. par son Ministre *Osterman*, & le Général *Bruce*.

PIERRE eut d'autant plus de joye, que se voyant délivré de la nécessité d'entretenir de grandes armées vers la Suède, libre d'inquiétude avec l'Angleterre & avec ses voisins, il se voyait en état de se livrer tout entier à la réforme de son Empire, déja si bien commencée, & à faire fleurir en paix les arts & le commerce, introduits par ses soins avec tant de travaux.

Dans les premiers transports de sa joye, il écrivit à ses Plénipotentiaires : » Vous avez » dressé le traité comme si nous l'avions rédigé » nous-mêmes, & si nous vous l'avions envoyé » pour le faire signer aux Suédois ; ce glorieux

» événement sera toujours présent à notre mé-
» moire.

Des fêtes de toute espece signalerent la satisfaction des peuples dans tout l'Empire, & surtout à Pétersbourg. Les pompes triomphales que le Czar avait étalées pendant la guerre n'aprochaient pas des réjouïssances paisibles, au-devant desquelles tous les citoyens allaient avec transport : cette paix était le plus beau de ses triomphes ; & ce qui plut bien plus encor que toutes ces fêtes éclatantes, ce fut une rémission entiere pour tous les coupables détenus dans les prisons, & l'abolition de tout ce qu'on devait d'impôts au trésor du Czar dans toute l'étendue de l'Empire jusqu'au jour de la publication de la paix. On brisa les chainesd'une foule de malheureux : les voleurs publics, les assassins, les criminels de Lése-Majesté furent seuls exceptés.



Ce fut alors que le Sénat & le Synode décernerent à PIERRE les titres de *Grand*, d'*Empereur*, & de *pere de la patrie*. Le Chancelier *Golofkin* porta la parole au nom de tous les ordres de l'Etatdans l'Eglise Cathédrale : les Sénateurs crierent ensuite trois fois, *Vive notre Empereur, & notre pere* ; & ces acclamations furent suivies de celles du peuple. Les Ministres de France, d'Allemagne, de Pologne, de Dannemark, de Hollande, le félicitèrent le même jour, le nommèrent de ces titres qu'on venait de lui donner, & reconnurent Empereur celui qu'on avait déja

défigné publiquement par ce titre en Hollande, après la bataille de Pultava. Les noms de *Pere*, & de *Grand* étaient des noms glorieux, que perfonne ne pouvait lui difputer dans l'Europe ; celui d'*Empereur* n'était qu'un titre honorifique, décerné par l'ufage à l'Empereur d'Allemagne, comme Roi titulaire des Romains ; & ces appellations demandent du tems pour être formellement ufitées dans les Chancelleries des Cours, où l'étiquette eft différente de la gloire. Bientôt après PIERRE fut reconnu Empereur par toute l'Europe, excepté par la Pologne, que la difcorde divifait toujours, & par le Pape, dont le fuffrage eft devenu fort inutile, depuis que la Cour Romaine a perdu fon crédit à mefure que les nations fe font éclairées.





CHAPITRE SEIZIEME.

DES CONQUÊTES EN PERSE.

LA situation de la Russie est telle, qu'elle a nécessairement des intérêts à ménager avec tous les peuples qui habitent vers le cinquantiéme degré de latitude. Quand elle fut mal gouvernée, elle fut en proye tour à tour aux Tartares, aux Suédois, aux Polonois; & sous un Gouvernement ferme & vigoureux, elle fut redoutable à toutes les nations. PIERRE avait commencé son régne par un traité avantageux avec la Chine. Il avait à la fois combattu les Suédois & les Turcs: il finit par conduire des armées en Perse.

La Perse commençait à tomber dans cet état déplorable où elle est encor de nos jours. Qu'on se figure la guerre de trente ans dans l'Allemagne, les tems de la Fronde, les tems de la *St. Barthelemi*, & de *Charles VI*, & du Roi *Jean* en France, les guerres civiles d'Angleterre, la longue dévastation de la Russie entiere par les Tartares, ou ces mêmes Tartares envahissant la

Chine ; on aura quelque idée des fléaux qui ont désolé la Perse.

Il suffit d'un Prince faible & inappliqué, & d'un sujet puissant & entreprenant, pour plonger un Royaume entier dans cet abîme de désastres. Le Sha, ou Shac, ou Sophi de Perse *Hussein*, descendant du grand Sha *Abas*, était alors sur le trône : il se livrait à la mollesse ; son premier Ministre commit des injustices & des cruautés que la faiblesse d'*Hussein* toléra : voilà la source de quarante ans de carnage.

La Perse, de même que la Turquie, a des provinces différemment gouvernées ; elle a des sujets immédiats, des vassaux, des Princes tributaires, des peuples même à qui la Cour payait un tribut sous le nom de pension ou de subside ; tels étaient, par exemple, les peuples du Daguestan, qui habitent les branches du Mont Caucase, à l'occident de la mer Caspienne : ils faisaient autrefois partie de l'ancienne Albanie ; car tous les peuples ont changé leurs noms & leurs limites ; ces peuples s'appellent aujourd'hui les Lesguis ; ce sont des montagnards plutôt sous la protection que sous la domination de la Perse : on leur payait des subsides pour défendre ces frontieres.

A l'autre extrémité de l'Empire vers les Indes, était le Prince de Candahar, qui com-

mandait à la milice des Aguans. Ce Prince était un vassal de la Perse, comme les Hospodars de la Valachie & de Moldavie sont vassaux de l'Empire Turc : ce vasselage n'est point héréditaire ; il ressemble parfaitement aux anciens Fiefs établis dans l'Europe par les espèces de Tartares qui bouleversèrent l'Empire Romain. La milice des Aguans gouvernée par le Prince de Candahar, était celle de ces mêmes Albanois des côtés de la mer Caspienne, voisins du Daguestan, mêlés de Circasses & de Géorgiens, pareils aux anciens Mammelucs qui subjuguèrent l'Egipte : on les appella les Aguans par corruption. *Timur*, que nous nommons *Tamerlan*, avait mené cette milice dans l'Inde, & elle resta établie dans cette Province de Candahar, qui tantôt apartint à l'Inde, tantôt à la Perse. C'est par ces Aguans & par ces Lesquis que la révolution commença.

Myr Veitz, ou *Mirivitz*, Intendant de la province, préposé uniquement à la levée des tributs, assassina le Prince de Candahar, souleva la milice, & fut maître du Candahar, jusqu'à sa mort arrivée en 1717. Son frère lui succéda paisiblement, en payant un léger tribut à la Porte Persane. Mais le fils de *Mirivitz*, né avec la même ambition que son père assassina son oncle, & voulut devenir un conquérant. Ce jeune homme s'appellait

Myr Mahmoud; mais il ne fut connu en Europe que sous le nom de son pere qui avait commencé la rébellion. *Mahmoud* joignit à ses Aguans ce qu'il put ramasser de Guèbres, anciens Perses dispersés autrefois par le Calife *Omar*, toujours attachés à la Religion des Mages, si florissante autrefois sous *Cyrus*, & toujours ennemis secrets des nouveaux Persans. Enfin il marcha dans le cœur de la Perse, à la tête de cent mille combattans.

Dans le même tems les Lesguis ou Albanois, à qui le malheur des tems n'avait pas permis qu'on payât leurs subsides, descendirent en armes de leurs montagnes, de sorte que l'incendie s'alluma des deux bouts de l'Empire jusqu'à la capitale.

Ces Lesguis ravagerent tout le pays qui s'étend le long du bord occidental de la mer Caspienne jusqu'à Derbent, ou la porte de fer. Dans cette contrée qu'ils dévasterent, est la ville de Shamachie, à quinze lieues communes de la mer; on prétend que c'est l'ancienne demeure de *Cyrus*, à laquelle les Grecs donnerent le nom de *Cyropolis*; car nous ne connaissons que par les Grecs la position & les noms de ce pays: & de même que les Persans n'eurent jamais de Prince qu'ils appellassent *Cyrus*, ils eurent encor moins de ville qui s'appellât *Cyropolis*. C'est ainsi que

les Juifs qui se mêlèrent d'écrire quand ils furent établis dans Alexandrie, imaginèrent une ville de Scithopolis, bâtie, disaient-ils, par les Scithes auprès de la Judée; comme si les Scithes & les anciens Juifs avaient pû donner des noms Grecs à des villes.

Cette ville de Shamachie était opulente. Les Arméniens voisins de cette partie de la Perse y faisaient un commerce immense, & PIERRE venait d'y établir à ses fraix une Compagnie de marchands Russes, qui commençait à être florissante. Les Lesguis surprirent la ville, la saccagèrent, égorgèrent tous les Russes qui trafiquaient sous la protection de *Sha Hussein*, & pillèrent leurs magazins, dont on fit monter la perte à près de quatre millions de roubles.

PIERRE envoya demander satisfaction à l'Empereur *Hussein*, qui disputait encor sa Couronne, & au Tyran *Mahmoud* qui l'usurpait. *Hussein* ne put lui rendre justice, & *Mahmoud* ne le voulut pas. PIERRE résolut de se faire justice lui-même, & de profiter des désordres de la Perse.

Myr Mahmoud poursuivait toujours en Perse le cours de ses conquêtes. Le Sophi aprenant que l'Empereur de Russie se préparait à entrer dans la mer Caspienne, pour venger le meurtre de ses sujets égorgés dans Shamachie, le pria secrettement, par la voye d'un Arménien, de venir en même tems au secours de la Perse.

PIERRE méditait depuis longtems le projet de dominer sur la mer Caspienne par une puissante marine, & de faire passer par ses Etats le commerce de la Perse & d'une partie de l'Inde. Il avait fait sonder les profondeurs de cette mer, examiner les côtes & dresser des cartes exactes. Il partit donc pour la Perse le 15 Mai 1722. Son épouse l'accompagna dans ce voyage comme dans les autres. On descendit le Volga jusqu'à la ville d'Astrakan. De là il courut faire rétablir les canaux qui devaient joindre la mer Caspienne, la mer Baltique & la mer Blanche, ouvrage qui a été achevé en partie sous le régne de son petit-fils.

Pendant qu'il dirigeait ses ouvrages, son infanterie, ses munitions étaient déja sur la mer Caspienne. Il avait vingt-deux mille hommes d'infanterie, neuf mille dragons, quinze mille Cosaques: trois mille matelots manœuvraient & pouvaient servir de soldats dans les descentes. La cavalerie prit le chemin de terre par des déserts où l'eau manque souvent; & quand on a passé ces déserts, il faut franchir les montagnes du Caucase, où trois cent hommes pourraient arrêter une armée; mais dans l'anarchie où était la Perse, on pouvait tout tenter.

Le Czar vogua environ cent lieues au midi d'Astrakan, jusqu'à la petite ville d'Andréhof

On eſt étonné de voir le nom d'*André* ſur le rivage de la mer d'Hircanie ; mais quelques Géorgiens, autrefois eſpèce de Chrétiens, avaient bâti cette ville, & les Perſans l'avaient fortifiée ; elle fut aiſément priſe. De là on s'avança toujours par terre dans le Dagueſtan ; on répandit des manifeſtes en Perſan & en Turc : il était néceſſaire de ménager la Porte Ottomane, qui comptait parmi ſes ſujets, non-ſeulement les Circaſſes & les Géorgiens voiſins de ce pays, mais encor quelques grands vaſſaux, rangés depuis peu ſous la protection de la Turquie.

Entre autres il y en avait un fort puiſſant nommé *Mahmoud d'Utmich*, qui prenait le titre de Sultan, & qui oſa attaquer les troupes de l'Empereur Ruſſe ; il fut défait entiérement, & la rélation porte qu'on fit de ſon pays *un feu de joie*.

Bientôt PIERRE arriva à Derbent, que les Perſans & les Turcs appellent *Demir-capi*, la porte de fer : elle eſt ainſi nommée, parce qu'en effet il y avait une porte de fer du côté du Midi. C'eſt une ville longue & étroite, qui ſe joint par en-haut à une branche eſcarpée du Caucaſe, & dont les murs ſont baignés à l'autre bout par les vagues de la mer qui s'élèvent ſouvent au deſſus d'eux dans les tempêtes. Ces murs pourraient paſſer pour une merveille de l'antiquité, hauts de qua-

14 Septemb. 1722.

rante pieds & larges de six, flanqués de tours quarrées, à cinquante pieds l'une de l'autre : tout cet ouvrage parait d'une seule piéce ; il est bâti de grez & de coquillages broyés qui ont servi de mortier, & le tout forme une masse plus dure que le marbre ; on peut y entrer par mer, mais la ville du côté de terre parait inexpugnable. Il reste encor les débris d'une ancienne muraille, semblable à celle de la Chine, qu'on avait bâtie dans les tems de la plus haute antiquité ; elle était prolongée des bords de la mer Caspienne à ceux de la mer noire, & c'était probablement un rempart élevé par les anciens Rois de Perse, contre cette foule de Hordes barbares qui habitaient entre ces deux mers.

La tradition Persane porte, que la ville de Derbent fut en partie réparée & fortifiée par *Alexandre*. *Arrien*, *Quinte-Curce* disent qu'en effet *Alexandre* fit relever cette ville : ils prétendent à la vérité, que ce fut sur les bords du Tanaïs ; mais c'est que de leur tems les Grecs donnaient le nom de Tanaïs au fleuve Cyrus, qui passe auprès de la ville. Il serait contradictoire qu'*Alexandre* eût bâti la porte Caspienne sur un fleuve dont l'embouchure est dans le Pont-Euxin.

Il y avait autrefois trois ou quatre autres portes Caspiennes en différens passages, toutes vraisemblablement construites dans la même

vuë : car tous les peuples qui habitent l'Occident, l'Orient & le Septentrion de cette mer, ont toujours été des Barbares redoutables au reste du monde ; & c'est de là principalement que sont partis tous les essains de Conquérans qui ont subjugué l'Asie & l'Europe.

Qu'il me soit permis de remarquer ici combien les Auteurs se sont plû dans tous les tems à tromper les hommes, & combien ils ont préféré une vaine éloquence à la vérité. *Quinte-Curce* met dans la bouche de je ne sais quels Scithes un discours admirable, plein de modération & de philosophie, comme si les Tartares de ces climats eussent été autant de sages, & comme si *Alexandre* n'avait pas été le Général nommé par les Grecs, contre le Roi de Perse, Seigneur d'une grande partie de la Scithie méridionale & des Indes. Les Rhéteurs qui ont crû imiter *Quinte-Curce* se sont efforcés de nous faire regarder ces sauvages du Caucase & des déserts, affamés de rapine & de carnage, comme les hommes du monde les plus justes ; & ils ont peint *Alexandre* vengeur de la Grèce, & vainqueur de celui qui voulait l'asservir, comme un brigand qui courait le monde sans raison & sans justice.

On ne songe pas que ces Tartares ne furent jamais que des destructeurs, & qu'*Alexandre* bâtit des villes dans leur propre pays ; c'est

en quoi j'oserais comparer PIERRE *le Grand* à *Alexandre*; aussi actif, aussi ami des arts utiles, plus appliqué à la législation, il voulut changer comme lui le commerce du monde, & bâtit ou répara autant de villes qu'*Alexandre*.

Le Gouverneur de Derbent à l'approche de l'armée Russe ne voulut point soutenir de siége, soit qu'il crût ne pouvoir se défendre, soit qu'il préférât la protection de l'Empereur PIERRE à celle du Tyran *Mahmoud*: il apporta le clefs d'argent de la ville & du Château: l'armée entra paisiblement dans Derbent, & alla camper sur le bord de la mer.

L'usurpateur *Mahmoud*, déja maître d'une grande partie de la Perse, voulut en vain prévenir le Czar & l'empêcher d'entrer dans Derbent. Il excita les Tartares voisins; il accourut lui-même: mais Derbent était déja rendu.

PIERRE ne put alors pousser plus loin ses conquêtes. Les bâtimens qui apportaient de nouvelles provisions, des chevaux, des recrües, avaient péri vers Astracan, & la saison s'avançait; il retourna à Moscou & y entra en triomphe: là selon sa coutume, il rendit solemnellement compte de son expédition au Vice-Czar *Romadanosky*, continuant jusqu'au bout cette singulière comé-

5 Janv.

die, qui ſelon ce qui eſt dit dans ſon éloge prononcé à Paris à l'Académie des Sciences, aurait dû être jouée devant tous les Monarques de la Terre.

La Perſe était encor partagée entre *Huſſein* & l'uſurpateur *Mahmoud*. Le premier cherchait à ſe faire un appui de l'Empereur de Ruſſie; le ſecond craignait en lui un vengeur, qui lui arracherait le fruit de ſa rébellion. *Mahmoud* fit ce qu'il put pour ſoulever la Porte Ottomane contre PIERRE : il envoya une Ambaſſade à Conſtantinople : les Princes du Dagueſtan, ſous la protection du Grand Seigneur, dépouillés par les armes de la Ruſſie, demandèrent vengeance. Le Divan craignit pour la Georgie que les Turcs comptaient au nombre de leurs Etats.

Le Grand Seigneur fut prêt de déclarer la guerre. La Cour de Vienne & celle de Paris l'en empêchèrent. L'Empereur d'Allemagne notifia, que ſi les Turcs attaquaient la Ruſſie, il ſerait obligé de la défendre. Le Marquis de *Bonac*, Ambaſſadeur de France à Conſtantinople, apuya habilement par ſes repréſentations les menaces des Allemans : il fit ſentir que c'était même l'intérêt de la Porte, de ne pas ſouffrir qu'un rebellle uſurpateur de la Perſe, enſeignât à détrôner les Souverains; que l'Empereur Ruſſe n'avait fait que ce que le Grand Seigneur aurait dû faire.

Pendant ces négociations délicates, le rebelle *Myr Mahmoud* s'était avancé aux portes de Derbent : il ravagea les pays voisins, afin que les Russes n'eussent pas de quoi subsister. La partie de l'ancienne Hyrcanie, aujourd'hui Guilan, fut saccagée, & ces peuples désespérés se mirent d'eux-mêmes sous la protection des Russes qu'ils regardèrent comme leurs libérateurs.

Ils suivaient en cela l'exemple du Sophi même. Ce malheureux Monarque avait envoyé un Ambassadeur à PIERRE *le Grand* pour implorer solemnellement son secours. A peine cet Ambassadeur fut-il en route, que le rebelle *Myr Mahmoud* se saisit d'Ispahan & de la personne de son maître.

Le fils du Sophi détrôné, & prisonnier, nommé *Thamaseb*, échapa au Tyran, rassembla quelques troupes, & combattit l'usurpateur. Il ne fut pas moins ardent que son père à presser PIERRE *le Grand* de le protéger, & envoya à l'Ambassadeur les mêmes instructions que *Sha Hussein* avait données.

Cet Ambassadeur Persan, nommé *Ismael-beg*, n'était pas encor arrivé, & sa négociation avait déja réussi. Il sçut en abordant à Astrakan que le Général *Matuskin* allait partir avec de nouvelles troupes pour renforcer l'armée du Daguestan. On n'avait point encor pris la ville de Baku ou Bachu, qui donne

à

à la mer Caspienne le nom de mer de *Bachu* chez les Persans. Il donna au Général Russe une lettre pour les habitans, par laquelle il les exhortait au nom de son maître à se soumettre à l'Empereur de Russie. L'Ambassadeur continua sa route pour Pétersbourg, & le Général *Matusķin* alla mettre le siége devant la ville de Bachu. L'Ambassadeur Persan arriva à sa Cour en même tems que la nouvelle de la prise de la ville. Août 1723.

Cette ville est près de Shamachie, où les facteurs Russes avaient été égorgés; elle n'est pas si peuplée ni si opulente que Shamachie, mais elle est renommée pour le Naphte qu'elle fournit à toute la Perse. Jamais traité ne fut plus tôt conclu que celui d'*Ismaël-beg*. L'Empereur Septemb. PIERRE pour venger la mort de ses sujets, & 1723. pour secourir le Sophi *Thamaseb* contre l'usurpateur, promettait de marcher en Perse avec des armées; & le nouveau Sophi lui cédait non-seulement les villes de Bachu & de Derbent, mais les Provinces de Guilan, de Mazanderan, & d'Asterabath.

Le Guilan est, comme nous l'avons déja dit, l'Hircanie méridionale; le Mazanderan qui la touche, est le pays des Mardes; Asterabath joint le Mazanderan; & c'étaient les trois provinces principales des anciens Rois Médes; de sorte que PIERRE se voyait maître, par

ſes armes & par les traités, du premier royaume de *Cyrus*.

Il n'eſt pas inutile de dire que dans les articles de cette convention, on régla le prix des denrées qu'on devait fournir à l'armée. Un chameau ne devait couter que ſoixante francs de notre monnoye (douze roubles:) la livre de pain ne revenait pas à cinq liards, la livre de bœuf à peu près à ſix: ce prix était une preuve évidente de l'abondance qu'on voyait en ces pays, des vrais biens qui ſont ceux de la terre, & de la diſette de l'argent qui n'eſt qu'un bien de convention.

Tel était le ſort miſérable de la Perſe, que le malheureux Sophi *Thamaſeb*, errant dans ſon Royaume, pourſuivi par le rebelle *Mahmoud*, aſſaſſin de ſon père & de ſes frères, était obligé de conjurer à la fois la Ruſſie & la Turquie, de vouloir bien prendre une partie de ſes Etats, pour lui conſerver l'autre.

L'Empereur PIERRE, le Sultan *Achmet trois* & le Sophi *Thamaſeb*, convinrent donc que la Ruſſie garderait les trois provinces dont nous venons de parler, & que la Porte Ottomane aurait Casbin, Tauris, Erivan, outre ce qu'elle prenait alors ſur l'uſurpateur de la Perſe. Ainſi ce beau Royaume était à la fois démembré par les Ruſſes, par les Turcs, & par les Perſans mêmes.

L'Empereur PIERRE régna ainſi juſqu'à ſa

mort du fond de la mer Baltique par-delà les bornes méridionales de la mer Caspienne. La Perse continua d'être la proye des révolutions & des ravages. Les Persans auparavant riches & polis furent plongés dans la misère & dans la barbarie, tandis que la Russie parvint de la pauvreté & de la grossiéreté à l'opulence & à la politesse. Un seul homme, parce qu'il avait un génie actif & ferme, éleva sa patrie; & un seul homme, parce qu'il était faible & indolent, fit tomber la sienne.

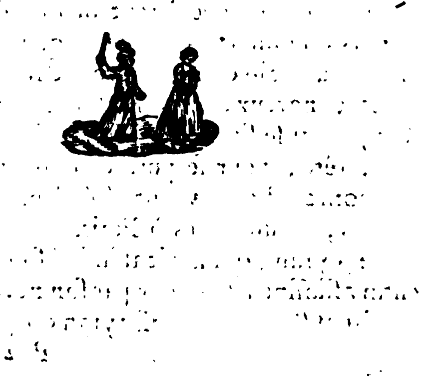
Nous sommes encor très mal informés du détail de toutes les calamités qui ont désolé la Perse si longtems; on a prétendu que le malheureux *Sha Hussein* fut assez lâche pour mettre lui-même sa mitre Persanne, ce que nous appellons la Couronne, sur la tête de l'usurpateur *Mahmoud*. On dit que ce *Mahmoud* tomba ensuite en démence; ainsi un imbécille & un fou décidèrent du sort de tant de milliers d'hommes. On ajoute que *Mahmoud* tua de sa main dans un accès de folie, tous les fils & les neveux du Sha *Hussein*, au nombre de cent, qu'il se fit réciter l'Evangile de *St. Jean* sur la tête, pour se purifier & pour se guérir. Ces contes Persans ont été débités par nos moines, & imprimés à Paris.

Ce Tyran, qui avait assassiné son oncle, fut enfin assassiné à son tour par son neveu *Eshreff*, qui fut aussi cruel & aussi tyran que *Mahmoud*.

P 2

Le Sha *Thamaseb* implora toujours l'assistance de la Russie. C'est ce même *Thamaseb*, ou *Thamas*, secouru depuis, & rétabli par le célèbre *Kouli-Kan*, & ensuite détrôné par *Kouli-Kan* même.

Ces révolutions & les guerres que la Russie eut ensuite à soutenir contre les Turcs dont elle fut victorieuse, l'évacuation des trois provinces de Perse, qui coûtaient à la Russie beaucoup plus qu'elles ne rendaient, ne sont pas des événemens qui concernent PIERRE *le Grand*; ils n'arrivèrent que plusieurs années après sa mort; il suffit de dire qu'il finit sa carrière militaire par ajouter trois provinces à son Empire du côté de la Perse, lorsqu'il venait d'en ajouter trois autres vers les frontières de la Suède.





CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

Couronnement & Sacre de l'Impératrice Catherine Iere. *Mort de* PIERRE le Grand.

PIERRE, au retour de son expédition de Perse, se vit plus que jamais l'arbitre du Nord. Il se déclara le protecteur de la famille de ce même *Charles XII.* dont il avait été dix-huit ans l'ennemi. Il fit venir à la Cour le Duc de Holstein, neveu de ce Monarque; il lui destina sa fille ainée, & se prépara dès-lors à soutenir ses droits sur le Duché de Holstein- Février Slesvik; il s'y engagea même dans un traité 1724. d'alliance qu'il conclut avec la Suède.

Il continuait les travaux commencés dans toute l'étendue de ses Etats, jusqu'au fond du Kamshatka; & pour mieux diriger ces travaux, il établissait à Pétersbourg son Aca- Février démie des Sciences. Les arts florissaient de tous 1723. côtés; les manufactures étaient encouragées, la marine augmentée, les armées bien entretenues, les loix observées: il jouïssait en paix de sa gloire; il voulut la partager d'une ma-

mière nouvelle, avec celle qui en réparant le malheur de la campagne du Pruth, avait, dit-il, contribué à cette gloire même.

Ce fut à Moscou qu'il fit couronner & sacrer sa femme *Catherine*, en présence de la Duchesse de Courlande fille de son frère aîné, & du Duc de Holstein qu'il allait faire son gendre. La déclaration qu'il publia mérite attention ; on y rappelle l'usage de plusieurs Rois Chrétiens de faire couronner leurs épouses ; on y rappelle les exemples des Empereurs *Basilide*, *Justinien*, *Héraclius*, & *Léon* le philosophe. L'Empereur y spécifie les services rendus par *Catherine*, & surtout dans la guerre contre les Turcs, lorsque son armée réduite, dit-il, à vingt-deux mille hommes, en avait plus de deux cent mille à combattre. Il n'était point dit dans cette ordonnance que l'Impératrice dût régner après lui ; mais il y préparait les esprits par cette cérémonie inusitée dans ses états.

18 Mai 1724.

Ce qui pouvait peut-être encor faire regarder *Catherine* comme destinée à posséder le trône après son époux, c'est que lui-même marcha devant elle à pied le jour du Couronnement, en qualité de Capitaine d'une nouvelle Compagnie qu'il créa, sous le nom de *Chevaliers de l'Impératrice*.

Quand on fut arrivé à l'Eglise, PIERRE lui posa la Couronne sur la tête; elle voulut

lui embrasser les genoux, il l'en empêcha ; & au sortir de la cathédrale, il fit porter le sceptre & le globe devant elle. La fête fut digne en tout d'un Empereur. PIERRE étalait dans les occasions d'éclat autant de magnificence qu'il mettait de simplicité dans sa vie privée.

Ayant couronné sa femme, il se résolut enfin à donner sa fille ainée *Anne Pètrona*, au Duc de Holstein. Cette Princesse avait beaucoup de traits de son père ; elle était d'une taille majestueuse & d'une grande beauté. On la fiança au Duc de Holstein, mais sans grand appareil. PIERRE sentait déja sa santé très altérée, & un chagrin domestique, qui peut-être aigrit encor le mal dont il mourut, rendit ces derniers tems de sa vie peu convenables à la pompe des fêtes. 24. Novembre 1724.

Catherine avait un jeune chambellan, nommé *Moens de la Croix*, né en Russie, d'une famille Flamande : il était d'une figure distinguée ; sa sœur, madame de *Balc*, était dame d'atour de l'Impératrice ; tous deux gouvernaient sa maison. On les accusa l'un & l'autre auprès de l'Empereur : ils furent mis en prison, & on leur fit leur procès pour avoir reçu des présens. Il avait été défendu dès l'an 1714 à tout homme en place d'en recevoir, sous peine d'infamie & de mort ; & cette défense avait été plusieurs fois renouvellée. Mémoires du Comte de *Bassevitz*.

Le frère & la ſœur furent convaincus: tous ceux qui avaient ou acheté, ou récompenſé leurs ſervices, furent nommés dans la ſentence, excepté le Duc de Holſtein, & ſon Miniſtre le Comte de *Baſſevitz*: il eſt vraiſemblable même, que des préſens faits par ce Prince à ceux qui avaient contribué à faire réuſſir ſon mariage, ne furent pas regardés comme une choſe criminelle.

Moens fut condamné à perdre la tête; & ſa ſœur, favorite de l'Impératrice, à recevoir onze coups de knout. Les deux fils de cette Dame, l'un Chambellan & l'autre Page, furent dégradés & envoyés en qualité de ſimples ſoldats dans l'armée de Perſe.

Ces ſévérités qui révoltent nos mœurs étaient peut-être néceſſaires dans un pays où le maintien des loix ſemblait exiger une rigueur effrayante. L'Impératrice demanda la grace de ſa Dame d'atour, & ſon mari irrité la refuſa. Il caſſa dans ſa colère une glace de Veniſe, & dit à ſa femme: » Tu vois qu'il » ne faut qu'un coup de ma main pour faire » rentrer cette glace dans la pouſſière dont » elle eſt ſortie. « *Catherine* le regarda avec » une douleur attendriſſante, & lui dit: » Hé » bien, vous avez caſſé ce qui faiſait l'orne- » ment de vòtre palais, croyez-vous qu'il » en devienne plus beau? « Ces paroles appaiſèrent l'Empereur; mais toute la grace

que sa femme put obtenir de lui, fut que sa Dame d'atour ne recevrait que cinq coups de knout au lieu de onze.

Je ne raporterais pas ce fait s'il n'était attesté par un Ministre témoin oculaire, qui lui-même ayant fait des présens au frere & à la sœur, fut peut-être une des principales causes de leur malheur. Ce fut cette avanture qui enhardit ceux qui jugent de tout avec malignité, à débiter que *Catherine* hâta les jours d'un mari qui lui inspirait plus de crainte par sa colère, que de reconnaissance par ses bienfaits.

On se confirma dans ces soupçons cruels par l'empressement qu'eut *Catherine* de rappeller sa dame d'atour immédiatement après la mort de son époux, & de lui donner toute sa faveur. Le devoir d'un Historien est de rapporter ces bruits publics qui ont éclaté dans tous les tems & dans tous les états à la mort des Princes enlevés par une mort prématurée, comme si la nature ne suffisait pas à nous détruire; mais le même devoir exige qu'on fasse voir combien ces bruits étaient téméraires & injustes.

Il y a une distance immense entre le mécontentement passager que peut causer un mari sévère, & la résolution désespérée d'empoisonner un époux & un maître, auquel on doit tout. Le danger d'une telle entreprise eût été aussi grand que le crime. Il y avait alors

un grand parti contre *Catherine*, en faveur du fils de l'infortuné Czarovitz. Cependant, ni cette faction, ni aucun homme de la Cour ne soupçonnèrent *Catherine*, & les bruits vagues qui coururent ne furent que l'opinion de quelques étrangers mal instruits, qui se livrèrent sans aucune raison à ce plaisir malheureux de supposer de grands crimes à ceux qu'on croit intéressés à les commettre. Cet intérêt même était fort douteux dans *Catherine*; il n'était pas sûr qu'elle dût succéder; elle avait été couronnée, mais seulement en qualité d'épouse du Souverain, & non comme devant être Souveraine après lui.

La déclaration de PIERRE n'avait ordonné cet appareil que comme une cérémonie, & non comme un droit de régner: elle rappellait les exemples des Empereurs Romains qui avaient fait couronner leurs épouses, & aucune d'elles ne fut maîtresse de l'Empire. Enfin, dans le tems même de la maladie de PIERRE, plusieurs crurent que la Princesse *Anne Pétrôna* lui succéderait, conjointement avec le Duc de Holstein son époux, ou que l'Empereur nommerait son petit-fils pour son successeur: ainsi, bien loin que *Catherine* eût intérêt à la mort de l'Empereur, elle avait besoin de sa conservation.

Il était constant que PIERRE était attaqué depuis longtems d'un abscès & d'une retention d'urine, qui lui causait des douleurs aiguës.

Les eaux minérales d'Olonitz, & d'autres qu'il mit en usage, ne furent que d'inutiles secours: on le vit s'affaiblir sensiblement depuis le commencement de l'année 1724. Ses travaux, dont il ne se relâcha jamais, augmentèrent son mal, & hâtèrent sa fin: son état parut bientôt mortel; il ressentit des chaleurs brulantes qui le jettaient dans un délire presque continuel: il voulut écrire dans un moment d'intervalle que lui laissèrent ses douleurs, mais sa main ne forma que des caractères inlisibles, dont on ne put déchifrer que ces mots en Russe, *Rendez tout à...*

Janvier 1725.

Mémoires mss. du Comte de *Bassevitz*.

Il cria qu'on fit venir la Princesse *Anne Pétróna*, à laquelle il voulait dicter; mais lorsqu'elle parut devant son lit, il avait déja perdu la parole, & il tomba dans une agonie qui dura seize heures. L'impératrice *Catherine* n'avait pas quitté son chevet depuis trois nuits: il mourut enfin entre ses bras le 28. Janvier, vers les quatre heures du matin.

28. Janv. 1725. Mort de PIERRE le grand.

On porta son corps dans la grande salle du palais, suivi de toute la famille Impériale, du Sénat, de toutes les personnes de la première distinction & d'une foule de peuple: il fut exposé sur un lit de parade, & tout le monde eut la liberté de l'approcher & de lui baiser la main, jusqu'au jour de son enterrement, qui se fit le 1er. Mars 1725.

On a cru, on a imprimé qu'il avait nommé

ſon épouſe *Catherine* héritière de l'Empire par ſon teſtament ; mais la vérité eſt qu'il n'avait point fait de teſtament, ou que du moins il n'en a jamais paru ; négligence bien étonnante dans un légiſlateur, & qui prouve qu'il n'avait pas cru ſa maladie mortelle.

On ne ſavait point à l'heure de ſa mort qui remplirait ſon trône ; il laiſſait *Pierre* ſon petit-fils, né de l'infortuné *Alexis* ; il laiſſait ſa fille ainée la Ducheſſe de Holſtein. Il y avait une faction conſidérable en faveur du jeune PIERRE. Le Prince *Menzikof* lié avec l'Impératrice *Catherine* dans tous les tems, prévint tous les partis & tous les deſſeins. PIERRE était prêt d'expirer, quand *Menzikof* fit paſſer l'Impératrice dans une ſalle où leurs amis étaient déja aſſemblés ; on fait tranſporter le tréſor à la fortereſſe, on s'aſſure des gardes ; le Prince *Menzikof* gagna l'archevêque de Novogorod ; *Catherine* tint avec eux, & avec un ſecretaire de confiance nommé *Macarof*, un Conſeil ſecret, où aſſiſta le Miniſtre du Duc de Holſtein.

L'Impératrice, au ſortir de ce Conſeil, revint auprès de ſon époux mourant qui rendit les derniers ſoupirs entre ſes bras. Auſſitôt les Sénateurs, les Officiers Généraux accoururent au palais ; l'Impératrice les harangua ; *Menzikof* répondit en leur nom ; on délibéra pour la forme hors de la préſence de l'Impératrice. L'Archevêque de Pleſcou *Théopha-*

ne déclara que l'Empereur avait dit la veille du Couronnement de *Catherine*, qu'il ne la couronnait que pour la faire régner après lui ; toute l'assemblée signa la proclamation, & *Catherine* succéda à son époux le jour même de sa mort.

PIERRE *le Grand* fut regretté en Russie de tous ceux qu'il avait formés, & la génération qui suivit celle des partisans des anciennes mœurs, le regarda bientôt comme son père. Quand les étrangers ont vû que tous ses établissemens étaient durables, ils ont eu pour lui une admiration constante, & ils ont avoué qu'il avait été inspiré plutôt par une sagesse extraordinaire, que par l'envie de faire des choses étonnantes. L'Europe a reconnu qu'il avait aimé la gloire, mais qu'il l'avait mise à faire du bien, que ses défauts n'avaient jamais affaibli ses grandes qualités, qu'en lui l'homme eut ses taches, & que le Monarque fut toujours grand ; il a forcé la nature en tout, dans ses sujets, dans lui-même, & sur la terre & sur les eaux ; mais il l'a forcée pour l'embellir. Les arts qu'il a transplantés de ses mains dans des pays dont plusieurs alors étaient sauvages, ont en fructifiant rendu témoignage à son génie, & éternisé sa mémoire ; ils paraissent aujourd'hui originaires des pays mêmes où il les a portés. Loix, police, politique, discipline militaire, marine, com-

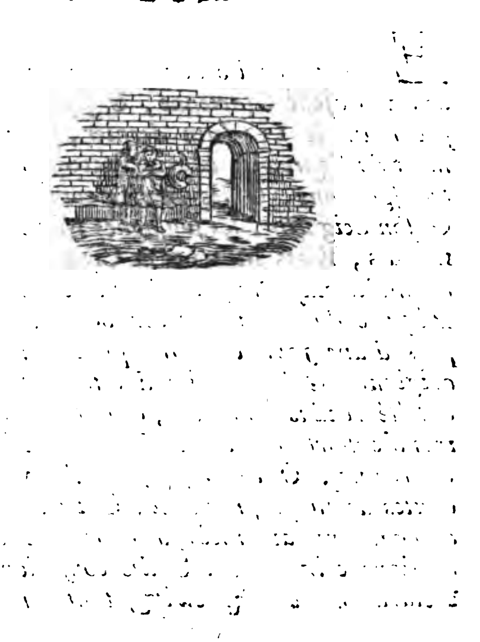
merce, manufactures, sciences, beaux arts, tout s'est perfectionné selon ses vues; & par une singularité dont il n'est point d'exemple, ce sont quatre femmes montées après lui successivement sur le trône, qui ont maintenu tout ce qu'il acheva, & ont perfectionné tout ce qu'il entreprit.

Le Palais a eu des révolutions après sa mort, l'Etat n'en a éprouvé aucune. La splendeur de cet Empire s'est augmentée sous *Catherine première*; il a triomphé des Turcs & des Suédois sous *Anne Pétrona*; il a conquis sous *Elisabeth* la Prusse, & une partie de la Poméranie; il a joui d'abord de la paix, & il a vû fleurir les arts sous *Catherine seconde*.

C'est aux Historiens nationaux d'entrer dans tous les détails des fondations, des loix, des guerres & des entreprises de PIERRE *le Grand*; ils encourageront leurs compatriotes en célébrant tous ceux qui ont aidé ce Monarque dans ses travaux guerriers & politiques. Il suffit à un étranger, amateur désintéressé du mérite, d'avoir essayé de montrer ce que fut le grand homme qui apprit de *Charles XII.* à le vaincre, qui sortit deux fois de ses Etats pour les mieux gouverner, qui travailla de ses mains à presque tous les arts nécessaires pour en donner l'exemple à son peuple, & qui fut le fondateur & le père de son Empire.

Les Souverains des Etats depuis longtems policés se diront à eux mêmes, » Si dans » les climats glacés de l'ancienne Scithie, un homme aidé de son seul génie a fait de si » grandes choses, que devons-nous faire dans » des Royaumes où les travaux accumulés » de plusieurs siécles nous ont rendu tout » facile ?

FIN.



PIECES ORIGINALES

Selon les traductions faites alors par l'ordre de PIERRE I.

CONDAMNATION D'ALEXIS.

Le 24 Juin 1718.

EN vertu de l'ordonnance expresse émanée de Sa Majesté Czarienne, & signée de sa propre main le 13. *Juin dernier, pour le jugement du Czarewitz* Alexis Petrowitz, *sur ses transgressions, & ses crimes contre son Père & son Seigneur, les soussignés* Ministres, Sénateurs, Etats Militaire & Civil, *après s'être assemblés plusieurs fois dans la chambre de la Régence du Sénat à* Petersbourg, *aïant ouï plus d'une fois la lecture qui a été faite des originaux & des extraits des témoignages qui ont été rendus contre lui, comme aussi des lettres d'exhortation de Sa Majesté Czarienne au Czarewitz, & des réponses qu'il y a faites écrites de sa propre main, & des autres actes appartenants au procès, de même que des informations criminelles, & des confessions & des déclarations du Czarewitz, tant écrites de sa pro-*

propre main, que faites de bouche à ſon Seigneur & Père, & devant les ſouſſignés établis par l'autorité de Sa Majeſté Czarienne, à l'effet du préſent jugement : ils ont déclaré & reconnu, que, quoique ſelon les droits de l'Empire Ruſſien, il n'ait jamais appartenu à eux, étant ſujets naturels de la domination ſouveraine de S. M. Czarienne, de prendre connaiſſance d'une affaire de cette nature, qui ſelon ſon importance, dépend uniquement de la volonté abſoluë du Souverain, dont le pouvoir ne dépend que de Dieu ſeul, & n'eſt point limité par aucune loi : ſe ſoumettant pourtant à ladite ordonnance de Sa Majeſté Czarienne leur Souverain, qui leur donne cette liberté, & après de mures réflexions, & en conſcience chrétienne, ſans crainte ni flatterie, & ſans avoir égard à la perſonne, n'ayant devant les yeux que les loix divines applicables au cas préſent, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, les ſaintes Ecritures de l'Evangile & des Apôtres, comme auſſi les canons & les règles des conciles, l'autorité des ſaints Pères, & des Docteurs de l'Egliſe ; prenant auſſi des lumières des conſidérations des Archevêques & du Clergé aſſemblés à Pétersbourg *par ordre de Sa Majeſté Czarienne, leſquelles ſont tranſcrites ci-deſſus, & ſe conformant aux loix de toute la Ruſſie, & en particulier aux conſtitutions de cet Empire, aux loix militaires, & aux ſtatuts qui ſont*

conformes aux loix de beaucoup d'autres Etats, surtout à celles des anciens Empereurs Romains & Grecs, & d'autres Princes Chrétiens. Les soussignés ayant été aux avis sont convenus unanimément, sans contradiction, & ils ont prononcé que le Czarewitz Alexis Pétrowitz est digne de mort *pour ses crimes susdits, & pour ses transgressions capitales contre son Souverain & son Père, étant fils & sujet de Sa Majesté Czarienne; ensorte que, quoique Sa Majesté Czarienne ait promis au Czarewitz, par la lettre qu'il lui a envoyée par Monsieur* Tolstoy *Conseiller privé, & par le Capitaine* Romanzoff, *datée de* Spaa *le 10. Juillet 1717, de lui pardonner son évasion, s'il retournait de son bon gré & volontairement, ainsi que le Czarewitz même l'a avoué avec remerciment dans sa réponse à cette lettre, écrite de Naples le 4 Octobre 1717. où il a marqué qu'il remerciait Sa Majesté Czarienne pour le pardon qui lui était donné seulement pour son évasion volontaire, il s'en est rendu indigne depuis par ses oppositions aux volontés de son Père & par ses autres transgressions qu'il a renouvellées & continuées, comme il est amplement déduit dans le Manifeste, publié par Sa Majesté Czarienne, le 3 Février de la présente année, & parce qu'entr'autres choses il n'est pas retourné de son bon gré.*

Et quoique Sa Majesté Czarienne à l'arrivée

du Czarowitz à Moscou, avec son écrit de confession de ses crimes, & où il en demandait pardon, eût pitié de lui, comme il est naturel à un père d'en avoir de son fils: & qu'à l'audience qu'elle lui donna dans la salle du château le même jour trois de Février, elle lui promit le pardon de toutes ses transgressions; Sa Majesté Czarienne ne lui fit cette promesse qu'avec cette condition expresse qu'elle exprima en présence de tout le monde, savoir que lui Czarewitz déclarerait sans aucune restriction ni réserve tout ce qu'il avait commis & tramé jusqu'à ce jour-là contre Sa Majesté Czarienne, & qu'il découvrirait toutes les personnes qui lui ont donné des conseils, ses complices & généralement tous ceux qui ont sû quelques choses de ses desseins & de ses menées; mais que s'il célait quelqu'un, ou quelque chose, le pardon promis serait nul & demeurerait revoqué, ce que le Czarewitz reçut alors & accepta, au moins en apparence, avec des larmes de reconnaissance, & il promit par serment de déclarer tout sans réserve. En confirmation de quoi il baisa la sainte Croix & les saintes Ecritures dans l'Eglise cathédrale.

Sa Majesté Czarienne lui confirma aussi la même chose de sa propre main le lendemain, dans les articles d'interrogatoire insérés ci-dessus, qu'elle lui fit donner, ayant écrit à leur tête ce qui suit.

Q 2

Comme vous avez reçu hier votre pardon à condition que vous déclareriez toutes les circonstances de votre évasion & ce qui y a du rapport ; mais que si vous céliez quelques choses, vous seriez privé de la vie ; & comme vous avez déja fait de bouche quelques déclarations ; vous devez pour une plus ample satisfaction, & pour votre décharge, les mettre par écrit selon les points marqués ci-dessous.

Et à la conclusion, il était encore écrit de la main de sa Majesté Czarienne dans le septieme article.

Déclarez tout ce qui a du raport à cette affaire, quand même cela ne serait point spécifié ici, & purgez vous comme dans la sainte confession ; mais si vous cachez ou célez quelque chose qui se découvre dans la suite, ne m'imputez rien. Car il vous a été declaré hier devant tout le monde, qu'en ce cas-là le pardon que vous avez reçu serait nul & révoqué.

Nonobstant cela le Czarewitz a parlé dans ses réponses & dans ses confessions, sans aucune sincérité ; il a célé & caché non-seulement beaucoup de personnes, mais aussi des affaires capitales, & ses transgressions, & en particulier ses desseins de rébellion contre son Père & son Seigneur, & ses mauvaises pratiques qu'il a tramées & entretenues long-tems pour

tâcher d'usurper le Trône de son Père, même de son vivant, par différentes mauvaises voyes, & sous de méchans prétextes, fondant son espérance & les souhaits qu'il faisait de la mort de son Père & son Seigneur, sur la déclaration dont il se flattait du petit peuple en sa faveur.

Tout cela a été découvert ensuite par les informations criminelles, après qu'il a refusé de le déclarer lui-même, comme il a paru ci-dessus.

Ainsi il est évident par toutes ces démarches du Czarewitz, & par les déclarations qu'il a données par écrit & de bouche, & en dernier lieu par celle du 22. Juin de la présente année, qu'il n'a point voulu que la succession à la Couronne lui vînt après la mort de son Père de la maniere que son Père aurait voulu la lui laisser, selon l'ordre de l'équité & par les voyes & les moyens que Dieu a prescrits: mais qu'il l'a desirée, & qu'il a eu dessein d'y parvenir, même du vivant de son Père & son Seigneur, contre la volonté de Sa Majesté Czarienne, & en s'opposant à tout ce que son Père voulait; & non-seulement par des soulévemens de rebelles qu'il espérait; mais encore par l'assistance de l'Empereur, & avec une armée étrangere qu'il s'était flatté d'avoir à sa disposition, au prix même du renversement de l'Etat, & de l'aliénation de tout ce qu'on au-

rait pû lui demander de l'Etat pour cette assistance.

L'exposé qu'on vient de faire fait donc voir que le Czarewitz en cachant tous ses pernicieux desseins, & en célant beaucoup de personnes qui ont été d'intelligence avec lui, comme il a fait jusqu'au dernier examen, & jusques à ce qu'il a été pleinement convaincu de toutes ses machinations, a eu en vûe de se réserver des moyens pour l'avenir, quand l'occasion se présenterait favorable, de réprendre ses desseins, & de pousser à bout l'exécution de cette horrible entreprise contre son Père & son Seigneur, & contre tout cet Empire.

Il s'est rendu par là indigne de la clémence & du pardon qui lui a été promis par son Seigneur & son Père; il l'a aussi avoué lui-même, tant devant Sa Majesté Czarienne, qu'en présence de tous les Etats Ecclésiastiques & Séculiers, & publiquement devant toute l'assemblée: & il a aussi déclaré verbalement & par écrit devant les Juges soussignés, établis par Sa Majesté Czarienne, que tout ce que dessus était véritable & manifeste par les effets qui en avaient paru.

Ainsi puisque les susdites loix divines & ecclésiastiques, les civiles & militaires, & particuliérement les deux dernieres, condannent à mort sans miséricorde, non-seulement ceux dont les attentats contre leur Père & Seigneur

ont été manifestés par des évidences, ou prouvés par des écrits, mais même ceux dont les attentats n'ont été que dans l'intention de se rebeller, ou d'avoir formé de simples desseins de tuer leur Souverain ou d'usurper l'Empire; Que penser d'un dessein de rébellion, tel qu'on n'a guères oui parler de semblable dans le monde, joint à celui d'un horrible double parricide contre son Souverain, premiérement comme son Père de la Patrie, & encore comme son Père selon la nature; (un Pere très-clément qui a fait élever le Czarewitz depuis le berceau avec des soins plus que paternels, avec une tendresse & une bonté qui ont paru en toutes rencontres, qui a tâché de le former pour le Gouvernement, & de l'instruire avec des peines incroyables & une application infatigable dans l'art militaire, pour le rendre capable & digne de la succession d'un si grand Empire) à combien plus forte raison un tel dessein a-t-il merité une punition de mort?

C'est avec un cœur affligé & des yeux pleins de larmes, que nous, comme serviteurs & sujets, prononçons cette sentence, considérant qu'il ne nous appartient point en cette qualité d'entrer en jugement de si grande importance, & particuliérement de prononcer une sentence contre le fils du très-souverain & très-clément Czar notre Seigneur. Cependant sa volonté étant que nous jugions, nous déclarons par la présen-

te notre véritable opinion, & nous prononçons cette condamnation avec une conscience si pure & si chrétienne, que nous croyons pouvoir la soutenir devant le terrible, le juste & l'impartial jugement du grand Dieu

Soumettant au reste cette sentence que nous rendons, & cette condamnation que nous faisons, à la Souveraine puissance, à la volonté, & à la clémente revision de Sa Majesté Czarienne notre très-clément Monarque.



PAIX DE NEUSTADT.

AU NOM DE LA TRES-SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITE'.

SOit notoire par les présentes, que comme il s'est élevé il y a plusieurs années une guerre sanglante, longue & onereuse entre Sa Majesté le feu Roi Charles XII. de glorieuse mémoire, Roi de Suède, des Gots & des Vandales, &c. ses Successeurs au Trône de Suède, Madame Ulrique, Reine de Suède, des Gots & des Vandales, &c. & le Royaume de Suède, d'une part; & entre Sa Majesté Czarienne PIERRE I., *Empereur de toute la Russie, &c. & l'Empire de Russie, de l'autre part: les deux Parties ont trouvé à propos de travailler aux moyens de mettre fin à ces troubles, & par conséquent à l'effusion de tant de sang innocent; & il a plû à la Providence Divine de disposer les esprits des deux parties à faire assembler leurs Ministres-Plénipotentiaires, pour traiter & conclurre une paix ferme, sincère & stable, & une amitié éternelle entre les deux Etats, provinces, pays, vassaux, sujets & habitans; savoir, Mr. Jean Lilienstled, Conseiller de Sa Majesté le Roi de Suède, de son Royaume &*

de ſa Chancellerie, & Mr. le Baron Otto Reinhol Stnoemfeld, Intendant des Mines de cuivre & des fiefs des Dalders, de la part de ſadite Majeſté; & de la part de Sa Majeſté Czarienne, Mr. le Comte Jacob Daniel Bruce, ſon Aide-de-Camp Général, Préſident des Colléges des mineraux & des Manufactures, & Chevalier des ordres de St. André & de l'Aigle blanc, & Mr. Henri-Jean Frederic Oſterman, Conſeiller Privé de la Chancellerie de Sa Majeſté Czarienne: leſquels Miniſtres-Plénipotentiaires s'étant aſſemblés à Neuſtadt, ont fait l'échange de leurs pouvoirs; & après avoir imploré l'aſſiſtance divine, ils ont mis la main à cet important & très-ſalutaire ouvrage, & ont conclu, par la grace & la bénédiction de Dieu, la Paix ſuivante: entre la Couronne de Suède & Sa Majeſté Czarienne.

Art. I. *IL y aura dès à préſent, & juſqu'à perpétuité, une Paix inviolable par terre & par mer, de même qu'une ſincère union & une amitié indiſſoluble, entre Sa Majeſté le Roi Fréderic premier Roi de Suède, des Cots & des Vandales, ſes ſucceſſeurs à la Couronne & au Royaume de Suède, ſes domaines, provinces, pays, villes, vaſſaux, ſujets & habitans, tant dans l'Empire Romain que hors dudit Empire, d'une part; & Sa Majeſté Czarienne* PIERRE I. *Empereur de toute la Ruſſie, &c. ſes suc-*

cesseurs au Trône de Russie, & tous ses pays, villes, vassaux, sujets & habitans, d'autre part: De sorte qu'à l'avenir les deux parties pacifiantes ne commettront ni ne permettront qu'il se commette aucune hostilité, secrettement ou publiquement, directement ou indirectement, soit par les leurs ou par les autres: elles ne donneront non plus aucun secours aux ennemis d'une des deux parties pacifiantes, sous quelque prétexte que ce soit, & ne feront avec eux aucune alliance qui soit contraire à cette paix: mais elles entretiendront toujours entre elles une amitié sincère, & tâcheront de maintenir l'honneur, l'avantage, & la sureté mutuelle; comme aussi de détourner, autant qu'il leur sera possible, les dommages & les troubles, dont l'une des deux parties pourrait être menacée par quelque autre Puissance.

II. *Il y a de plus, de part & d'autre, une Amnistie général des hostilités commises, pendant la guerre, soit par les armes ou par d'autres voyes, de sorte qu'on ne s'en ressouviendra ni s'en vengera jamais; particuliérement à l'égard de toutes les personnes d'Etat & des sujets, de quelque nation que ce soit, qui sont entrées au service de l'un des deux parties pendant la guerre, & qui par cette démarche se sont rendus ennemis de l'autre partie; excepté les Sosaques Russiens qui ont passé au service du Roi de Suède, Sa Majesté Carienne n'a pas*

voulu accorder qu'ils fussent compris dans cette Amnistie générale, nonobstant toutes les instances qui ont été faites de la part du Roi de Suède en leur faveur.

III. *Toutes les hostilités, tant par mer que par terre, cesseront ici & dans le grand Duché de Finlande, dans 15 jour ou plus tôt, s'il est possible, après la signature de cette Paix; mais dans les autres endroits, dans trois semaines, ou plus tôt, s'il est possible, après qu'on aura fait l'échange de part & d'autre : pour cet effet, on publiera d'abord la conclusion de la paix. Et au cas qu'après l'expiration de ce terme, on vint à commettre quelque hostilité par mer ou par terre, de l'un ou de l'autre côté, de quelque nom que se soit, par ignorance de la paix concluë, cela ne portera aucun préjudice à la conclusion de cette Paix; mais on sera obligé de restituer & les hommes & les effets, pris & enlevés après ce tems-là.*

IV. *Sa Majesté le Roi de Suède céde par les présentes, tant pour soi-même que pour ses successeurs au Trône & au Royaume de Suède, à Sa Majesté Czarienne & ses successeurs à l'Empire de Russie, en pleine, irrévocable & éternelle possession, les provinces qui ont été conquises & prises par les armes de Sa Majesté Czarienne dans cette guerre, sur la Couronne de Suède; savoir la Livonie, l'Estonie, l'Ingermanie, & une partie de la Carelie; de mê-*

me que le district du fief de Wybourg, spécifié ci-dessus dans l'article du réglement des limites; les villes & forteresses de Riga, Dunamunde, Pernau, Revel, Dorpt, Nerva, Wybourg, Kexholm, & les autres villes, forteresses, ports, places, districts, rivages, & côtes apartenantes auxdites provinces; comme aussi les isles d'Oesel, Dagoe, Moen, & toutes les autres isles depuis la frontiere de Courlande, sur les côtes de Livonie, Estonie & Ingermanie, & du côté oriental de Revel, sur la mer qui va à Wybourg, vers le Midi & l'Orient; avec tous les habitans qui se trouvent dans ces Isles, & dans les susdites provinces, villes & places; & généralement toutes leurs apartenances, dépendances, prérogatives, droits émolumens, sans aucune exception, ainsi que la Couronne de Suède les a possedés.

Pour cet effet, Sa Majesté le Roi de Suède renonce à jamais de la maniere la plus solemnelle, tant pour soi, que pour ses successeurs & pour tout le Royaume de Suède, à toutes les prétentions qu'ils ont euës jusques ici, ou peuvent avoir sur lesdites provinces, isles, pays & places, dont tous les habitans seront, en vertu des présentes, déchargés du serment qu'ils ont prété à la Couronne de Suède; de sorte que Sa Majesté & le Royaume de Suède ne pourront plus se les attribuer dès à présent

ni les redemander à jamais, sous quelque prétexte que ce soit, mais ils seront & resteront incorporés à perpétuité à l'Empire de Russie, & Sa Majesté & le Royaume de Suède s'engagent par les présentes, de laisser & maintenir toujours Sa Majesté Czarienne & ses successeurs à l'Empire de Russie dans la paisible possession desdites provinces, isles, pays & places; & l'on cherchera & remettra à ceux qui seront autorisés de Sa Majesté Czarienne, toutes les archives & papiers qui concernent principalement ces pays, lesquels ont été enlevés & portés en Suède pendant cette guerre.

V. *Sa Majesté Czarienne s'engage en échange, & promet de restituer & d'évacuer à Sa Majesté & à la Couronne de Suède dans le terme de quatre semaines après l'échange de la ratification de ce traité de paix, ou plus tôt, s'il est possible, le grand Duché de Finlande, excepté la partie qui en a été réservée ci-dessous dans le réglement des limites, laquelle appartiendra à Sa Majesté Czarienne, de sorte que Sa Majesté Czarienne, & ses successeurs n'auront ni ne feront jamais aucune prétention sur ledit Duché, sous quelque prétexte que ce soit. Outre cela; Sa Majesté Czarienne s'engage & promet de faire payer promptement, infailliblement, & sans rabais, la somme de deux milions d'écus, aux autorisés du Roi de Suède, pourvu*

qu'ils produisent & donnent les quittances valables, dans les termes fixés, & en telles sortes de monnoye, dont on est convenu par un article séparé, lequel est de la même force, comme s'il était inséré ici de mot à mot.

VI. *Sa Majesté le Roi de Suède s'est aussi reservée à l'égard du commerce, la permission pour toujours, de faire acheter annuellement des grains à Riga, Revel & Arensbourg, pour cinquante mille roubles: lesquels grains sortiront desdites places, sans qu'on en paye aucun droit ou autres impôts, pour être transportés en Suède; moyennant une attestation, par laquelle il paraisse, qu'ils ont été achetés pour le compte de Sa Majesté Suédoise, ou par des sujets qui sont chargés de cet achat de la part de Sa Majesté le Roi de Suède: ce qui ne se doit pas entendre des années, dans lesquelles Sa Majesté Czarienne se trouverait obligée par manque de recolte, ou par d'autres raisons importantes, de défendre la sortie des grains généralement à toutes les nations.*

VII. *Sa Majesté Czarienne promet aussi de la maniere la plus solemnelle, qu'elle ne se mêlera point des affaires domestiques du Royaume de Suède, ni de la forme de Régence qui a été réglée & établie sous serment, & unanimément par les Etats dudit Royaume: Qu'elle n'assistera personne, en aucune maniere, qui que ce puisse-être, ni directement ni indirecte-*

ment ; mais qu'elle tâchera d'empêcher & de prévenir tout ce qui est contraire, pourvû que cela vienne à la connaissance de Sa Majesté Czarienne ; afin de donner par là des marques évidentes d'une amitié sincère & d'un véritable voisin.

VIII. *Et comme on a, de part & d'autre, l'intention de faire une paix ferme, sincère & durable, & qu'ainsi il est très-nécessaire de régler tellement les limites, qu'aucune des deux parties ne se puisse donner aucun ombrage, mais que chacune possède paisiblement ce qui lui a été cédé par ce traité de paix, elles ont bien voulu déclarer, que les deux Empires auront dès à présent & à jamais les limites suivantes, qui commencent sur la côte Septentrionale de Sinus Finicus près de Wickolax : d'où elles s'étendent à une demi-lieuë du rivage de la mer dans le pays, & à la distance d'une demi-lieuë de la mer jusques vis-à-vis de Willayoki, & de la plus avant dans le pays ; en sorte que du côté de la mer & vis-à-vis de Rohel, il y aura une distance de trois quarts de lieuë dans une ligne diamétrale jusqu'au chemin qui va de Wibourg à Lapstrand, à la distance de trois lieuës de Wibourg, & qui va dans la même distance de trois lieuës vers le Nord par Wibourg dans une ligne diamétrale jusqu'aux anciennes limites qui ont été ci-devant entre la Russie & la Suède, & même avant la réduction du fief de Kexholm*

sous

ſous la domination du Roi de Suède. Ces anciennes limites s'étendent du côté du Nord à huit lieues; de là elles vont dans une ligne diamétrale au travers du fief de Kexholm juſqu'à l'endroit où la mer de Porojeroi, qui commence près du village de Kudumagube, touche les anciennes limites qui ont été entre la Ruſſie & la Suède; tellement que Sa Majeſté le Roi & le Royaume de Suède poſſéderont toujours ce qui eſt ſitué vers l'Oüeſt & le Nord au delà des limites ſpécifiées, & Sa Majeſté Czarienne & l'Empire de Ruſſie poſſéderont à jamais ce qui eſt ſitué en deçà, du côté d'Orient & du Sud. Et comme Sa Majeſté Czarienne cede ainſi à perpétuité à Sa Majeſté le Roi & au Royaume de Suède une partie du fief de Kexholm, qui appartenait ci-devant à l'Empire de Ruſſie, elle promet de la maniere la plus ſolemnelle, pour ſoi & ſes ſucceſſeurs au Trône de Ruſſie, qu'elle ne redemandera ni ne pourra redemander jamais cette partie du fief de Kexholm, ſous quelque prétexte que ce ſoit; mais ladite partie ſera & reſtera toujours incorporée au Royaume de Suède. A l'égard des limites dans les pays des Lapmarques, ils reſteront ſur le même pied qu'ils étaient avant le commencement de cette guerre entre les deux Empires. On eſt convenu de plus, de nommer des Commiſſaires de part & d'autre, immédiatement après la ratification du Traité principal, pour régler les limites de la maniere ſuſdite.

IX. *Sa Majesté Czarienne promet en outre, de maintenir tous les habitans des Provinces de Livonie, d'Estonie & d'Oesel, nobles & roturiers, les villes, Magistrats & les corps des métiers, dans l'entiere jouissance des priviléges, coutumes & prérogatives, dont ils ont joui sous la domination du Roi de Suède.*

X. *On n'introduira pas non plus la contrainte des consciences, dans les pays qui ont été cédés; mais on y laissera & maintiendra la Religion Evangelique, de même que les Eglises, les écoles & ce qui en dépend, sur le même pié qu'elles étaient du tems de la derniere Régence du Roi de Suède, à condition que l'on y puisse aussi exercer librement la Religion Grecque.*

XI. *Quant à la réduction & liquidation qui se firent du tems de la Régence précédente du Roi de Suéde en Livonie, Estonie, & Oesel, au grand préjudice des sujets & des habitans de ce pays-là, (ce qui a porté, de même que l'équité de l'affaire même, le feu Roi de Suède de glorieuse mémoire à donner l'assurance par une patente qui fut publiée le 13. Avril 1700,* que si quelques-uns de ses sujets pouvaient prouver loyalement que les biens qui ont été confisqués étaient les leurs, on leur rendrait justice à cet égard; *& alors plusieurs sujets desdits pays furent remis dans la possession de leurs bien confisqués;) Sa Majesté Czarienne s'engage & promet de faire rendre justice à un chacun, soit qu'il demeure dans*

le terroir ou hors du terroir, qui a une juste prétention sur des terres en Livonie, Estonie, ou dans la province d'Oesel, & la peut vérifier duëment; de sorte qu'ils rentreront alors dans la possession de leurs biens ou terres.

XII. *On restituera aussi incessamment, en conformité de l'Amnistie qui a été accordée & réglée ci-dessus dans l'article second, à ceux de Livonie, d'Estonie, & de l'Isle d'Oesel, qui ont tenu pendant cette guerre le parti du Roi de Suède, les biens, terres & maisons qui ont été confisqués & donnés à d'autres, tant dans les villes de ces provinces, que dans celles de Narva & Wybourg, soit qu'ils leur soient dévolus pendant la guerre par héritage ou par d'autres voyes, sans aucune exception & restriction; soit que les propriétaires se trouvent à présent en Suède, ou en prison, ou quelque autre part, après que chacun se sera auparavant légitimé auprès du Gouvernement général, en produisant ses documens touchant son droit, mais ces propriétaires ne pourront rien prétendre des revenus qui ont été levés par d'autres pendant cette guerre & après la confiscation, ni aucun dédommagement de ce qu'ils ont souffert par la guerre ou autrement. Ceux qui rentrent de cette maniere dans la possession de leurs biens ou terres, seront obligés de rendre hommage à Sa Majesté Czarienne, leur Souverain d'à-présent, & de se comporter au reste comme de fideles vassaux & sujets: Après qu'ils auront*

prêté le ſerment accoutumé, il leur ſera permis de ſortir du pays, d'aller demeurer ailleurs dans le pays de ceux qui ſont alliés & amis de l'Empire de Ruſſie, & de s'engager au ſervice des Puiſſances neutres, ou d'y continuer s'ils s'y ſont déja engagés, ſuivant qu'ils le jugeront à propos. Mais à l'égard de ceux qui ne veulent pas rendre hommage à ſa Majeſté Czarienne, on fixe & on leur accorde le terme de trois ans après la publication de la Paix, pour vendre dans ce tems-là leurs biens, terres, & ce qui leur appartient, le mieux qu'ils pourront, ſans en payer davantage que ce que chacun doit payer en conformité des ordonnances & ſtatuts du pays. En cas qu'il arrivât à l'avenir, qu'un héritage fût dévolu ſuivant les droits du pays à quelqu'un, & que celui-ci n'eût pas prêté le ſerment de fidélité à Sa Majeſté Czarienne, il ſera obligé de le faire à l'entrée de ſon héritage, ou de vendre ces biens dans l'eſpace d'une année.

De la même maniere, ceux qui ont avancé de l'argent ſur des terres ſituées en Livonie, Eſtonie, & dans l'Iſle d'Oeſel, & qui en ont reçu des contracts légitimes, jouiront paiſiblement de leurs hypothèques, juſqu'à ce qu'on leur en paye & le capital & l'intérêt; mais ces hypothéquaires ne pourront rien prendre des intérêts qui ſont échus pendant la guerre, & qui ne ſont pas peut-être levés; mais qui dans l'un ou l'autre cas ont l'adminiſtration des biens ſuſdits, ſeront obligés de ren-

dre hommage à Sa Majesté Czarienne. Tout ceci s'entend aussi de ceux qui restent sous la domination de Sa Majesté Czarienne, lesquels auront la même liberté de disposer des biens qu'ils ont en Suéde dans les Pays qui ont été cédés à la Couronne de Suède par cette paix. D'ailleurs, on maintiendra aussi réciproquement les sujets des parties pacifiantes qui ont de justes prétentions dans les pays des deux puissances, soit au public, ou à des personnes particulieres, & on leur rendra une prompte justice, afin qu'un chacun soit ainsi mis & remis dans la possession de ce qui lui appartient de droit.

XIII. *Toutes les contributions en argent cesseront dans le grand Duché de Finlande, que Sa Majesté Czarienne restitue, suivant l'article V. à Sa Majesté le Roi & au Royaume de Suède, à compter depuis la date de la signature de ce traité; mais on y fournira pourtant gratis les vivres & les fourages nécessaires aux troupes de Sa Majesté Czarienne, jusqu'à ce que ledit Duché soit entiérement évacué, sur le même pié que cela s'est pratiqué jusqu'ici; & l'on défendra & inhibera sous des peines très-rigoureuses, d'enlever à leur délogement aucuns Ministres ni païsans de la nation Finlandoise, malgré eux, ni de leur faire aucun tort. Outre cela, on laissera toutes les forteresses & châteaux de Finlande dans le même état où ils sont à présent; mais il sera permis à Sa Majesté Czarienne de faire*

emporter, en évacuant ledit Pays & Place, tout le gros & petit canon, leurs attirails, magazins, & autres munitions de guerre que Sa Majesté Czarienne y a fait transporter, de quelque nom que ce soit. Pour cette fin & pour le transport du bagage de l'armée, les habitans fourniront gratis les chevaux & les chariots nécessaires jusqu'aux frontieres. Même, si l'on ne pouvait pas exécuter tout cela dans le terme stipulé, & qu'on fut obligé d'en laisser une partie en arriere, elle sera bien gardée, & remise ensuite à ceux qui sont autorisés de Sa Majesté Czarienne, dans quelque tems qu'elle le souhaite, & en fera aussi transporter ladite partie jusqu'aux frontieres. En cas que les troupes de Sa Majesté Czarienne ayent trouvé & envoyé hors du pays quelques archives & papiers, touchant le grand Duché de Finlande, elle fera faire une exacte recherche, & fera rendre de bonne foi ce qui s'en trouvera, à ceux qui sont autorisés de Sa Majesté le Roi de Suède.

XIV. *Tous les prisonniers de part & d'autre, de quelque nation, condition & état qu'ils soient, seront élargis immédiatement après la ratification de ce Traité de paix, sans payer aucune rançon; mais il faut qu'un chacun ait auparavant acquitté les dettes qu'il a contractées, ou qu'il donne caution suffisante pour le payement d'icelles. On leur fournira gratis de part & d'autre, les chevaux & les chariots necéssaires dans*

le tems fixé pour leur départ, à proportion de la distance des places où ils se trouvent actuellement, jusqu'aux frontieres. Touchant les prisonniers qui ont embrassé le parti de l'un ou de l'autre, ou qui ont dessein de rester dans les Etats de l'une ou de l'autre Partie, ils auront indifféremment cette permission-là. Ceci s'entend aussi de tous ceux qui ont été enlevés de part & d'autre pendant cette guerre, lesquels pourront aussi ou rester où ils sont, ou retourner chez eux; excepté ceux qui ont de leur propre mouvement embrassé la Religion Grecque, S. M. Czarienne le voulant ainsi; pour laquelle fin les deux parties pacifiantes feront publier & afficher des Edits dans leurs Etats.

XV. *Sa Majesté le Roi & la République de Pologne, comme Alliés de Sa Majesté Czarienne, sont compris expressément dans cette Paix, & on leur réserve l'accès, tout de même, comme si le Traité de Paix à renouveller entre eux & la Couronne de Suède eût été inséré ici de mot à mot. Pour cette fin, cesseront toutes les hostilités de quelque nom qu'elles soient, partout & dans tous les Royaumes, pays & domaines qui appartiennent aux deux Parties pacifiantes, & qui sont situés tant dans l'Empire Romain que hors de l'Empire Romain, & il y aura une paix stable & durable entre les susdites deux Couronnes. Et comme aucun Ministre Plénipotentiaire de la part de S. M. & la République de Pologne*

n'a assisté au Congrès de paix qui s'est tenu à Neustadt, & qu'ainsi on n'a pû renouveller à la fois la paix entre S. M. le Roi de Pologne & la Couronne de Suède par un Traité solemnel, S. M. le Roi de Suède s'engage & promet, d'envoyer au Congrès de Paix ses Plénipotentiaires, pour entamer les conférences, dès qu'on aura concerté le lieu du Congrès, afin de conclure sous la médiation de S. M. Czarienne une paix durable entre ces deux Rois, à condition que rien n'y soit contenu qui puisse porter du préjudice à ce Traité de Paix perpétuelle fait avec S. M. Czarienne.

XVI. *On réglera & on confirmera la liberté du Commerce qu'il y aura par mèr & par terre, entre les deux Puissances, leurs Etats, Sujets & Habitans, dès qu'il sera possible, par le moyen d'un Traité à part sur ce sujet, à l'avantage des Etats de part & d'autre : mais en attendant, il sera permis aux Russiens & Suédois de trafiquer librement dans l'Empire de Russie & dans le Royaume de Suède, dès qu'on aura ratifié ce Traité de Paix, en payant les droits ordinaires de toutes sortes de marchandises ; de sorte que les Sujets de Russie & de Suède jouiront réciproquement des mêmes privileges & prérogatives qu'on accorde aux plus grands amis des susdits Etats.*

XVII. *La paix étant conclue, on restituera de part & d'autre aux Sujets de Russie & de Suède, non-seulement les magazins qu'ils avaient avant*

la naissance de la guerre dans certaines villes marchandes de ces deux Puissances, mais on leur permettra aussi d'établir des magazins dans les villes, ports & autres places qui sont sous la domination de S. M. Czarienne & du Roi de Suède.

XVIII. *En cas que des vaisseaux de guerre ou marchands Suédois viennent à échouer ou périr par tempête ou par d'autres accidens sur les côtes & rivages de Russie, les sujets de S. M. Czarienne seront obligés de leur donner toute sorte de secours & d'assistance, de sauver l'équipage & les effets, autant qu'il leur sera possible, & de rendre fidélement ce qui a été poussé à terre, s'ils le reclament, moyennant une récompense convenable. Les sujets de S. M. le Roi de Suède en feront autant à l'égard des vaisseaux & des effets Russiens qui ont le malheur d'échouer ou de périr sur les côtes de Suède. Pour laquelle fin, & pour prévenir toute insolence, vol & pillage, qui se commettent ordinairement à l'occasion de ces fâcheux accidens, S. M. Czarienne & le Roi de Suède feront émaner une très-rigoureuse inhibition à cet égard, & feront punir arbitrairement les infracteurs.*

XIX. *Et pour prévenir aussi par mer toute occasion qui pourrait faire naître quelque mésintelligence entre les deux Parties pacifiantes, autant qu'il est possible, on a conclu & résolu, que si les vaisseaux de guerre Suédois, un ou plu-*

sieurs, soit qu'ils soient petits ou grands, passent doresnavant une des forteresses de S. M. Czarienne, ils feront la salve de leur canon, & ils seront d'abord resalués de celui de la forteresse Russienne; & vice versâ, *si les vaisseaux de guerre Russiens, un ou plusieurs, soit qu'ils soient petits ou grands, passent doresnavant une des forteresses de sa Majesté le Roi de Suède, ils feront la salve de leur canon, & ils seront d'abord resalués de celui de la forteresse Suédoise. En cas que les vaisseaux Suédois & Russiens se rencontrent en mer, ou en quelque port ou autre endroit, ils se salueront les uns les autres de la salve ordinaire, de la même maniere que cela se pratique en pareil cas entre la Suède & le Dannemarc.*

XX. *On est convenu de part & d'autre, de ne plus défrayer les Ministres des deux Puissances comme auparavant; leurs Ministres, Plénipotentiaires & Envoyés, sans ou avec caractère, devant s'entretenir à l'avenir eux-mêmes & toute leur suite, tant en voyage qu'à la cour, & dans la place où ils ont ordre d'aller résider; mais si l'une ou l'autre des deux parties reçoit à tems la nouvelle de la venue d'un Envoyé, Elles ordonneront à leurs Sujets de lui donner toute l'assistance dont il aura besoin, afin qu'il puisse continuer sûrement sa route.*

XXI. *De la part de Sa Majesté le Roi de Suède, on comprend aussi dans ce Traité de Paix Sa Majesté le Roi de la* Grande-Bretagne, *à la ré-*

ſerve des griefs qu'il y a entre Sa Majeſté Czarienne & ledit Roi, dont on traitera directement, & l'on tâchera de les terminer amiablement. Il ſera permis auſſi à d'autres Puiſſances, qui ſeront nommées par les deux Parties pacifiantes dans l'eſpace de trois mois, d'accéder à ce Traité de Paix.

XXII. *En cas qu'il ſurvienne à l'avenir quelque différend entre les Etats & les Sujets de* Suède *& de* Ruſſie, *cela ne dérogera pas à ce Traité de Paix éternelle; mais il aura & tiendra ſa force & ſon effet; & on nommera inceſſamment des Commiſſaires de part & d'autre, pour examiner & vuider équitablement le différend.*

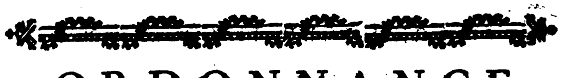
XXIII. *On rendra auſſi dès à préſent tous ceux qui ſont coupables de trahiſons, meurtres, vols & autres crimes, & qui paſſent de la* Suède *en* Ruſſie, *& de la* Ruſſie *en* Suède, *ſeuls ou avec femmes & enfans; en cas que la partie léſée du pays d'où ils ſe ſont évadés, les reclame, de quelque nation qu'ils ſoient, & dans le même état où ils étaient à leur arrivée, avec femmes & enfans, de même qu'avec tout ce qu'ils ont enlevé, volé ou pillé.*

XXIV. *L'échange des ratifications de cet Inſtrument de Paix ſe fera à* Neuſtadt *dans l'eſpace de trois ſemaines, à compter de la ſignature, ou plus tôt s'il eſt poſſible. En foi de tout ceci, on a dreſſé deux Exemplaires de la même teneur de ce Traité de Paix, leſquels ont été confirmés*

par les Miniſtres Plénipotentiaires de part & d'autre, en vertu des pouvoirs qu'ils avaient de leurs Maîtres, qui les avaient ſignés de leurs mains propres, & y avaient fait appoſer leurs ſceaux. Fait *à Neuſtadt* le 30 Août 1721. V. St., depuis la naiſſance de notre Sauveur.

JEAN LILIENSTED.
OTTO-REINHOLD STROEMFELD.
JACOB-DANIEL BRUCE
HENRI-JEAN-FREDERIC OSTERMAN.





ORDONNANCE

De l'Empereur PIERRE I. *pour le couronnement de l'Impératrice Catherine.*

NOus PIERRE I. Empereur & Autocrateur de toute la Russie, &c. : Savoir faisons à tous les Ecclésiastiques, Officiers Civils & Militaires, & autres de la Nation Russienne, nos fideles Sujets. Personne n'ignore l'usage constant & perpétuel établi dans les Royaumes de la Chrétienté, suivant lequel les Potentats font couronner leurs Epouses, ainsi que cela se pratique actuellement, & l'a été diverses fois dans les tems reculés par les Empereurs de la véritable croyance Grecque; savoir l'Empereur *Basilide*, qui à fait couronner son Epouse *Zénobie*; l'Empereur *Justinien*, son Epouse *Lupicine*; l'Empereur *Heraclius*, son Epouse *Martine*; l'Empereur *Léon* le Philosophe, son Epouse *Marie*; & plusieurs autres qui ont pareillement fait mettre la Couronne Impériale sur la tête de leurs Epouses, mais dont Nous ne ferons point mention ici, à cause que cela Nous ménerait trop loin.

Il est aussi connu jusqu'à quel point Nous avons exposé notre propre personne, & affronté les dangers les plus éminens, en faveur de notre Patrie, pendant le cours de la

derniere guerre de 21. ans consécutifs ; laquelle Nous avons terminée, par le secours de Dieu, d'une maniere si honorable & si avantageuse, que la Russie n'a jamais vû de pareille paix, ni acquis la gloire qu'on a remportée par cette guerre : L'Impératrice *Catherine*, notre très-chere Epouse, Nous a été d'un grand secours dans tous ces dangers, non-seulement dans ladite guerre, mais encore dans quelques autres expéditions, où Elle nous a accompagné volontairement, & Nous a servi de conseil autant qu'il a été possible, nonobstant la faiblesse du sexe ; particuliérement à la bataille contre les Turcs sur la riviere de *Pruth*, où notre armée était réduite à 22000. hommes, & celle des Turcs composée de 270. mille hommes : Ce fut dans cette circonstance desespérée, qu'Elle signala surtout son zèle par un courage supérieur à son sexe, ainsi que cela est connu à toute l'armée & dans tout notre Empire. *A ces causes*, & en vertu du pouvoir que Dieu Nous a donné, Nous avons résolu d'honorer notre Epouse de la Couronne Impériale, en reconnaissance de toutes ses peines ; ce qui, s'il plait à Dieu, sera accompli cet hyver à Moscou ; & nous donnons avis de cette résolution à tous nos fideles Sujets, en faveur desquels notre affection Impériale est inaltérable.

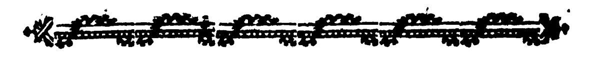


TABLE DES CHAPITRES

contenus dans ce Volume.

Fin de la Table des Chapitres.

TABLE

TABLE
DES MATIÈRES
Contenues dans ce second Tome.

Fin de la Table du Tome Second.

Beulah Rare Books
11. 10. 1986
2 vols

